



12e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Jeudi 14 décembre 2017 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Maria Belo (POP)

Trente-huit Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Christen Jean-Denis, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Roulet Paola, Schneeberger Marina, Spoletini Marina, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Ayfer, Ummel Christophe, Vaucher Alain

Excusé(e)s : Cao Stève, Payot Daniel, Schafroth Marc

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Mme Maria Belo, Présidente : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite tout d'abord la bienvenue à cette douzième séance. Je ne doute pas que nous saurons mener les débats de ce soir dans un état d'esprit constructif ainsi qu'en gardant en point de mire le bien commun de notre collectivité.

12e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 14 décembre 2017 à 17h

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 15 novembre 2017 relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments (DSEPE)
2. Rapport du Conseil communal du 15 novembre 2017 relatif à la dérogation au règlement du Conseil général du 26 janvier 2004 sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques (DFER)
3. **Budget 2018** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière - Rapports des sous-commissions
 - Discussion générale
 - Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - Discussion de détail – budget d'investissements
 - Vote des arrêtés
 - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
4. Interventions non traitées le 28 novembre 2017 (les interpellations seront traitées dans le cadre de la discussion de détail du budget)

Maria Belo
présidente du Conseil général

N.B. Comme à l'accoutumée en fin d'année, une collation vous sera servie au Flic Bar dans la soirée.

Mme Maria Belo, Présidente : Je dois en outre vous signaler avoir reçu les documents suivants :

- en date du 5 décembre 2017, la démission de Mme Patricia Pacheco, du PLR, de la commission des sports;
- en date du 29 novembre 2017, un courrier de Pindex (Durand, Pantet et Colombo), à St-Imier;
- en date du 12 décembre 2017, un courrier de la Chancellerie de la Ville de Neuchâtel, une invitation pour les rencontres des Bureaux des conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel.

Comme il n'y a pour le moment pas d'objets déposés sur le bureau de la Présidente, nous allons continuer l'ordre du jour. Je vous signale qu'il a reçu quelques modifications. En effet, il faut ajouter le point suivant :

0 Election d'un représentant du PLR au sein de la commission des sports en remplacement de Mme Patricia Pacheco, démissionnaire.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour, élection d'un membre au sein de la commission des sports en remplacement de Mme Patricia Pacheco. Le PLR a-t-il quelqu'un à proposer pour remplacer la prénommée dans cette commission ?

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR proposera quelqu'un à la prochaine séance. Merci.

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous en prie.

Rapport du Conseil communal

relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments

(du 15 novembre 2017)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

La nouvelle appellation du service en charge, respectivement, de la sécurité sur l'entier du territoire communal, du contrôle du trafic dormant et roulant, de la coordination des services d'ordre et de parcage lors de manifestations, ainsi que de l'attribution des diverses autorisations pour l'utilisation du domaine public, implique d'adapter le texte de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments ([RS CdF 41.10](#)). Aussi s'agit-il de remplacer dans les différentes dispositions où les termes "service du domaine public" figurent par "Sécurité publique".

Hormis cette modification cosmétique, qui concerne les articles 48 et 49, ainsi que la table des matières, l'arrêté susdit est adapté à son article 52, afin de tenir compte de la nouvelle période pendant laquelle une taxe saisonnière est perçue pour les terrasses de cafés.

Pour le surplus, il s'agit d'abroger l'article 60, relatif aux dispositifs d'alarme contre le vol, le feu et le gaz, ainsi que les téléalarmes, compte tenu de l'article 46 dudit arrêté portant sur le service incendie et de secours, disposition qui fait état des tarifs applicables tant pour l'usage d'une

ambulance que pour les interventions des sapeurs-pompiers. Par ailleurs, l'établissement des dossiers dits "feu" a été repris par l'ECAP.

De même, suite à l'adoption du règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie ([RS CdF 90.10](#)) par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, lors de sa séance commune avec le législatif loclois le 14 novembre 2017, il s'agit d'abroger les articles 32 bis et 57 bis de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Néant.

Conséquences sur les finances

Néant.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Néant.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Néant.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Néant.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Néant.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Huguenin-Elie	Celia Clerc

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- L'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 28 septembre 1992 (RS CdF 41.10) est modifié comme suit :

Art. 32 bis – Energie électrique

Abrogé.

Art. 48 – Véhicules automobiles de la sécurité publique, fourrière et immobilisation

1L'usage d'un véhicule de la Sécurité publique donne lieu à la perception d'une taxe de base de CHF 100.- au maximum. S'ajoute une taxe n'excédant pas CHF 6.- par kilomètre. Les frais de conducteur et de personnel supplémentaire ne sont pas compris dans ces montants.

2Le déplacement d'un véhicule automobile par la Sécurité publique donne lieu à la perception d'un émolument n'excédant pas CHF 500.-.

3La taxe d'entreposage d'un véhicule automobile à la fourrière donne lieu à la perception d'une taxe n'excédant pas CHF 150.- par jour

4L'immobilisation d'un véhicule automobile par la pose d'un appareil technique (sabot) donne lieu à une taxe n'excédant pas CHF 160.-.

5La taxe journalière pour l'immobilisation d'un véhicule automobile au moyen d'un appareil technique (sabot) n'excédera pas CHF 20.-.

6Une taxe n'excédant pas CHF 40.- est perçue pour les cycles et cyclomoteurs retrouvés ou ramassés pour parcage incorrect.

Art. 49 – Constats, copies de rapport et photos de la Sécurité publique

1La délivrance de copies de rapports de la Sécurité publique, lorsqu'elle est autorisée par le Procureur général, donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas CHF 30.- pour une page et CHF 20.- par page supplémentaire.

2La remise de photos prises par les appareils de contrôle ou en annexe d'un constat donne lieu à la perception d'une taxe qui ne dépasse pas

CHF 40.- l'unité et de CHF 80.- si la photo est accompagnée d'une légende (dossier photographique).

Art. 52 – Terrasses de cafés

1Pour la période allant du 16 avril au 31 octobre, une taxe saisonnière n'excédant pas CHF 30.- le mètre carré est perçue pour les terrasses de cafés.

2Une dérogation quant à la période est possible.

Art. 57 bis

Abrogé.

Art. 60 – Dispositifs d'alarme contre le vol, le feu et le gaz, ainsi que les téléalarmes

Abrogé.

Table des matières

Véhicules automobile de la Sécurité publique

Article 2.-

1Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

2Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Maria Belo

Le secrétaire

Sven Erard

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous rappelle que ce point sera traité en débat court. Pour l'ouverture du débat, à qui puis-je donner la parole ? Mme Brossard, du parti socialiste.

Mme Carmen Brossard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments a été partiellement mis à jour.

Il ne s'agit que d'une mise en conformité des nouvelles normes typographiques et du changement d'une date pour être plus en accord avec la réalité du terrain : la fin des mesures hivernales et le début officiel ou officiel de la saison des terrasses ouvertes en notre ville.

Le parti socialiste accepte ces modifications sans autre forme de procès et remercie le Conseil communal pour ce rapport. Merci.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a lu attentivement ce rapport et va l'accepter.

Nous avons juste une question au sujet des taxes et émoluments demandés par la Commune aux associations. Les groupes POP, socialiste et Verts avaient déposé, le 29 août, une motion nommée « *Pour ne pas détruire le tissu associatif de notre ville* ». Le Conseil communal y a répondu en voulant la transformer en postulat, moins contraignant, ce qui a été refusé par les motionnaires. Alors, qu'en est-il de cette motion ? A-t-elle été traitée par le conseiller communal qui s'en occupe ? Transmise à un service ? Les demandes d'associations pour 2018 vont bientôt se faire et elles ne savent pas à quel tarif elles vont être mangées.

Je vous remercie de votre attention.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR accepte unanimement le rapport en estimant que les changements apportés à l'arrêté, après un quart de siècle, sont nécessaires et justifiés, sans revêtir de caractère fondamental.

Une question surgit, toutefois, en ce qui concerne l'article 52, dit des terrasses et cafés, modifiant la période de taxation du 1^{er} avril au 31 octobre à celle allant du 16 avril au 31 octobre. Bien qu'une dérogation soit possible quant à la période de dérogation à cet article, nous aimerions nous assurer qu'une grande souplesse et une réelle flexibilité dans l'application du calendrier soient possibles, sans tracasseries ni procédures chronophages, afin que les terrasses puissent égayer l'espace public par beau temps persistant. A l'aune des changements climatiques, des modifications comportementales des clients et de l'amélioration nécessaire de l'attrait touristique, une animation de cet espace public se doit d'être favorisée. Si la volonté des restaurateurs prévoit l'installation de terrasses hivernales par beau temps neigeux, à la manière des stations de

montagne, tout en tenant compte des impératifs de la sécurité publique, peut-on envisager une adaptation de ce même calendrier ?

Avec mes remerciements.

M. Christian Cassard, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Après discussion au sein du groupe UDC, nous nous accordons sur le fait que ce rapport est complet, précis et nécessaire. Les présentes modifications s'inscrivent dans un ordre de continuité et nous ne pouvons que les soutenir.

Dans cette optique, le groupe UDC acceptera ce rapport. Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que sur le fond, il n'y a pas grand-chose à ajouter par rapport aux dispositions qui vous sont proposées, avec des explications qui sont relativement claires.

Par rapport aux deux questions, en commençant par celle de Mme Schneeberger, du POP, le Conseil communal, à la séance où la motion a été déposée, avait indiqué que l'analyse serait faite après une année de fonctionnement. On arrive bientôt à la fin de l'année 2017, le travail de consolidation et d'analyse sera fait dans les services dans le courant de l'hiver, de manière à pouvoir avoir une vision claire au printemps prochain de la situation future.

Et par rapport à la question de M. Strub du PLR pour l'article 52, évidemment, la période a été modifiée pour tenir compte formellement de la date de fin des mesures hivernales. Mais vous lisez bien, à l'alinéa 2, une dérogation quant à la période possible, ce qui fait qu'évidemment, s'il y a un hiver indien, ou l'inverse, on peut tout à fait adapter la période vers l'avant, vers le mois de mars ou vers le début du mois d'avril. Je vous remercie.

L'arrêté est accepté par 30 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

relatif à la dérogation au Règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques

(du 15 novembre 2017)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Indemnités versées aux élus et aux partis politiques

Le Conseil général a décidé le 26 janvier 2004 d'introduire une indemnité aux élus et aux partis politiques. Cette indemnité, qui est versée annuellement aux partis politiques, a été fixée à CHF 750.- par élu-e et à CHF 3'000.- par parti politique.

Suite aux difficultés financières de la Ville, le Conseil général du 4 mai 2015 a décidé de déroger à ce Règlement et de diminuer momentanément de 10% ces montants en les portant à CHF 675.- par élu-e et CHF 2'700.- par parti. Cette dérogation a été décidée pour trois années administratives, soit jusqu'à la période 2017-2018. L'indemnité est versée au début de la période administrative.

Compte tenu des difficultés financières persistantes de la Ville, le budget 2018 tel qu'il vous sera présenté prend en considération la prolongation de cette mesure. Nous vous proposons de reconduire cette dérogation jusqu'à la fin de la législature, soit pour deux périodes administratives (2018-2019 et 2019-2020).

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

L'équilibre financier est un des objectifs du programme de législature. Compte tenu du déficit actuel du budget, diverses mesures d'économie doivent être mises en place afin de pouvoir à terme atteindre cet objectif.

Conséquences sur les finances

Sans la réduction de 10%, les indemnités versées aux élus-es et partis politiques s'élèveraient à CHF 48'750.-. L'économie réalisée par la réduction des indemnités se monte ainsi à CHF 4'875.- par année, portant les indemnités versées aux partis à CHF 43'875.- par année administrative.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Néant.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Néant.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Néant.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Néant.

La Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 8 novembre 2017, de prolonger la dérogation jusqu'à la fin de la législature.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Huguenin-Elie	Celia Clerc

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu l'art. 35 du Règlement général du 28 septembre 1994
Vu le Règlement sur l'indemnité aux élus et aux partis du 26 janvier 2004
Vu un rapport du Conseil communal du 15 novembre 2017

arrête:

Article premier.- En dérogation au règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques, du 26 janvier 2004 (RS CdF 10.101), chaque parti représenté au Conseil général reçoit :

- une indemnité de CHF 675.- par élu-e
- une indemnité de CHF 2'700.- par parti.

Art. 2.- La présente dérogation est valable pour les années administratives 2018-2019 et 2019-2020.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 14 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La présidente	Le secrétaire
Maria Belo	Sven Erard

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous rappelle que ce point sera traité en débat court. A qui puis-je donner la parole ? Pour le parti socialiste, Mme Gagnebin.

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste, qui avait accepté en mai dernier la diminution du montant concernant les indemnités des élus, va évidemment voter cet arrêté. Je vous remercie.

M. Yves Strub, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR accepte unanimement le rapport du Conseil communal.

Les lois et leurs dispositions ne sont conçues pour nous faire voguer que par beau temps. La houle et la tempête appellent à la modification des trajectoires et la boussole s'adapte. La dérogation proposée au règlement répond à une logique imparable en ces temps de disette financière. La loi est pareille pour nous tous, les sacrifices des uns s'associant aux sacrifices des autres.

Le financement des partis politiques en est concerné. L'exercice est utile pour chaque groupe, qui doit faire preuve d'imagination afin de trouver de nouvelles sources de financement, voire de mettre en pratique de nouveaux moyens de communication. Je vous remercie.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC salue cette démarche. Il va de soi qu'on ne peut pas imposer des restrictions sans le faire pour nous-mêmes. Nous contribuerons ainsi, certes de manière anecdotique, à l'effort commun. Nous accepterons donc ce rapport. Merci.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a également accepté cet arrêté. S'agissant du montant, il est clair qu'il est anecdotique. Mais c'est là un geste symbolique vis-à-vis de la population et des employés de la Commune, qui tous font des sacrifices dans ces temps difficiles. Le groupe POP accepte ce rapport. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts partagent tout ce qui a été dit jusqu'à présent et voteront l'arrêté.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie tous les groupes d'accepter

sans discuter ce rapport. Vous êtes tous prêts à faire quelques sacrifices, nous y sommes sensibles et nous vous en remercions infiniment.

L'arrêté est accepté par 31 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2018

(15 novembre 2017)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2018 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend:

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. PRESENTATION

Récemment, l'institut BAK Economics a publié des prévisions de croissance très positives pour l'année 2018, en particulier pour l'économie neuchâteloise. En effet, celle-ci, sous l'impulsion de l'horlogerie, est censée croître de manière forte. La presse transmet également ce type de messages et les prises de positions des entrepreneurs démontrent qu'ils sont confiants pour la fin de l'année 2018 et plus particulièrement pour l'année 2019. Les offres d'emploi devraient également croître. Avec ses 2'040 entreprises et ses 22'431 travailleurs (état au 1^{er} octobre 2016), la Ville de La Chaux-de-Fonds semble pouvoir envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Cependant, force est de constater que si l'avenir se présente meilleur et si les charges sont maîtrisées, le budget 2018 ne reflète pas cet optimisme. En effet, l'équilibre n'est de loin pas trouvé. Avec plus de CHF 15 millions de déficit, sans intégrer la demande de l'Etat (à savoir le transfert de deux

points d'impôts des communes au Canton, qui priverait la Ville de CHF 2.5 millions), les finances de la Ville ne sont pas en phase d'améliorations significatives à court terme.

Au niveau des **prévisions fiscales**, le service des contributions n'est guère plus optimiste. Ainsi, l'impôt des personnes morales, selon ses prévisions, devrait baisser encore de CHF 440'000.-. Les entreprises annoncent une reprise depuis l'été 2017, mais il se peut qu'elles aient des pertes à reporter ou qu'elles n'aient pas adapté leurs tranches d'impôts et attendent fin novembre pour le faire, voire même la taxation définitive en 2018. Dès lors, il faut espérer qu'il y ait un décalage dans le temps et que les revenus réels seront plus conséquents que ceux prévus au budget 2018. Toutefois, le Conseil communal estime qu'une modification des prévisions fiscales fondées sur les instituts économiques ou la presse, sans que cela soit validé par le service des contributions, serait une option par trop hasardeuse. Globalement, il est envisageable que l'embellie évoquée ci-dessus, si elle se confirme, ne déploie ses effets en termes de recettes fiscales qu'en 2019, voire 2020.

En ce qui concerne les personnes physiques, une dégradation d'environ CHF 3.8 millions entre les comptes 2016 et le budget 2018 est à prévoir. Cette dégradation s'explique notamment par la suppression du mandat de police contre un point d'impôts (CHF 1 million) et par la fin de l'amnistie fiscale (CHF 1.9 million), ce qui représente une dégradation de CHF 0.9 million. Pour l'heure, il est très difficile d'en connaître les causes. Il faut savoir que le service des finances ne dispose pas d'explications précises. Les chiffres les plus récents en sa possession sont basés sur la taxation définitive 2016, soit les revenus de 2015. Toutefois, quelques hypothèses peuvent être émises, comme par exemple les demandes d'adaptation des tranches d'impôts par les chômeurs, le recours plus important aux services de l'accueil extra-familial par les familles (ces dépenses étant déductibles fiscalement) ou encore la perte de l'un ou l'autre contribuable important. Une autre hypothèse peut être directement liée à la conjoncture et aux difficultés que traversent les entreprises. Ainsi, on peut imaginer que dans certaines entreprises, le versement de bonus aux cadres a été adapté en fonction du résultat dégagé, ou encore que le résultat des entreprises n'a pas permis de verser des dividendes aux dirigeants de celles-ci. Enfin, il est connu de tous que les rendements des placements ont chuté, voire sont devenus négatifs.

Quant au revenu des frontaliers, le pire a été évité puisque le peuple a suivi le Grand Conseil, à savoir de surseoir à la bascule des impôts des

frontaliers qui aurait privé la Ville de plus de CHF 2 millions. D'autre part, l'estimation des impôts des frontaliers progresse de CHF 573'000.- entre les comptes 2016 et le budget 2018, ce qui peut être considéré comme un premier signe tangible de reprise économique.

Compte tenu de ces éléments, on peut considérer que les chiffres obtenus justifient un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 10 millions, ce qui ramène le résultat final à un déficit de CHF 5.2 millions.

Au niveau de la **masse salariale**, depuis 2015, des efforts sont régulièrement faits. Des services sont réorganisés, des remplacements de postes se font en réduisant les taux d'activité, les salaires ne sont plus augmentés. La charge salariale diminue donc d'environ CHF 200'000.- par rapport au budget 2017, malgré la fin de la contribution de solidarité. De nombreux facteurs influencent ce chiffre en positif ou en négatif, dont le détail se trouve en page 9 du rapport. Si l'analyse se porte sur les EPT, il ressort une augmentation de 7 EPT par rapport au budget 2017 (voir explications détaillées en page 9 du rapport). Celle-ci concerne notamment le service communal de l'action sociale (4.4 EPT) et le service de la jeunesse (1.59 EPT) afin de répondre aux exigences légales. Dans les deux cas, la charge supplémentaire est partiellement subventionnée, il y a donc tout de même une part à charge de la commune. Dans les autres services, les EPT sont stables, voire diminuent.

Les **biens, services et marchandises** sont de CHF 600'000.- inférieurs au budget 2017. Dans ce domaine également, les charges sont maîtrisées.

Au niveau des **intérêts**, la situation est relativement stable puisque les taux sont extrêmement bas. Il faut rappeler que sur les CHF 410 millions de dettes de la Ville, 1% d'augmentation du taux d'intérêts représenterait une augmentation de charges de CHF 4.1 millions. Dès lors, le déficit de la Ville pourrait progresser négativement d'une manière significative, d'où l'importance de stabiliser, voire de réduire la dette.

La **facture sociale** augmente de CHF 200'000.- et se monte ainsi à une charge pour la Ville de CHF 19 millions. Il faut savoir tout de même que le service communal de l'action sociale délivre des prestations à hauteur de CHF 36 millions comptabilisées dans le pot commun.

La charge **d'amortissements** baisse de CHF 1.4 million par rapport au budget 2017 étant donné que les investissements n'ont pas dépassé les

CHF 10 millions. L'effet de ce blocage devrait se faire sentir davantage encore les prochaines années.

Finalement, entre les budgets 2017 et 2018, une baisse du déficit de CHF 3.9 millions a été réalisée (de 19.1 millions à 15.2 millions) avant prélèvement à la réserve. Malheureusement, force est d'admettre qu'elle est due pour une bonne part à un assainissement de nos immobilisations incorporelles en 2017 et à une réévaluation des participations détenues par la Ville.

Les **prestations de services et taxes** augmentent, mais la majorité de ces recettes supplémentaires est liée à des domaines autofinancés. Il n'y a ainsi que peu d'impacts sur le compte de résultat. Par contre, il faut relever la perte de CHF 500'000.- de redevance sur l'utilisation du domaine public suite à l'application de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) en 2018 (plafond de la redevance en diminution de 1.4 à 0.8 ct/kWh sur trois ans). La Ville perdra donc encore CHF 500'000.- supplémentaires en 2019, puis en 2020 (la recette s'établissant dès 2020) CHF 1.5 million sous le niveau actuel.

Hormis les éléments évoqués ci-dessus, le budget 2018 a été établi dans la continuité des comptes 2016 et du budget 2017, selon une orientation assumée de ne pas supprimer de prestations majeures tel que demandé par l'ensemble des groupes du Conseil général lors des Etats généraux de l'été 2017. Le Conseil communal entend ces prochaines années poursuivre son action en travaillant sur plusieurs axes :

- poursuivre un travail de réorganisation des services : de nouvelles synergies entre services doivent être analysées. Des études sont en cours.
- analyser avec l'Etat et les autres communes les charges de l'accueil extra-familial, de l'instruction publique et des charges de centres : ces charges et les subventions versées dépendent de lois cantonales qui devront être remises en question afin d'assainir durablement la situation financière des communes et de l'Etat de Neuchâtel. Quant à la répartition de l'ensemble des recettes fiscales, elle doit être revue afin de trouver un compromis qui ne lèse aucune commune mais qui, au contraire, marquera le début d'une nouvelle cohésion cantonale.

- trouver de nouvelles recettes dont voici quelques pistes : favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, notamment grâce à une politique foncière active; convaincre les pendulaires, spécialement les jeunes, de venir s'établir à La Chaux-de-Fonds.
- mettre en place une politique de stationnement prévoyant notamment la création d'un macaron payant pour le parcage en ville pour les pendulaires.
- affecter des terrains en zone à faible densité pour permettre le développement de quartiers de villas sur des parcelles de qualité libres de promoteurs.
- travailler à un changement d'image par une requalification du centre-ville et par une communication ciblée sur les événements, notamment culturels et sportifs, et enjeux susceptibles d'un vaste rayonnement.
- susciter des projets urbanistiques d'envergure, s'inscrivant dans les principes fondamentaux de l'urbanisation moderne : mixité, densification et valorisation de friches ou terrains à l'intérieur du tissu bâti.
- favoriser l'implantation de structures cantonales et faire reconnaître le caractère supracantonal de certaines institutions.
- œuvrer, selon nos moyens et nos compétences, à une meilleure accessibilité de la Ville tant par le rail que par la route.

En conclusion, le retour à l'équilibre des comptes prendra encore du temps, mais le Conseil communal avec l'appui de l'ensemble des collaborateurs de notre administration, reste confiant en l'avenir. Il s'attelle avec énergie à redynamiser La Chaux-de-Fonds, à la rendre attractive, conviviale et prospère. Il compte sur sa population pour atteindre ce but ensemble. La boîte à idée est ouverte. Les Chaux-de-Fonniers doivent être fiers de vivre ici et être les ambassadeurs de notre belle ville. Enfin, le Conseil communal tient à remercier l'ensemble de ses collaborateurs, et tout particulièrement les personnes ayant travaillé à l'élaboration de ce budget. Il est conscient que chacun a fait de gros efforts en vue de rechercher des économies et le Conseil communal compte encore sur lui pour continuer d'assainir les finances de la Ville. Gageons que les efforts de tous porteront leurs fruits dans un avenir le plus proche possible.

2. COMPTE DE RESULTATS

2.1 Comparaison Budget 2018 - Budget 2017

Le compte de résultats du budget 2018 se présente comme suit :

	Budget 2018	Budget 2017	Ecart	%
Charges d'exploitation	252'165'860.00	249'380'660.00	2'785'200.00	1.12
Revenus d'exploitation	-231'682'310.00	-227'451'950.00	-4'230'360.00	1.86
Résultat provenant des activités d'exploitation	20'483'550.00	21'928'710.00	-1'445'160.00	-6.59
Résultat provenant de financements	-295'480.00	1'278'480.00	-1'573'960.00	-123.11
Résultat opérationnel	20'188'070.00	23'207'190.00	-3'019'120.00	-13.01
Revenus extraordinaires				
Récupération créances perdues	-5'380.00	-5'780.00	400.00	-6.92
Prélèvement à la réserve réévaluation PA (amort.)	-4'958'600.00	-4'920'820.00	-37'780.00	0.77
Prélèvement aux fonds	-23'900.00	0.00	-23'900.00	-
Résultat réel avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	15'200'190.00	18'280'590.00	-3'080'400.00	-16.85
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-10'000'000.00	-11'500'000.00	1'500'000.00	-13.04
Résultat total	5'200'190.00	6'780'590.00	-1'580'400.00	-23.31

Le compte de résultats présente un budget 2018 déficitaire de CHF 5'200'190.-. En comparaison avec le budget 2017, le déficit est inférieur de CHF 1.6 million. Le déficit 2018 tient compte d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de CHF 10 millions (CHF 11.5 millions au budget 2017).

Le résultat extraordinaire correspond au prélèvement à la réserve pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif ainsi qu'au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 10 millions au budget 2018).

Les détails du compte de résultats par nature figurent dans le document 2.

Les variations principales par rapport au budget 2017 sont les suivantes (amélioration (+) / détérioration (-)) :

Budget 2017, déficit (en millions)	-6.8
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-11.5
Recettes estimées liées à la part employeur ex-CPC	-0.8
Déficit 2017 sans opérations exceptionnelles	-19.1
Détériorations pour 2018	
Diminution redevance utilisation domaine public (LAEL)	-0.5
Détériorations et améliorations diverses	-0.1
Améliorations pour 2018	
Charges de personnel	0.2
Biens, services et marchandises	0.3
Réévaluation sur créances	0.3
Amortissements	1.4
Recettes fiscales	0.6
Réévaluation des participations du patrimoine financier	1.7
Déficit 2018 sans opérations exceptionnelles	-15.2
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	10.0
Déficit budget 2018	-5.2

Le déficit sans les opérations exceptionnelles diminue de CHF 3.9 millions entre le budget 2018 et le budget 2017 dont CHF 3.1 millions liés à des opérations non-monétaires (amortissements et réévaluation des participations).

2.2 Comparaison Budget 2018 – Comptes 2016

	Budget 2018	Comptes 2016	Ecart	%
Charges d'exploitation	252'165'860.00	247'238'275.98	4'927'584.02	1.99
Revenus d'exploitation	-231'682'310.00	-231'218'485.38	-463'824.62	0.20
Résultat provenant des activités d'exploitation	20'483'550.00	16'019'790.60	4'463'759.40	27.86
Résultat provenant de financements	-295'480.00	-1'103'513.18	808'033.18	-73.22
Résultat opérationnel	20'188'070.00	14'916'277.42	5'271'792.58	35.34
Revenus extraordinaires				
Récupération créances perdues	-5'380.00	0.00	-5'380.00	-
Prélèvement à la réserve réévaluation PA (amort.)	-4'958'600.00	-4'958'537.00	-63.00	0.00
Prélèvement aux fonds	-23'900.00	-23'900.00	0.00	0.00
Résultat réel avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	15'200'190.00	9'933'840.42	5'266'349.58	53.01
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-10'000'000.00	-9'933'840.42	-66'159.58	0.67
Résultat total	5'200'190.00	0.00	5'200'190.00	-

En comparaison des comptes 2016, le budget 2018 présente une augmentation du déficit de CHF 5.2 millions.

Les variations principales par rapport aux comptes 2016 sont les suivantes (amélioration (+) / détérioration (-)) :

Comptes 2016, déficit (en millions)	0
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-10.0
Recettes estimées liées à la part employeur ex-CPC	-0.7
Restitution part 2015 transport	-0.5
Déficit 2016 sans opérations exceptionnelles	-11.2
Détériorations pour 2018	
Charges de personnel	-1.7
Biens, services et marchandises	-1.1
Charges financières	-0.5
Pot commun des transports	-0.4
Recettes fiscales	-3.9
Diminution redevance utilisation domaine public (LAEL)	-0.5
Péréquation financière intercommunale	-0.5
Diverses détériorations /améliorations	-0.2
Améliorations pour 2018	
Suppression du mandat de police	2.6
Amortissements	0.9
Sécurité publique (amendes)	1.3
Déficit 2018 sans opérations exceptionnelles	-15.2
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	10.0
Déficit budget 2018	-5.2

La détérioration du résultat sans les opérations exceptionnelles de CHF 4 millions s'explique principalement par la baisse des recettes fiscales.

2.3 Charges de personnel

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'613'300.00	1'577'400.00	1'669'731.75	2.28
301 Salaires personnel administratif et	51'640'020.00	52'442'920.00	50'939'718.85	-1.53
302 Salaires enseignants	38'387'300.00	37'665'500.00	37'184'978.90	1.92
303 Travailleurs temporaires	105'000.00	105'000.00	50'750.00	0.00
304 Allocations	1'816'960.00	1'820'010.00	1'489'753.65	-0.17
305 Cotisations patronales	20'151'020.00	19'561'670.00	20'035'504.45	3.01
309 Autres charges de	836'890.00	753'650.00	783'151.41	11.04
30 Total	114'550'490.00	113'926'150.00	112'153'589.01	0.55

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Augmentation du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	0.6	2.4
Prise en compte recettes part employeur ex-CPC	-0.8	-0.7
Variation "réelle" (baisse (-), hausse (+))	-0.2	1.7
Retenues sur salaires (mesures salariales 2016-2017)	0.8	0.8
Adaptation de l'échelle des traitements à l'IPC (dès 2018)	-0.2	-0.2
Augmentation de l'effectif	0.5	2.4
Rappels prévoyance.ne	-0.2	-0.2
Indemnités journalières maternité et accident école	-0.4	-0.3
Suppression cotisation à la caisse de remplacement (école)	-0.2	-0.5
Vacances délai résiliation	-0.4	-0.4
Mutations diverses du personnel	-0.1	0.1
	-0.2	1.7

Le budget 2018 prend en considération les mesures salariales décidées par le Conseil général en décembre 2016. L'échelle des traitements a été révisée avec une adaptation à l'IPC de -0.3 point. En effet, les mesures salariales décidées par le Conseil général en décembre 2016 prévoient une adaptation à l'IPC sur 3 ans, soit une baisse de 0.8 point par année. En 2017, l'IPC ayant augmenté de 0.5 point, cette hausse a été portée en diminution des 0.8 point ($-0.8 + 0.5 = -0.3$ point).

Le budget 2017 comprend le maintien des mesures salariales décidées en 2015, notamment la réduction de 1.5% à 3% des salaires, mesure supprimée en 2018.

La hausse par rapport aux comptes 2016 s'explique notamment par une augmentation de l'effectif dans certains services.

Evolution des effectifs et de la masse salariale

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets évoluent comme suit :

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	596.09	587.12	571.81
Personnel, autres			
- Enseignants	372.54	373.69	369.84
- Orthophonistes	9.63	9.63	9.56
- OPCMN (protection civile)	4.10	4.90	4.90
Total des EPT	982.36	975.34	956.11

Le nombre total d'EPT augmente par rapport au budget 2017. Les principales hausses sont constatées au SCAS – Office d'aide sociale et au SIS et police du feu. Pour le SCAS, l'augmentation de l'effectif est liée à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter. En ce qui concerne le SIS, il n'y a pas d'augmentation réelle entre les 2 budgets mais un changement de méthode dans le calcul des effectifs, avec la prise en compte depuis 2018 des aspirants dans l'effectif.

Les transferts d'effectifs au sein des centres de l'administration communale sont énoncés dans le tableau suivant, en note de bas de page.

Statistique du personnel

Services		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110	Conseil communal (secrétaires)	4.10	359'300.00	4.04	349'900.00	4.23	371'688.65
121	Chancellerie ¹	3.92	443'600.00	2.60	298'000.00	2.44	314'941.95
122	Service de l'économie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.90	112'524.75
124	Service juridique ¹	0.00	0.00	1.70	236'650.00	1.67	234'396.65
125	Aff. régionales et relations extérieures ²	0.00	0.00	0.70	99'680.00	0.70	100'677.50
126	Communication	2.73	277'900.00	2.40	246'250.00	2.40	248'827.00
130	Contrôle des habitants	6.80	576'450.00	6.80	566'550.00	6.63	576'995.65
200	Service des bâtiments et du logement ³	19.80	1'809'730.00	16.00	1'456'750.00	17.45	1'453'957.20
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.79	618'000.00	8.26	642'400.00	6.16	656'113.55
210	Gérance - secrétariat ³	0.00	0.00	3.60	308'600.00	3.60	306'939.20
240	Domaines	0.20	18'300.00	0.20	19'150.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	46.50	3'877'900.00	42.10	3'493'650.00	41.88	3'506'720.80
311	Centre santé sex.-Planning fam.	1.60	162'800.00	1.60	164'440.00	1.60	163'469.95
315	SCAS - Maison de retraite	1.10	96'250.00	1.20	105'530.00	1.20	105'094.35
430-455	Ecole obligatoire ⁴	427.35	42'809'200.00	429.19	42'123'100.00	421.68	41'674'895.60
482	Centre de santé scolaire	3.71	403'900.00	4.51	473'490.00	4.52	471'664.70
483	Centre d'orthophonie	10.66	1'235'600.00	10.66	1'241'000.00	10.60	1'230'899.95
500	Service des affaires culturelles	2.88	342'600.00	2.78	325'550.00	2.78	318'566.00
501	Bibliothèque de la Ville	22.20	1'929'850.00	22.70	1'980'200.00	22.36	1'963'758.30
502	Bibliothèques des jeunes	7.39	628'850.00	7.43	633'750.00	7.86	627'812.70
505	Archives communales	0.70	57'600.00	0.70	56'800.00	0.70	56'253.60
510	Services généraux des musées	4.40	373'250.00	4.40	369'200.00	5.05	368'103.40
511	Musée d'histoire naturelle	3.95	398'350.00	3.98	437'350.00	3.17	329'336.40
512	Musée d'histoire	5.75	479'350.00	5.75	462'450.00	5.63	463'397.85
513	Musée international d'horlogerie	9.45	979'400.00	9.92	1'021'300.00	9.50	966'797.95
514	Musée des beaux-arts	5.55	577'050.00	5.55	580'800.00	5.55	584'527.55
515	Zoo du Bois du Petit-Château	8.30	640'400.00	8.40	629'330.00	8.22	621'539.55
520	Service des sports	2.85	272'300.00	2.85	279'050.00	2.93	295'968.45
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	476'200.00	5.90	470'150.00	5.95	470'898.55
524	Piscine des Arêtes	4.00	340'150.00	4.00	335'300.00	4.00	334'334.75
525	Piscine, patinoires des Mélèzes	9.80	858'000.00	9.80	816'100.00	10.04	867'992.15
550-552	Service de la jeunesse	69.74	5'561'550.00	68.15	5'474'350.00	65.95	5'358'109.65
600	Service des finances	11.20	1'007'200.00	11.20	1'009'730.00	11.04	1'034'328.30
620	Service des ressources humaines	7.10	664'150.00	7.10	650'220.00	7.68	682'375.55

Services	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
630 Contrôle financier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.25	37'081.75
700 Administration des travaux publics	1.80	196'700.00	1.80	192'900.00	2.03	211'090.75
701 Services techniques	6.83	718'800.00	5.50	611'200.00	6.39	667'648.80
708 Service des espaces publics	139.11	11'490'000.00	141.64	11'664'000.00	141.50	11'646'786.25
720 Station d'épuration	6.00	597'200.00	6.00	589'300.00	5.95	586'782.40
725 Déchets des personnes physiques	1.00	82'000.00	1.00	80'900.00	1.00	80'403.05
755 SUE - Urbanisme ⁵	15.80	1'605'270.00	11.17	1'154'100.00	10.81	1'124'562.15
770 Géomatique	1.90	167'100.00	1.90	164'800.00	1.80	161'268.00
813 SUE - Environnement ⁵	0.00	0.00	4.46	401'850.00	4.30	396'433.65
860 Sécurité publique	31.40	2'954'050.00	32.40	3'070'630.00	24.73	2'467'541.00
870-875 SIS ⁶ et police du feu	57.00	5'199'150.00	48.40	5'137'600.00	46.18	4'762'192.70
890 OPC Organism. Protection Civile	4.10	363'920.00	4.90	441'150.00	4.90	446'649.70
Total	982.36	91'649'370.00	975.34	90'865'200.00	956.11	89'481'483.35
Salaires du personnel en formation		1'252'600.00		1'336'280.00		1'053'701.85
Salaires CC		1'613'300.00		1'577'400.00		1'669'731.75
Primes pour mesures économiques		30'000.00		20'000.00		23'250.00
Variation heures		0.00		0.00		-62'700.00
Cotisations patronales, autres charges		21'580'420.00		20'913'270.00		21'027'310.06
Vacances délai résiliation		-430'000.00		0.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'145'200.00		-786'000.00		-1'039'188.00
Total charges de personnel (30)		114'550'490.00		113'926'150.00		112'153'589.01

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

¹ Dès 2018, le juriste dépendra de la Chancellerie.

² Dès 2018, les tâches du SARRE sont pour l'essentiel reprises par le SUE (+0.8 EPT).

³ Le personnel du secrétariat de la gérance est transféré au Service des bâtiments et du logement.

⁴ L'augmentation des traitements malgré la diminution des effectifs est expliquée par la prise en compte des salaires des remplaçants suite à la suppression de la caisse de remplacement.

⁵ Dès 2018, le SUE-Environnement est transféré sous le SUE-Urbanisme, qui reprend en outre l'essentiel des tâches du SARRE (+0.8 EPT).

⁶ SIS : dès le budget 2018, les aspirants (2 EPT) figurent dans le total de l'effectif du service. Par contre, les stagiaires/ambulanciers en formation (= 6 EPT) ne sont pas pris en compte. Pour le budget 2017, les effectifs calculés à posteriori s'élèvent à 50 professionnels (EPT) + 7 aspirants (EPT), soit 57 EPT selon la méthode de calcul du budget 2018. Dans les comptes 2016, l'effectif comprenant les aspirants (6 EPT) était de 52.18 EPT.

2.4 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au budget 2017 %
	CHF	CHF	CHF	
310 Charges matériel, marchandises	5'149'110.00	5'099'740.00	4'901'910.72	0.97
311 Immobilisations non portées à	1'235'410.00	1'208'830.00	1'073'155.01	2.20
312 Alimentation et élimination	4'183'130.00	4'476'570.00	4'124'111.93	-6.56
313 Prestation de services et honoraires	17'200'100.00	20'805'040.00	18'809'212.79	-17.33
314 Gros entretien et entretien courant	3'418'460.00	3'385'020.00	3'491'629.54	0.99
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'787'510.00	2'863'310.00	2'741'501.95	-2.65
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	2'171'040.00	2'251'960.00	2'218'102.16	-3.59
317 Dédommagements	806'560.00	778'120.00	610'545.15	3.65
318 Réévaluations sur créances	3'155'580.00	3'453'150.00	3'364'249.85	-8.62
319 Diverses charges d'exploitation	638'210.00	657'810.00	688'181.13	-2.98
31 Total	40'745'110.00	44'979'550.00	42'022'600.23	-9.41

La baisse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation est le résultat de plusieurs éléments, à savoir :

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Baisse du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	-4.2	-1.3
Changement de présentation comptable	3.6	0.2
Baisse "réelle"	-0.6	-1.1
Reprise mandat de police par l'Etat	0.0	-2.6
Baisse des réévaluations sur créances	-0.3	-0.2
Augmentation frais déneigement	0.1	0.4
Augmentation Sécurité publique	0.0	0.4
Diverses augmentations (+) / diminutions (-)	-0.4	0.9
	-0.6	-1.1

Changement de présentation comptable

La rubrique 31 du budget 2018 comprend des changements de présentation des comptes pour 2 éléments du SIS, à savoir :

- La part de la Ville pour les charges des secteurs feu et sauvetage du SIS d'un montant de CHF 3.2 millions était comptabilisée dans les rubriques 313 et 46 au budget 2017. Ces charges sont maintenant comptabilisées dans les rubriques 39/49 dans le budget 2018 et les comptes 2016.
- La participation aux services ambulanciers des autres communes a été comptabilisée dans la rubrique 313 dans les comptes 2016 et le budget 2017 pour CHF 0.4 million. Ces charges ont été imputées dans la rubrique 36 Dommagements aux communes dans le budget 2018.

Diverses variations

La baisse réelle de cette rubrique est composée de diverses augmentations et diminutions, dont les principales sont :

- Reprise par le Canton du mandat de police en 2017 : baisse des coûts pour la Ville de CHF 2.6 millions par rapport aux comptes 2016 (rubrique 313), avec en contrepartie un transfert d'un point d'impôt au canton (CHF 1.2 million).
- La baisse des réévaluations de créances, notamment une diminution des pertes sur débiteurs (rubrique 318).
- Une augmentation des frais de déneigement : les frais étant très variables, le budget est calculé sur la moyenne des comptes des 5 dernières années.
- Une augmentation de CHF 0.4 million à la Sécurité publique, dont CHF 0.3 million pour le mandat de la remise des commandements de payer qui a été externalisé.

2.5 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'305'450.00	22'672'990.00	22'351'345.53	-1.62
332 Immobilisations incorporelles PA	0.00	1'039'520.00	828'753.10	-100.00
33 Total	22'305'450.00	23'712'510.00	23'180'098.63	-5.93

Les amortissements baissent de CHF 1.4 million par rapport au budget 2017 et de CHF 0.9 million par rapport aux comptes 2016.

Cette diminution s'explique notamment par l'amortissement total dans les comptes 2017 de tous les frais d'études qui ne sont pas liés à un investissement réalisé. Selon les dispositions du RLFinEC, les frais d'études doivent être amortis immédiatement en cas de non-réalisation de l'investissement ou sont activés avec l'investissement en cas de réalisation. Ces dispositions sont respectées dès 2017 et entraînent des amortissements supplémentaires sur 2017.

Par ailleurs, les investissements 2016 et 2017 sont inférieurs aux investissements des exercices précédents, ce qui génère à terme une baisse des amortissements.

A noter que les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations effectuées au 31 décembre 2015 sont compensés par un prélèvement de CHF 5 millions à la réserve prévue à cet effet (48).

2.6 Charges financières

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	10'758'200.00	13'968'990.00	12'654'684.33	-22.99
- Intérêts passifs	10'758'200.00	10'684'000.00	10'233'933.08	0.69
- Intérêts internes sur les biens du patrimoine financier	0.00	3'284'990.00	2'420'751.25	-100.00
341 Pertes réalisées sur terrains PF	0.00	100.00	0.00	-100.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000.00	100'000.00	87'518.65	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	3'872'700.00	3'568'560.00	3'374'089.05	8.52
344 Réévaluations immobilisations PF	80'000.00	0.00	79'980.00	-
349 Différence charges financières	1'000.00	1'000.00	1'312.80	0.00
34 Total	14'811'900.00	17'638'650.00	16'197'584.83	-16.03

La diminution des charges financières au budget 2018 peut être expliquée par les éléments suivants :

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Baisse du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	-2.8	-1.4
Changement de présentation comptable	3.3	2.4
Augmentation "réelle"	0.5	1.0
Augmentation des charges financières liées aux emprunts	0.1	0.5
Augmentation charges biens-fonds PF	0.3	0.5
Diverses augmentations	0.1	0.0
	0.5	1.0

Changement de présentation comptable

Dans le budget 2018 figure un changement de présentation des comptes pour les intérêts facturés à l'interne pour le patrimoine financier. A la demande du Service des communes, ces intérêts seront dorénavant comptabilisés en imputations internes (rubrique 39/49) au lieu des rubriques 34/44.

Diverses augmentations

Cette rubrique comprend notamment les variations suivantes :

- Une augmentation des charges financières liée à l'augmentation de l'endettement et l'impact des taux d'intérêts négatifs sur les emprunts "swapés".
- Une augmentation des charges relatives aux biens-fonds du patrimoine financier (343). Il s'agit principalement des travaux de gros entretien sur les immeubles locatifs.

En ce qui concerne les intérêts supplémentaires liés à l'emprunt Depfa, un prélèvement est effectué à la provision constituée en 2015 pour couvrir la différence entre le taux fixe (2.63%) et le taux variable.

2.7 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2018 CHF	Budget 2017 CHF	Comptes 2016 CHF	Solde réserve au 31.12.2016
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers:				
- Réserve forestière	1'000.00	1'000.00	2'858.50	166'938.40
- Réserve places stationnement	5'000.00	5'000.00	0.00	303'990.50
- Réserve eau	270'110.00	0.00	367'466.69	2'303'257.53
- Taxe d'épuration	278'410.00	0.00	392'891.64	1'547'598.02
- Fonds à vocation énergétique	1'020'000.00	0.00	0.00	0.00
35 Total	1'574'520.00	6'000.00	763'216.83	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'alimentation de diverses réserves autorisées par la nouvelle législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué.

Un nouveau fonds à vocation énergétique sera créé en 2018 suite à l'introduction de la redevance à vocation énergétique prévue par la LAEL. Le montant de cette redevance a été estimé à CHF 1 million.

2.8 Charges de transfert

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017 %
	CHF	CHF	CHF	
360 Quotes-parts revenus	370'000.00	433'000.00	390'150.05	-14.55
361 Dédommagements à des collectivités publiques	26'468'380.00	7'103'890.00	6'214'754.38	272.59
362 Péréquation financière & compens. charges	0.00	18'765'390.00	18'902'907.29	-100.00
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	12'625'990.00	12'547'340.00	12'767'639.65	0.63
36 Total	39'464'370.00	38'849'620.00	38'275'451.37	1.58

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers et à des dédommagements d'autres collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Pour les rubriques 361 et 362, l'écart entre le budget 2018 et le budget 2017 ainsi que les comptes 2016 provient essentiellement d'un changement de comptabilisation de la facture sociale. Auparavant comptabilisée dans la rubrique 362, la facture sociale se trouve dans la rubrique 361 dès le budget 2018 (demande d'harmonisation du Service des communes).

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Augmentation du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	0.6	1.2
Changement de présentation comptable	-0.4	-0.2
Augmentation "réelle"	0.2	1.0
Augmentation de la facture sociale	0.2	0.1
Augmentation (+) / diminution (-) au pot commun des transports	0.0	0.9
	0.2	1.0

Changement de présentation comptable

Ce changement provient de la modification de la présentation de la participation aux services ambulanciers des autres communes (voir rubrique 31).

Transport

L'augmentation par rapport à 2016 provient d'une augmentation de la participation de CHF 0.4 million et d'un montant exceptionnel de CHF 0.5 million reçu en 2016 pour la restitution de notre part 2015 aux transports.

2.9 Charges extraordinaires

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
38 Total	0.00	0.00	0.00	0.00

Aucune charge extraordinaire n'est prévue dans le budget 2018, à l'instar du budget 2017 et des comptes 2016.

2.10 Revenus fiscaux

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	93'647'000.00	92'536'000.00	96'865'783.22	1.20
401 Impôts directs, personnes morales	12'755'000.00	13'339'000.00	13'242'373.25	-4.38
402 Autres impôts directs	1'736'000.00	1'667'000.00	1'882'589.15	4.14
Revenus fiscaux (contributions)	108'138'000.00	107'542'000.00	111'990'745.62	0.55
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	433'000.00	435'000.00	445'512.00	-0.46
40 Total	216'709'000.00	215'519'000.00	224'427'003.24	0.55

Les impôts sont répartis selon les coefficients Etat/Communes qui diffèrent selon les années et les hypothèses lors de l'élaboration des budgets.

Le budget 2017 prenait en considération la bascule des frontaliers et une hausse de 3 points de l'impôt communal pour les personnes physiques. Ces deux éléments ont été refusés en votation ce qui explique la variation des coefficients.

Par rapport aux comptes 2016, un point d'impôts des personnes physiques et des personnes morales a été transféré à l'Etat en 2017 (contrepartie du mandat de police).

Les coefficients en vigueur pour les comptes 2016 ou utilisés pour l'élaboration des budgets sont les suivants :

Coefficients	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Personnes physiques	124/76	121/82	123/77
Personnes morales	124/76	121/79	123/77
Frontaliers	50/150	121/79	50/150

La modification des coefficients n'est pas le seul élément à considérer dans les variations du budget 2018 par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016. D'autres éléments doivent être pris en compte pour expliquer ces différences. Nous résumons ci-dessous les variations principales :

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Transfert 1 point d'impôt au canton pour la sécurité publique	0.0	-1.2
Hausse des 3 points refusée (votation 21.05.17)	-3.0	0.0
Bascule des frontaliers reportée (votation 24.09.17)	2.0	0.0
Hausse des frontaliers	0.6	0.6
Sous-estimation recettes personnes physiques au budget 2017	0.5	0.0
Reprise (+) / Baisse (-) de la conjoncture	0.5	-1.4
Amnistie fiscale	0.0	-1.9
Augmentation (+) / baisse (-) des recettes fiscales	0.6	-3.9

L'économie montrant des signes de reprise, il a été pris en compte une légère progression des recettes fiscales, notamment pour les personnes physiques, entre les budgets 2017 et 2018 (mais une baisse par rapport aux comptes 2016).

L'amnistie fiscale a amené des recettes supplémentaires de CHF 1.9 million en 2016 et devrait encore générer des recettes exceptionnelles pour les comptes 2017.

Les autres impôts (402) comprennent l'impôt foncier dont le taux d'imposition a passé de 1.5‰ à 1.6‰ dès 2017.

Par ailleurs, les impôts sur la possession et sur la dépense (403) sont stables. Ils comprennent les taxes sur les billets de spectacle (CHF 246'000.-) et les taxes des chiens (CHF 187'000.-).

2.11 Revenus de concessions

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	188'730.00	177'900.00	180'688.99	6.09

2.12 Prestations de services et taxes

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	5'000.00	5'000.00	0.00	0.00
421 Emoluments administratifs	945'300.00	948'670.00	936'321.79	-0.36
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	24'443'850.00	23'518'810.00	23'761'728.49	3.93
425 Recette sur ventes	7'708'540.00	7'760'780.00	7'775'786.01	-0.67
426 Remboursements	3'110'410.00	2'858'750.00	3'033'737.52	8.80
427 Amendes	2'049'560.00	2'055'560.00	791'920.78	-0.29
429 Autres taxes	1'402'380.00	1'266'860.00	1'711'938.05	10.70
42 Total	39'665'040.00	38'414'430.00	38'011'432.64	3.26

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations ambulances et de la redevance de Viteos. Les ventes (eau, matériel, animaux) et les amendes sont également comprises dans ce compte.

Les principales variations identifiées sont les suivantes :

Variations	Budget 2017	Comptes 2016
Introduction de la redevance à vocation énergétique	1.0	1.0
Diminution de la redevance utilisation du domaine public	-0.5	-0.5
Introduction ristourne sur le gaz	0.1	0.1
Augmentation des amendes à la Sécurité publique	0.0	1.3
Augmentation de la taxe d'épuration	0.4	0.1
Augmentation (+) / diminution (-) des taxes d'équipement	0.1	-0.2
Diverses augmentations (+) / diminutions (-)	0.2	-0.1
Augmentation du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	1.3	1.7

L'introduction en 2018 de la redevance à vocation énergétique prévue par la LAEL est estimée à CHF 1 million. Ce montant est totalement attribué dans le fonds à vocation énergétique (rubrique 35).

La LAEL prévoit également une diminution de la redevance sur l'électricité en 3 ans. La baisse pour 2018 a été estimée à CHF 0.5 million.

Par rapport aux comptes 2016, le budget 2018 prévoit une hausse des amendes de la Sécurité publique pour CHF 1.3 million suite à l'augmentation de l'effectif de la brigade auxiliaire (déjà prévu au budget 2017).

2.13 Revenus divers

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	401'200.00	478'340.00	424'349.18	-16.13
439 Autres revenus	1'400.00	1'530.00	344'713.07	-8.50
43 Total	402'600.00	479'870.00	769'062.25	-16.10

La diminution par rapport aux comptes 2016 provient notamment des revenus exceptionnels encaissés en 2016 suite à la liquidation de l'association la Clairière et de l'ajustement de la provision pour le cautionnement des prêts de prévoyance.ne à Polyexpo SA.

2.14 Revenus financiers

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'096'870.00	4'749'960.00	3'308'095.97	-76.91
441 Gains réalisés PF	490'000.00	380'000.00	315'115.57	28.95
442 Revenus de participations PF	1'678'200.00	1'678'200.00	2'467'260.00	0.00
443 Produits des biens-fonds PF	6'698'470.00	6'573'970.00	6'990'703.24	1.89
444 Réévaluation immob. PF	2'929'000.00	1'095'200.00	1'781'137.00	167.44
445 Revenus financiers prêts et participations PA	37'670.00	6'000.00	46'368.55	527.83
447 Produits des biens-fonds PA	1'891'750.00	1'864'740.00	1'969'883.33	1.45
448 Produits des biens-fonds loués	40'420.00	12'100.00	48'835.35	234.05
449 Autres revenus financiers	245'000.00	0.00	373'699.00	-
44 Total	15'107'380.00	16'360'170.00	17'301'098.01	-7.66

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages.

La diminution des revenus financiers au budget 2018 est expliquée par les éléments suivants :

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Baisse du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	-1.3	-2.2
Changement de présentation comptable	3.3	2.4
Augmentation "réelle"	2.0	0.2
Plus-value réévaluation participations PF	1.7	0.8
Plus-value réévaluation immeubles PF	0.1	0.3
Diminution dividende viteos	0.0	-0.8
Diverses augmentations (+) / diminutions (-)	0.2	-0.1
	2.0	0.2

Changement de présentation comptable

A la demande du Service des communes, les intérêts sur le patrimoine financier seront comptabilisés en imputations internes (rubrique 49) au lieu de la rubrique 44 (voir également remarque sous rubrique 34).

Diverses variations

La réévaluation des participations du patrimoine financier pour CHF 1.7 million (principalement Viteos) et du patrimoine administratif n'avait pas été portée au budget 2017.

Un dividende de 4% est budgété pour Viteos (dividende de 6% encaissé en 2016).

2.15 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2018 CHF	Budget 2017 CHF	Comptes 2016 CHF	Solde réserves au 31.12.2016
45 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Taxe d'épuration	0.00	461'850.00	0.00	1'154'706.38
- Réserve eau	0.00	205'210.00	0.00	2'303'257.53
- Réserve forestière	1'000.00	1'000.00	9'304.20	166'938.40
- Réserve déchets ménages	280'820.00	356'990.00	126'098.64	660'083.15
- Réserve déchets entreprises	121'660.00	26'500.00	32'375.39	274'607.10
- Legs / fondations	0.00	0.00	50'323.35	1'342'464.38
45 Total	403'480.00	1'051'550.00	218'101.58	

Les prélèvements à la réserve forestière et aux réserves déchets ménages et entreprises sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total.

2.16 Revenus de transfert

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
461 Dédommagements de collectivités publiques	9'350'690.00	12'876'520.00	9'107'272.33	-27.38
462 Péréquation financière et compensation des charges	14'352'580.00	14'364'350.00	14'883'137.00	-0.08
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	25'152'270.00	24'137'500.00	24'703'651.86	4.20
469 Différents revenus de transfert	70'000.00	66'000.00	65'561.20	6.06
46 Total	48'925'540.00	51'444'370.00	48'759'622.39	-4.90

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles pour CHF 19.7 millions, CHF 2.1 millions pour l'aide sociale (guichet unique) et CHF 1.4 million pour l'accueil pré et parascolaire.

Les variations des revenus de transfert peuvent être résumées de la manière suivante :

Variations en millions	Budget 2017	Comptes 2016
Diminution(-) / Augmentation(+) du budget 2018 par rapport au budget 2017 et comptes 2016	-2.5	0.2
<u>Changement de présentation comptable</u>	<u>3.2</u>	<u>0.0</u>
Augmentation "réelle"	0.7	0.2
Augmentation des subventions de l'instruction publique	0.4	0.5
Diminution de la péréquation financière	0.0	-0.5
Diverses augmentations	0.1	0.2
	0.5	0.2

Changement de présentation comptable

La part de la Ville aux charges des secteurs feu et sauvetage du SIS était comptabilisée dans les rubriques 461 et 313 au budget 2017. Ces transferts sont comptabilisés dans les rubriques 39/49 dans le budget 2018 et les comptes 2016 (voir également rubrique 31).

Augmentation

L'augmentation des subventions pour l'instruction publique par rapport au budget 2017 s'explique par l'augmentation de la masse salariale des enseignants suite à la suppression de la caisse de remplacement et la diminution de CHF 0.1 million de la subvention pour le centre d'orthophonie.

2.17 Revenus extraordinaires

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Variation par rapport au Budget 2017
	CHF	CHF	CHF	%
483 Revenus divers extraord.	5'380.00	5'780.00	0.00	-6.92
489 Prélèvement capital propre	14'982'500.00	16'420'820.00	14'916'277.42	-8.76
48 Total	14'987'880.00	16'426'600.00	14'916'277.42	-8.76

Le prélèvement au capital propre (489) correspond au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 10 millions au budget 2018 et aux comptes 2016 (CHF 11.5 millions au budget 2017) ainsi qu'au prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (CHF 5 millions).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart B18 - BU17	Ecart B18 - C16
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements ordinaires nets (soumis)	11'593'730.00	9'992'000.00	7'718'305.70	1'601'730.00	3'875'424.30
Investissements financés par des taxes (non soumis)	12'570'000.00	14'584'300.00	6'330'014.07	-2'014'300.00	6'239'985.93
Total des crédits budgétaires (budget)	24'163'730.00	24'576'300.00	14'048'319.77	-412'570.00	10'115'410.23

Les investissements réalisés en 2016 se sont élevés à CHF 14 millions, dont CHF 7.7 millions d'investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

L'art. 15 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement et du besoin en trésorerie figure en annexe 9. L'autofinancement ressortant du budget s'élève à CHF 839'430.- et permettrait des investissements uniquement à concurrence de ce montant, sans une dérogation accordée par les trois cinquièmes du Conseil général.

Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré de financement pour la liste détaillée des investissements figurant en annexe 7.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Huguenin-Elie

La chancelière
Celia Clerc

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 15 novembre 2017;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
 des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier – ¹ Est approuvé le budget de l'exercice 2018, qui
 comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	252'165'860.00
Revenus d'exploitation	CHF	-231'682'310.00
Résultat provenant des activités d'exploitation	CHF	20'483'550.00
Charges financières	CHF	14'811'900.00
Revenus financiers	CHF	-15'107'380.00
Résultat provenant de financements	CHF	-295'480.00
Résultat opérationnel	CHF	20'188'070.00
Récupération créances perdues	CHF	-5'380.00
Prélèvement à la réserve réévaluation PA (amort.)	CHF	-4'958'600.00
Prélèvement aux fonds	CHF	-23'900.00
Résultat réel avant prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	CHF	15'200'190.00
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	CHF	-10'000'000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	5'200'190.00

- b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	29'973'730.00
Recettes	CHF	-5'810'000.00
Total du compte des investissements	CHF	24'163'730.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 16 al. 6 RFC, il est dérogé à l'art. 16 al.5 RFC.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 14 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Maria Belo

Le secrétaire
Sven Erard

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 15 novembre 2017;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 6'632'730.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs à CHF 200'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2018. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	4'585'730.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	2'047'000.00
		CHF 6'632'730.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution de présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 14 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire
Maria Belo Sven Erard

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 15 novembre 2017;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – Une enveloppe globale de 982.36 postes en équivalent plein-temps (EPT) est accordée pour le budget 2018, soit 596.09 postes pour le personnel émanant de l'échelle communale et 386.27 postes pour le personnel soumis à l'échelle cantonale.

Article 2 – Le Conseil communal gère les augmentations et les diminutions de personnel dans les limites définies à l'article premier.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 14 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Maria Belo

Le secrétaire
Sven Erard

Rapport de la Commission financière

Budget 2018

(du 16 novembre 2017)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le POP:	M. Karim Boukhris M. Nathan Erard M. Julien Gressot	président
Pour le PS:	M. Pascal Bühler M. Oguzhan Can M. Patrick Jobin Mme Silvia Locatelli	rapporteur
Pour le PLR:	M. Cédric Haldimann M. Daniel Surdez M. Christophe Ummel M. Alain Vaucher	vice-président
Pour l'UDC:	M. Lionel Favre M. Marc Schafroth	
Pour Les Verts:	Mme Monique Erard M. Sven Erard	

Composition du Conseil communal

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Mme Katia Babey, vice-présidente, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines (DFER).

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière a siégé à cinq reprises, les 15 août, 25 septembre et 25 octobre, ainsi que les 8 et 16 novembre 2017.

Le Conseil communal *in corpore* (sous réserve d'une absence annoncée de M. Théo Huguenin-Elie le 8 novembre 2017 et de Mme Katia Babey le 16 novembre 2017) a participé aux séances de ladite Commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, présente à chaque séance.

Deux commissaires ont siégé lors de l'élaboration du budget 2018 en remplacement de Mme Sarah Blum et de M. René Curty, à savoir MM. Julien Gressot et Daniel Surdez.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son bureau, telle que définie en page une ci-dessus.

Les sous-commissions financières des dicastères communaux se sont réunies les 16 et 17 octobre 2017.

Il est à relever que durant l'élaboration du budget 2018, deux votations en lien avec celui-ci ont eu lieu, à savoir, d'une part, la votation communale du 21 mai 2017 relative à l'adaptation temporaire de la fiscalité (2017 – 2020) rejetée à 77.86% et, d'autre part, la votation cantonale du 24 septembre 2017 sur le Décret relatif au « report de l'harmonisation des impôts » (décrets fixant les coefficients des impôts cantonaux et communaux dus par les personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ainsi que le décret relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers), acceptée de justesse à 50.4%.

Le refus de la hausse temporaire de 3 points (de 76 à 79) du coefficient fiscal communal, suite au référendum lancé par les partis de droite, représente ainsi un manque à gagner de CHF 3 millions dans les recettes de la Ville.

Pour mémoire, une séance extraordinaire des « Etats généraux du Conseil général et des représentants des sections chauds-de-fonnières » s'est également tenue le 26 août 2017.

Présentation générale du budget 2018

Durant la préparation du budget, ce dernier a notamment fluctué en raison de la prise en compte ou non de la bascule de l'imposition des frontaliers.

De plus et à fin septembre, le budget 2018 était déficitaire de CHF 16.1 millions. Plusieurs modifications, dont l'amortissement des immobilisations incorporelles dans les comptes 2017, ont permis de réduire le déficit du budget 2018 à CHF 15.2 millions avant le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Ainsi, et alors que le budget 2017 tablait sur un déficit de CHF 6'780'590.–, le compte de résultats du budget 2018 présente un déficit de **CHF 5'200'190.–**, soit une « amélioration » de CHF 1'580'400.–.

Il faut relever que ce déficit budgété est réduit en raison d'un prélèvement de CHF 10 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Cette écriture comptable a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la Commission financière lors de sa séance du 16 novembre 2017.

En particulier, les variations par rapport au budget 2017 des comptes « amortissements », « recettes fiscales » et « réévaluation des

participations du patrimoine financier » sont estimées à une somme de CHF 3.7 millions (CHF 1.4 million + CHF 0.6 million + CHF 1.7 million).

Par ailleurs, compte tenu de plusieurs événements exceptionnels touchant un seul exercice, telles que les recettes liées à la part employeur de l'ex-Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) (CHF 15.8 millions), la vente du terrain sur lequel est érigé le bâtiment de Polyexpo (CHF 3.2 millions), la créance de TransN SA (CHF 3.4 millions), l'amnistie fiscale (CHF 1.9 million), les comptes 2017 devraient présenter un résultat nettement meilleur que prévu au budget 2017.

Prévisions budgétaires

Il est à noter que selon les hypothèses retenues dans le plan financier et des tâches 2019-2021, il faudrait « trouver » CHF 13.8 millions pour retrouver l'équilibre financier à l'horizon 2020. À titre indicatif, cela représente, pour un salaire annuel moyen (charges sociales comprises) de CHF 100'000.–, 138 équivalents plein temps (EPT).

Si la Commission financière est d'avis qu'il est nécessaire et important de continuer à trouver des pistes pour diminuer le déficit financier de la Ville, il est trop ambitieux, voire irréaliste – en l'état actuel des finances et des prévisions budgétaires établies en 2017 – de viser à atteindre un budget équilibré à l'horizon 2020.

Au vu du déficit du budget 2018 de CHF 5.2 millions, l'autofinancement s'élève à CHF 839'430.– pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances. Les investissements prévus au budget 2018 soumis au mécanisme du frein à l'endettement s'élève à CHF 11.6 millions et sont nettement supérieurs au montant de l'autofinancement.

Le Conseil communal va ainsi demander au Conseil général de déroger au principe du mécanisme du frein à l'endettement pour les investissements au budget. Pour sa part, la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance du 25 octobre 2017, de déroger au principe du mécanisme du frein à l'endettement à hauteur des investissements consentis, soit CHF 11'593'730.–.

La Commission financière est rendue attentive au fait que le Conseil d'Etat entend soumettre prochainement au Grand Conseil un projet de loi visant à

prendre aux communes deux points d'impôt en 2018 et deux points supplémentaires en 2019.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe POP

Les commissaires POP regrettent le déficit de CHF 15.2 millions prévu pour 2018. Depuis 2015 et la crise financière que connaît la Ville, toutes les mesures visant à réduire les charges ont été prises. Il reste certes quelques économies à faire, mais aucune à la mesure des déficits escomptés. De nouveaux efforts sur les charges conduiraient irrémédiablement à couper sévèrement dans les prestations de la Ville.

La majeure partie de l'effort consenti est portée par le personnel communal qui, avec des effectifs et des moyens réduits, tente de maintenir les prestations. Étant donné que la hausse d'impôts a été refusée par le souverain, il nous apparaît nécessaire de revoir la répartition de l'effort.

Les commissaires POP acceptent de déroger au frein à l'endettement et donc un volume d'investissements supérieur à ce que la règle prévoit. En effet, les cautions contenues dans la mise en application de la LFinEC nous apparaissent comme superfétatoires par rapport à l'ensemble des mesures déjà prises.

Quant aux perspectives d'avenir, nous ne pouvons que constater que tous les efforts à consentir et ceux déjà consentis suite à la baisse brutale des revenus fiscaux semblent devoir être annihilés par de nouvelles décisions cantonales (loi sur l'électricité, deuxième phase de la réforme de l'imposition des personnes physiques, transfert de points d'impôts,...) qui tendent très généralement à péjorer la situation financière de notre Ville.

Aussi, les commissaires POP acceptent le budget 2018. Une reprise conjoncturelle ne suffira pas, on ne peut qu'espérer une meilleure répartition des richesses entre zones industrielles et résidentielles.

Préavis du groupe PS

Le budget 2018 de la Ville présenté par le Conseil communal, à l'instar des deux années précédentes, s'inscrit dans une logique de rigueur et de redressement commandée par une situation financière particulièrement

difficile. Pleinement conscients de la situation, les représentants socialistes à la Commission financière soutiennent ce budget. Ils sont cependant extrêmement inquiets pour l'avenir et craignent que tous les efforts fournis par la Ville s'avèrent finalement insuffisants pour lui redonner durablement du souffle. L'exercice de limitation des charges sous maîtrise des autorités communales arrive clairement au bout de ce qui peut être admis sans mettre en péril la substance même de la Ville. Les services sont restreints au minimum nécessaire à leur fonctionnement, voire moins, et les équipes travaillent dans des conditions difficiles pour continuer à assurer les prestations à la population.

Parallèlement, la Ville peine à trouver de nouvelles recettes. Les perspectives économiques sont encore incertaines et les marges de manœuvre relatives à des rentrées semblent épuisées. Par ailleurs, au-delà des décisions déjà prises sur le plan cantonal et qui contribuent à réduire encore nos recettes, comme la nouvelle LAEL, la volonté du Conseil d'État de soustraire aux communes 2 points d'impôts des personnes physiques et des personnes morales en 2018 et 2 nouveaux points d'impôts en 2019, pour un total de CHF 4.5 millions (auxquels il s'agit d'ajouter à terme CHF 2.5 millions de bascule d'impôt frontalier et CHF 1.5 million pour la suppression de l'indice de charge fiscale dans le calcul de la péréquation), cela sans contrepartie, aura pour effet de neutraliser les douloureux efforts consentis pour sortir la tête de l'eau.

Face à cela, le groupe socialiste est convaincu que la solution ne pourra passer que par un pari sur l'avenir. L'exemple d'autres collectivités qui se sont réinventées le démontre : il s'agit d'investir pour rebondir et se reconstruire. Cela passe par de nouvelles opportunités, de nouveaux apports, notamment sur le plan économique. C'est pourquoi les commissaires socialistes soutiennent le plan d'investissements 2018 tout comme la dérogation au frein aux dépenses, mais invitent également le Conseil communal à suivre les recommandations des Etats généraux passant notamment par le renforcement de la vision économique communale.

Préavis du groupe PLR

Les représentants PLR à la Commission financière recommandent d'accepter le budget 2018.

Nous nourrissons une vive inquiétude au regard de la situation économique de notre Ville qui semble se péjorer durablement, dans une amplitude supérieure aux fluctuations normales et cycliques de la conjoncture.

Le retour à des comptes équilibrés, objectif incontournable à moyen terme, dépend de quatre leviers :

Le maintien de la pérennité des recettes fiscales, en gardant chez nous nos contribuables et en restant dans le peloton de la concurrence fiscale avec les autres communes : nous nous félicitons d'avoir combattu l'augmentation fiscale avec succès, puisque 77.86% des votants l'on combattue avec nous ce printemps. Cette préoccupation a été comprise par une large majorité de la population et nous l'en remercions.

Les économies et les restructurations : beaucoup a déjà été fait, en veillant à diminuer le moins possible les prestations aux usagers et aux citoyens. La démarche doit être poursuivie.

Le retour à une conjoncture normale ou bonne : les signes d'une reprise sont assez nets, mais l'ampleur et la rapidité des retombées positives pour les collectivités ne sont pas connues.

Une répartition plus équitable des recettes fiscales à l'intérieur du Canton, eu égard aux services et aux missions que des centres tels que notre Ville fournissent à leur région et au-delà.

Les deux derniers critères sont hors de notre influence, leur amélioration est pourtant indispensable au maintien de notre Ville telle que nous la connaissons aujourd'hui.

S'ils ne s'améliorent pas fortement et rapidement, alors nous devons prendre acte du fait que notre Ville est en voie de nette paupérisation et nous devons en tirer les conclusions qui s'imposent, même si cette situation est injuste, en particulier sous l'angle de la répartition des recettes fiscales entre les communes.

Il ne restera alors que la solution des économies, mais cette fois-ci sans possibilité d'éviter de porter clairement atteinte aux prestations envers nos usagers et nos citoyens et d'entamer la substance de ce qui fait notre Ville aujourd'hui. Les répercussions seront également ressenties au-delà des limites communales.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC prennent acte du budget 2018, tout en restant extrêmement inquiets de la situation.

Ils saluent les efforts consentis par les services, les décisions prises par l'Exécutif et le travail complémentaire de la Commission financière.

Les restructurations et les mesures qui accompagnent ce budget sont importantes et lourdes. De nombreuses questions interpellent les commissaires UDC pour l'avenir. Ils tiennent cependant à relever l'importance et la pertinence des Etats généraux organisés par le Conseil communal en août dernier. Ceux-ci donnent des pistes intéressantes qui devront être étudiées et affinées.

Sur la dérogation du frein à l'endettement, les commissaires UDC ne sont pas satisfaits qu'il soit nécessaire de la mettre en œuvre. Cependant, la situation ne laisse aucune marge de manœuvre et sans cette mesure, la Ville se verrait contrainte à renoncer à tout investissement. Pour notre collectivité, ceci serait totalement inimaginable.

Pour terminer, les commissaires UDC sont amers face au comportement inadmissible et totalement irresponsable du Conseil d'État qui ne cesse de se servir dans les caisses des Communes pour rendre son budget moins pire, sans déployer de réels efforts et remise en question sur son fonctionnement. Cette situation ne peut tout simplement plus perdurer ainsi.

Vous l'aurez compris, les commissaires UDC accepteront le budget 2018 en saluant les efforts de notre collectivité mais en fustigeant le comportement du Conseil d'État.

Préavis du groupe Les Verts

Le budget 2018 tel que présenté est loin d'être satisfaisant avec un déficit annoncé de CHF 15.2 millions. Cependant, les représentants du groupe des Verts à la Commission financière le soutiendront.

Comment faire autrement ?

Les services ont limé encore un peu partout là où cela semblait possible sans mettre en péril leur « survie » et tenteront de faire autant avec moins, même si cela devient illusoire tant les montants alloués semblent comptés au plus juste.

Si cela continue, des prestations seront appelées à disparaître mais lesquelles sommes-nous prêts à « sacrifier » ? Des choix difficiles nous attendent, car il faudra prendre en compte la perte d'attractivité et les effets « boule de neige » qu'elle pourrait impliquer. Et surtout, quels critères seront prépondérants ? Peut-on continuer avec l'équilibre des sacrifices ? Les réflexions doivent se poursuivre ! Il est urgent de bien évaluer les conséquences des options choisies.

Les temps sont durs, particulièrement pour les Montagnes. Les recettes fiscales continuent malheureusement leur dégringolade et de nombreuses décisions prises au niveau cantonal ont un impact certain sur le portemonnaie des communes ; divers reports de charges ne font encore qu'aggraver les choses, des nouvelles lois d'application tendent à vider notre portefeuilles et d'autres « réjouissances » encore sont promises par le canton (2 points d'impôts cette année et encore 2 points supplémentaires l'an prochain), auxquelles nos représentants, tant au niveau du Grand Conseil que des instances communales, doivent continuer à s'opposer avec la plus vive énergie.

Des restructurations, groupements et recherches de synergies entre services sont déjà effectives ou en cours de réalisation mais n'ont pas encore déployé tous leurs effets financiers et cela ne permet pas de contrebalancer les pertes de recettes ou les nouvelles charges, malgré les efforts consentis par tous.

Force est de constater que la plus grande ville du canton n'a plus les moyens de faire face à ses obligations de pôle des Montagnes. Les charges de centre doivent être davantage prises en compte dans la péréquation. Les infrastructures sportives, l'offre culturelle particulièrement riche dans notre cité, les divers services mis à disposition du public, les prestations servies à une population qui dépasse le cadre de la commune, tout cela a un coût qui devrait être mieux partagé !

« Un canton, un espace » oui, mais un espace qui comprend également les montagnes, un espace qui comprend également les villes-centres, un espace où chacun peut trouver sa place.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les sous-commissions se sont réunies les 16 et 17 octobre 2017. La Commission financière a passé en revue les rapports des sous-commissions lors de sa séance du 25 octobre 2017.

La Commission financière s'est notamment inquiétée des nombreux départs au sein de l'administration communale, en particulier des chefs de service, et attend une réponse du Conseil communal sur ce point.

A ce sujet et à la suite du départ du chef du service des affaires régionales et des relations extérieures (SARRE), ledit service sera « réformé ». Ainsi, les lignes budgétaires relatives au secteur des relations intercommunales et transfrontalières seront reprises par la chancellerie (en particulier les subventions et les cotisations). Les relations intercommunales demeurent en mains du chef du DUBRE. En ce qui concerne le dossier des transports, celui-ci reviendra à l'urbaniste communal, alors que le volet du tourisme et de la valorisation du patrimoine sera confié à deux collaborateurs du service de l'urbanisme et de l'environnement, auxquels sera ajouté un nouveau collaborateur à 70%.

Il est notamment relevé la pertinence de confier les archives communales sous la responsabilité du/de la futur-e directeur-trice de la Bibliothèque de la Ville.

Les rapports ont été adoptés le 25 octobre 2017 à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance de la Commission financière du 16 novembre 2017.

Approbation du budget 2018

Le budget 2018 des comptes de résultats et des investissements tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 16 novembre 2017.

Remerciements

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal, ainsi que la cheffe du service des finances pour leur participation engagée et la qualité des réponses fournies.

Elle tient en outre à remercier sincèrement le secrétariat du dicastère des finances, et plus particulièrement Mme Virginie Brahier, pour la rédaction des procès-verbaux des séances, ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Nos remerciements vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant nos travaux, ainsi qu'à l'ensemble des employé-e-s pour leur professionnalisme malgré les mesures qui leur sont imposées.

Pour la Commission financière
Pascal Bühler, rapporteur

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Nathan Erard	POP, rapporteur
	Monsieur Daniel Surdez	PLR
	Monsieur Lionel Favre	UDC, excusé

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de Monsieur Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 100, 110, 121 : Mme Celia Clerc (chancelière).
- Centre 124 : Mme Sarah De Montmollin (adjoite au chef de service) pour le service juridique.
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la communication.
- Centres 125 et 150 : M. Jean-Daniel Jeanneret (chef de service) pour le service des affaires régionales et relations extérieures (SARRE) et les transports.
- Centres 200, 201, 210, 211, 212, 230 et 240 : MM. Antoine Guilhen (chef de service, architecte) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL).
- Centres 250 et 755 (fusionné avec le 813) : Mme Anne-Véronique Robert (responsable du secteur permis de construire), MM. Philippe Carrard (responsable du secteur planification et aménagement du territoire, urbaniste communal), José Angel Esteras (responsable du secteur patrimoine, architecte du patrimoine) et Yanick Stauffer (responsable du secteur marketing urbain, commerce et immobilier) pour le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) et le Foncier.

- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (chef de service, ingénieur communal) pour les services techniques (ST) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux (STEP) pour la STEP.
- Centre 770 : Mme Catherine Huther (cheffe de service) pour le service géomatique.

Remarques générales

Le directeur du Dicastère évoque les récents départs, notamment au sein du Dicastère, et fait part de son inquiétude et de celle du Conseil communal. La Ville perd en effet des compétences fortes. Les réflexions ont amené le diagnostic suivant, indiquant plusieurs raisons pour ces départs :

- un renouvellement normal des cadres après, pour certains, de nombreuses années passées au service de la Ville,
- des opportunités particulières se présentant,
- pour tous, une situation difficile de la Ville, parfois lourde à supporter, notamment pour les cadres les plus anciens ayant vécu la crise (moins profonde) des années 2004-2007 suivie d'une période plutôt faste jusqu'en 2013. Ce sont ensuite enchaînées les tensions au sein du Conseil communal avec l'affaire Legrix, puis la forte crise actuelle.

Un point positif reste cependant que les recrutements sont de très bonne qualité, signe que la Ville conserve une aura positive.

L'un des commissaires relève que cette morosité, cette perte de confiance, affichée par de nombreux cadres, se ressent également au sein de la population. La Ville perd en effet de bons contribuables invoquant la conjoncture ou la dégradation des relations avec l'Etat. Il est vital de mettre davantage en avant les atouts de la Ville ainsi que les projets privés afin de corriger cette image négative.

L'exposition des grands projets organisée l'année dernière allait dans ce sens et il serait peut-être bon de la réitérer régulièrement.

100 – Conseil général

La chancelière signale que l'augmentation de la subvention octroyée à la Fondation Winterthur/La Chaux-de-Fonds est une remise à niveau de la contribution de notre Ville qui avait été limitée jusqu'en 2017, la Ville de Winterthur versant quant à elle CHF 15'000.-. A noter que si cette fondation a connu une période de flottement, la dynamique est à nouveau positive.

110 – Conseil communal

Toute une série de cotisations, jusqu'ici sous ce centre, avaient été transférées au SARRE. Le chef du SARRE ayant donné sa démission et ses tâches devant être probablement absorbées par d'autres services, les cotisations y relatives resteront finalement au 110.

121– Chancellerie

La situation des ressources humaines est évoquée. Tout d'abord, afin de renforcer le secrétariat suite à une absence de longue durée, une personne en contrat à durée déterminée va être prochainement engagée. La chancelière quittera quant à elle son poste à la fin de l'année et une solution est actuellement envisagée pour inclure le service juridique sous la responsabilité du/de la futur/e chancelier/ère. Ce nouveau système pourrait permettre au/à la nouveau/velle chancelier/ère d'avoir un adjoint pour le/la remplacer si besoin. L'augmentation des charges apparaissant dans le budget de la chancellerie est ainsi expliquée par la reprise du budget juridique. La vacance au service juridique, dès fin novembre, puis à la chancellerie, dès le 31 décembre, va induire une période compliquée jusqu'à ce que les postes concernés soient repourvus. Cette période transitoire est d'ores et déjà préparée par la finalisation de toutes les procédures suivies actuellement.

125 – SARRE

Le chef de service ayant donné sa démission, une grande partie de ses tâches vont être réparties sur deux services, soit au SUE pour le tourisme, les transports, les aspects patrimoniaux et certaines relations intercommunales et à la communication pour l'organisation de la Biennale

du Patrimoine Horloger (BPH). De nombreuses cotisations gérées par le chef de service du SARRE, comme par exemple Tourisme Neuchâtelois, étant légales, elles resteront sur les comptes de la chancellerie. Pour d'autres, la situation est plus délicate et l'une d'elles, Jura 3 lacs, est sur le balan. L'historique de sa création est rappelée, dont au départ le fait que l'on espérait attirer par là des compétences dans les montagnes, voire le siège à La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, celui-ci est à Bienne et l'ensemble du canton est promu touristiquement sans distinction. La question se pose de savoir si la Ville va continuer à financer cela. Le chef de service rappelle que notre mécontentement a été signalé à plusieurs reprises, que le système de cotisations au prorata de la population et les actions au prorata du nombre de nuitées nous désavantagent beaucoup trop et que la mise en valeur espérée de la Ville n'est pas effective.

124 – Service juridique

Suite au départ du chef de service et bientôt, à celui de l'adjointe au chef de service, il est prévu de ne mettre au concours qu'un 100% (qui pourrait être séparé en deux temps partiels) et de le compléter par une ligne budgétaire permettant de donner des mandats externes. L'ensemble du service devrait être chapeauté par la chancellerie, les charges de celui-ci ont donc été intégrées au 121.

126 – Communication

Le chef de service indique qu'un poste de webmaster technique à 50% a été créé permettant de soulager la Webmaster de cette partie technique. Elle pourra ainsi à nouveau se concentrer sur son travail et rendre une certaine force de frappe au service, qui avait été perdue récemment. Il faut noter que le budget a fondu ces dernières années et qu'il est vital de ne pas le compresser davantage, afin de conserver de quoi réaliser au moins une fois l'an une action marketing de plus grande ampleur. Des réflexions sont en cours et de nombreuses idées sont évoquées pour réaliser quelque chose de spectaculaire, mais peu coûteux, le principal étant d'entretenir ou de raviver chez les citoyens le sentiment de fierté d'être chaux-de-fonnier. Le slogan "Montre-moi" fonctionne très bien, il y a énormément d'occurrences sur Internet.

La valorisation de notre ville proche de la nature, "santé", doit encore être améliorée, peut-être par un événement hivernal permettant de profiter de ses atouts.

150 – Transports

Il s'agira, dans le domaine des transports, d'être prudent dans les négociations qui vont avoir lieu concernant la liaison Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, notamment en ce qui concerne les coûts des prestataires facturés qui pourraient justifier aux yeux du canton (commanditaires) une baisse des prestations.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service évoque deux démissions qui ont eu lieu fin 2016 et qui ont été une surprise. Heureusement, des personnes de qualité ont été recrutées. A signaler au niveau pratique une amélioration pour les états des lieux qui se font directement sur tablettes, permettant un gain de temps non négligeable. Au niveau des travaux réalisés, ceux-ci se séparent en deux catégories : les interventions sur l'enveloppe extérieure (toit, façade, agent énergétique) et les rénovations d'appartements vétustes (en moyenne 15 par année). Combiner ces travaux sur un immeuble entier a déjà été fait, mais le nécessaire déplacement des locataires entraînait bien trop de charges. Au niveau des frais, cela permet de les lisser sur plusieurs années.

Le taux de vacance est suivi et analysé constamment, il se situe dans la moyenne. Afin de réduire les délais, une analyse est effectuée dès réception de la lettre de dédite pour savoir s'il faut entreprendre des rénovations. Les travaux peuvent dès lors être rapidement commandés. Il faut à ce sujet noter que pour les grands appartements, dont le loyer frôle les CHF 2000.- par mois, se pose souvent la question pour les locataires de devenir propriétaires. Louer ces appartements devient plus difficile.

A la question de savoir si l'enveloppe à disposition pour les rénovations est suffisante, il s'agit également d'avoir du personnel à disposition pour suivre les éventuels travaux. La situation actuelle est équilibrée, le rythme de rénovation semble correct.

Au niveau des budgets, le changement le plus notable réalisé sur ce compte est d'avoir regroupé l'ensemble des salaires au centre 200, exception faite des concierges qui sont au 201 ou dans les chapitres respectifs comme le 450 pour les écoles (bien que la gestion RH soit au SBL) et de la personne s'occupant du vin, qui est au 240. Ils sont ensuite refacturés aux centres concernés par le biais d'imputations internes.

Au niveau des investissements sur le patrimoine financier, outre les rénovations d'appartements vétustes, une grande intervention est prévue sur les trois bâtiments situés rue Fritz-Courvoisier 31-35 (isolation, toiture, volets, cages d'escaliers et aménagements extérieurs).

A la demande des commissaires de savoir ce qui peut être répercuté sur les loyers, il est indiqué qu'une partie seulement des gros travaux (ici l'amélioration de l'enveloppe par exemple) est susceptible d'être répercutée. L'augmentation de loyer est bien plus importante lors de la rénovation complète d'un appartement.

S'agissant des investissements figurant au patrimoine administratif, une économie est réalisée dans le cadre de la création de sanitaires au Temple Allemand en installant les wc handicapés dans la loge, évitant ainsi de devoir descendre à l'étage inférieur. Le projet de rénovation des ascenseurs de la gare devrait être soumis au Conseil général en début d'année avec une mise en service prévue entre l'automne et la fin de l'année 2018. La Maison du Peuple aura droit à quelques réfections de peintures, de stores et de revêtements de sols dans la grande salle. Une ligne budgétaire similaire apparaîtra les prochaines années afin de permettre une rénovation à petite dose, sans toucher à la structure. Les archives financières communales seront déplacée à l'Hôtel de Ville, libérant des locaux afin d'y entreposer le vin qui lui-même libérera de la place susceptible d'être offerte à la location à la Maison du Peuple.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Il est rappelé que concernant Espacité, la Ville n'est pas propriétaire des lieux mais est liée par une convention et doit participer aux frais, ce qui a été le cas l'année dernière pour la rénovation des ascenseurs - dont un solde doit encore être versé - et qui sera en 2018 le cas pour le couvert du Forum, qui fuit.

210 – Gérance-secrétariat

Est ici rassemblé tout ce qui concerne uniquement la Gérance locative.

211 – Bâtiments locatifs

L'ensemble des tâches effectuées par les autres services pour la gérance locative est imputé ici. Au niveau des appartements vacants, si en moyenne une septantaine d'appartements changent de statut par année, il y a globalement une quinzaine d'appartements vacants.

212 – Parkings

A noter pour ce poste que la rentabilité du parking de l'hôpital dépend fortement des coûts de déneigement.

230 – Bâtiments industriels

Pour mémoire, ce chapitre n'existe plus.

240 – Domaines

Comprend les surfaces et domaines agricoles loués ainsi que le vin de la Ville. A noter ici que depuis que le vin est proposé par la Coop, il se vend très bien, même à la Coop de la Maladière.

250 – Foncier

Les loyers figurant dans ce centre, qui ne rassemble pourtant que des terrains, sont dus aux espaces loués situés sur le site de la scierie des Eplatures. Concernant ce projet, le plan d'implantation est présenté aux commissaires, en notant que celui-ci servira de base au cahier des charges puisque l'idée est désormais de s'approcher d'éventuels investisseurs et de répondre au mieux à leurs besoins, tout en gardant une certaine flexibilité. Seuls l'industrie lourde et les centres commerciaux ont été exclus. Le groupe E a prévu d'enterrer sa ligne, le site sera donc prêt. Reste une grande inconnue: la participation de l'Etat, promise sur une partie importante du site, ainsi que sa volonté de construire la gare. Le calendrier envisagé dans le meilleur des cas est d'avoir, fin 2018, plusieurs investisseurs, le développement de projets architecturaux en 2019 et leur réalisation en 2020.

701 – Services techniques / 712 constructions nouvelles

Comme en 2017, le salaire de la personne responsable de la mise à jour du cadastre souterrain vient augmenter les charges de personnel; il est cependant couvert par une subvention, ainsi il ne pèse pas le compte de résultat. En outre, un poste de collaborateur responsable de la signalisation est transféré depuis la sécurité publique.

Pour plus de cohérence dans la lecture des comptes, CHF 80'000.- de l'entretien routes et chemins sont transférés au SEP pour les réparations suite aux dégâts hivernaux et CHF 70'000.- ainsi que l'entretien constructif au centre 712. A noter également un nouveau compte au 712 pour l'entretien d'ouvrages tels que murs de soutènement et escaliers publics.

Au niveau des investissements, un grand montant est prévu sur plusieurs années pour l'entretien constructif. Il s'agit ici d'un rapport quadriennal qui sera soumis au Conseil général lors de sa première séance de 2018. Une intervention devra être faite sur le tronçon Avenir-Fontaine entre la rue de la Serre et la rue du Parc, devant la Synagogue, qui sera entièrement repavé. La chaussée Sud Crêt-Manège aurait dû être refaite dans les prochaines années, mais étant donné le souhait d'avoir un dévers unique entre le rail et le trottoir sud ainsi qu'une adjudication des travaux à un niveau de prix favorable, il a été décidé d'en profiter pour effectuer les travaux en 2018. Un nouveau débouché permettant aux automobilistes parkés sur la place de l'Hôtel-de-Ville de reprendre directement la rue de l'Hôtel-de-Ville en direction de Neuchâtel ou la rue Fritz-Courvoisier en direction du Jura sera créée, évitant que ceux-ci ne doivent traverser le passage du Centre et faire le tour de la Grande Fontaine. Le trottoir passant au sud du bâtiment sis Passage Léopold-Robert 3 sera également élargi afin d'augmenter la sécurité des personnes se présentant sur le passage piéton débouchant de la place. Finalement, suite au refus dans les urnes du NHOJ, un parking payant (horodateur) va être provisoirement installé sur ce site. Il sera aménagé proprement, aura l'apparence de quelque chose de fini, même si l'on sait que d'ici une dizaine d'années, il sera détruit.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

La facture électrique budgétée devrait diminuer grâce à l'électricité produite qui est directement réinjectée dans la STEP. La réduction des charges liées à l'élimination des boues apparaît suite à un changement dans l'exploitation de la STEP générant moins de boues et au tarif de traitement de celles-ci, qui a également diminué. Deux projets doivent être soutenus par des études en 2018 afin de maximiser la capacité de dégrillage et de traitement des eaux pluviales. Dans le dossier des micropolluants, il faut noter qu'il est toujours en attente auprès de la Confédération, la liste des demandes étant conséquente. L'enveloppe prévue pour ces travaux devrait être de l'ordre de 10 millions, dont un seul à charge de la Ville et financé par la taxe.

Alors qu'au début des années 2000 un nouvel exutoire était envisagé pour la Ville, quoique impayable, les analyses effectuées dans le cadre du PGEE ont permis d'imaginer de nouvelles options, comme la gestion en amont du réseau, notamment des eaux pluviales ou l'encouragement des propriétaires à gérer eux-mêmes les eaux rejetées dans le réseau. L'ensemble des actions proposées doit permettre à la Ville de conserver son réseau actuel.

La procédure de sanction du PGEE sera la suivante: le Conseil communal validera la proposition qui sera ensuite soumise à la commission des infrastructures puis au Conseil général. Il y aura ensuite une mise à l'enquête et finalement une sanction du Conseil d'Etat.

Concernant l'état général des installations de la STEP, il est précisé que suite à la réalisation d'un rapport stratégique par un bureau d'ingénieurs spécialisés, l'entretien a été planifié au mieux en lissant les travaux afin que les installations soient les plus durables possibles.

755 – Urbanisme

Le centre 813 ayant perdu deux domaines, que sont l'énergie et le radon, et ne regroupant plus que les personnes traitant de la salubrité, qui elles-mêmes travaillent à cheval sur les deux centres, il a été décidé de le fusionner avec le 755.

Suite à la suppression prévue du SARRE, plusieurs dossiers vont être repris par l'urbanisme, entraînant un report de charges, notamment RH, du SARRE vers l'urbanisme.

Au niveau des permis de construire, il est à noter que la demande ne faiblit pas, l'investissement privé se maintient. Certains projets industriels sont certes gelés, mais d'autres sont en passe de se réaliser. Au niveau de l'habitat, une augmentation est même constatée.

Ce fait est intéressant, puisque si nous avons une perception plutôt morose d'une ville au ralenti, au niveau des investissements l'impression est inverse, la Ville reste attractive. Par ailleurs, étant donné les taux négatifs, les investisseurs se replient sur la pierre et le marché chaud-foncier reste attractif, il ne faudrait cependant pas que celui-ci se détende trop.

Le montant prévu au poste « Planification et projection de tiers » vise notamment à analyser le site des Mélèzes et à consolider le dossier de politique de stationnement afin d'arriver avec une proposition d'introduction de macaron susceptible de rassembler tous les partis politiques et les groupes d'intérêts.

Pour les investissements, comme en 2017, seules deux lignes sont prévues au budget 2018 : les aménagements urbains, notamment pour du nouveau mobilier urbain et la rénovation de places publiques, et la création de zones 30.

770 – Géomatique

Le service s'occupe de multiples tâches, comme la carte élaborée pour les mesures hivernales, qui fait désormais foi pour les le service de ponts et chaussées. Cette carte représente également un fort gain de temps pour le SEP et, disponible sur internet, permet également aux citoyens de visualiser facilement les endroits à leur disposition pour le parcage hivernal. Au vu de la situation actuelle de la Ville, ne permettant pas de développer le service, le but est avant tout de conserver la qualité des géo-données et leur pérennité et de soutenir au mieux les collègues et services dans leurs demandes.

La cheffe de service a en outre récemment présenté ce qui a été fait pour le SEP lors d'une conférence donnée à Paris qui a rencontré un franc succès, faisant rayonner la Ville dans un domaine inédit.

Le rapporteur de la sous-commission
Nathan Erard

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Oguzhan Can	PS, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 de 13h30 à 17h45 en présence de Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère, et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour leurs services :

- Centres 115, 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Sybille Ducommun (coordinatrice accueil extrafamilial) pour le service de la jeunesse
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) et M. Tony Galvan (administrateur) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mmes Ruth Hynek Hlavizna et Valérie Wyser-Attinger (orthophonistes co-responsables)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Alexandre Houlmann (chef de service) et M. Rolf Aeberhard (responsable des infrastructures) pour le service des sports

115 – Parlement des jeunes

Le chef de service explique le fonctionnement de cette autorité en mentionnant la dynamique très significative du comité en place. Il regrette que le budget ait été si fortement réduit, ce qui ne donne pas un message très positif par rapport à la qualité des projets défendus : la *Night Battle*, par exemple, du 4 novembre prochain en fait partie. La cheffe du dicastère signale la possibilité de présenter un projet au Conseil communal, si ce dernier devait nécessiter un soutien financier complémentaire. Par ailleurs,

il est toujours possible de faire appel à des fonds privés, rappelle un commissaire.

301 – Office d'aide sociale

Entré en fonction le 1^{er} juillet 2017, le nouveau chef de service explique le fonctionnement du service, de part et d'autre, ses missions et les procédures en lien avec l'établissement de la situation socio-financière lors d'une demande d'assistance par le *Guichet accord*, mais aussi la complexification des dossiers, ainsi que des derniers changements par l'Etat relatifs aux prestations dans un but de contenir la progression annuelle à 2%. Le challenge est d'autant plus compliqué quand la situation économique se péjore, car les arrivées sont plus importantes. Actuellement, les assistants sociaux (AS) gèrent 120 dossiers par personne et, de par les éléments susmentionnés et les différentes absences (maternité, maladie longue durée, démissions, formation des remplacements, ...), la situation du service n'est pas simple.

En réponse à un commissaire qui demande quelles sont les conséquences des nouvelles coupes de l'Etat sur les mesures d'intégration professionnelle (par exemple avec les suppressions des MIP), le chef de service évoque la nouvelle politique d'intégration opérée par le service de l'emploi. Les programmes visent à concentrer les efforts sur les personnes qui pourraient retourner rapidement sur le marché de l'emploi en les encadrant de manière plus précise. L'idée est que les nouveaux chômeurs puissent retrouver rapidement une activité. Cette réallocation des ressources du service de l'emploi (sans dotation de personnel supplémentaire) suivie d'une meilleure collaboration avec le service de l'action sociale semblent encourageantes par rapport au fonctionnement évoqué de ces dernières années.

Enfin, reprenant la question du personnel, le chef de service informe les commissaires des différentes mesures acceptées par le Conseil communal au niveau d'une augmentation des effectifs ayant pour but de stabiliser la situation du service (+1.5 EPT dont le 40% est à charge du canton et 60% des communes=pot commun, représentant un 43-44% à charge de la Ville). Par ailleurs, il est relevé que le mandat attribué à Job Service pour la

réinsertion professionnelle (externalisation équivalant à 1.5 EPT comptabilisé dans l'effectif du service) est concluant. En effet, la distillation des compétences ne donne pas le même résultat en termes de qualité, de réseaux et d'encadrement. S'agissant du taux de réussite et en réponse à un commissaire, le chef de service indique un 4-5%, en signalant toutefois que les mesures ont différents barèmes.

Concernant la remarque au compte 30900000 *Formation et perfectionnement - le développement du pouvoir d'agir*, il répond qu'après avoir suivi 1-2 jour(s) cette formation d'envergure internationale, il peut confirmer qu'elle est bénéfique au travail des assistants sociaux (AS). Les outils sont donnés durant 8 jours pour que les interventions des AS soient optimales. Reconnaître et redonner des compétences aux bénéficiaires tout en leur permettant de gagner en confiance sont également des aspects repris par le biais de collaborations avec le CSP et Caritas dans un projet pilote, réalisée en partie par les AS de manière volontaire après les heures au bureau. Cette nouvelle méthodologie visant à favoriser le travail de groupe sera également développée au sein du service.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

En préambule, le chef de service informe les commissaires que les activités du Centre correspondent à un réel besoin et que la fréquentation y est importante. De ce fait, il est impératif d'être attentif à ce que les Montagnes puissent conserver cette structure sous la forme actuelle avec, notamment, la possibilité de prescriptions d'ordonnance.

À relever que la légère baisse des charges de personnel résulte d'un changement au niveau du personnel.

315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)

L'administrateur indique que ces trois bâtiments en zone d'utilité publique (PF) font l'objet de réflexions quant à leur gestion et avenir. Seuls des travaux d'urgence ou sécuritaires ont pu être consentis ces dernières années. Avec le départ à la retraite en 2019 des concierges résidents, cette question sera reprise. Le compte 44300210 *Locations objets vacants* fait apparaître les montants lors d'absence d'occupation des 53 logements.

Les honoraires internes sont comptabilisés dans les charges pour les bâtiments au PF. Enfin, il est rappelé que la mixité sociale est importante et qu'une offre variée est économiquement plus favorable pour une ville.

321 – Participation aux institutions sociales

L'administrateur informe des changements de nominations des lignes comptables liées à l'harmonisation du plan comptable des communes. De plus, avec les nombreux changements au niveau des prestations, les chiffres communiqués par le canton peuvent varier.

Concernant le compte *36360270 Subv. org. non lucrative-Assistance autre*, les montants correspondent aux comptes 2017. Au vu de certaines suppressions de subvention en 2017, certaines institutions ont sollicité une rencontre avec la cheffe du dicastère. Bien que regrettant les décisions, les personnes concernées semblent comprendre la situation.

482 – Centre de santé scolaire

En raison du départ de l'adjointe du chef de service (0.8 EPT) au 1^{er} septembre sans remplacement, le service a été contraint de se réorganiser. La diminution des charges se vérifie sur le poste *Salaires du personnel*. Les prestations du Centre ont été de ce fait réduites, et à l'interne, une nouvelle répartition des responsabilités - accompagnée par des formations - a pu être organisée. Le chef de service signale qu'il peut compter sur une équipe remarquable, dont les activités sont relativement variées (projets ponctuels, vaccinations du personnel contre la grippe, hépatite b, encéphalite à tiques etc. ...).

En réponse à un commissaire, le chef de service indique que les *subventions aux personnes physiques (compte 36370010)* concernent des soins aux parents, et que celles du compte *36370800 subventions aux personnes physiques-Prêts* concernent les intérêts liés à des prêts préférentiels accordés à des nouveaux médecins qui viennent installer leur cabinet en ville. La cheffe du dicastère informe que les augmentations liées aux *cotis. Patronales primes caisse malad.* sont dues au renouvellement du contrat de durée maximum, reconduit regrettablement en notre défaveur.

483 – Centre d'orthophonie

Une nouvelle convention devrait être signée dans les prochaines semaines, la précédente ayant été dénoncée par l'Etat au 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle convention - dont la diminution de la subvention se chiffre à CHF 300'000.- pour les trois centres - correspond à une perte de CHF 130'000.- pour la Ville.

En lien avec cette diminution du soutien de l'Etat, les co-responsables évoquent les deux axes sur lesquels elles travaillent, afin d'équilibrer autant que faire se peut le budget 2018 par rapport aux comptes 2016 (augmentation du déficit limitée à CHF 50'000.-) :

1. Economies :

- Charges du personnel : départs à la retraite remplacés par des professionnelles, dont les annuités sont inférieures de par leur expérience.

2. Recettes :

- Calcul différent des prestations thérapeutiques effectuées par les co-responsables dans le cadre des prises en charge. À relever que la facturation des heures thérapeutiques pour le centre étant plafonnée par l'Etat, il n'est pas possible de les augmenter ;
- Réflexion sur l'éventuelle instauration de frais d'ouverture de dossier ;
- Facturation : absences non excusées facturées et identification des cas particuliers. En lien avec cet aspect et les réactions favorables des commissaires, les co-responsables étudieront plus particulièrement les possibilités de facturer les absences d'enfants encadrés par différentes institutions.

Les avantages liés aux centres communaux sont reconnus : ratio qualité/prix des prestations thérapeutiques plus économe que pour les privés ; collaborations entre les différentes institutions plus aisées ; et meilleure intégration en lien avec le tissu social. La perte importante de la subvention implique un report de charge pour les trois villes.

Si un centre communal devait disparaître pour être remplacé par une structure privée, l'Etat en profiterait sûrement pour diminuer le nombre de postes reconnus actuellement, par exemple en accordant moins de numéros de concordats que les postes actuels prévus dans un centre.

Enfin, en réponse aux commissaires qui demandent si le prix de l'heure facturé aux parents ne pourrait être augmenté, les co-responsables indiquent que cette part est peu significative, représentant seulement 2% des recettes selon le détail ci-dessous :

RECETTES 2016 - CENTRE D'ORTHOPHONIE					
Prestations facturées	OES	Parents	Commune	Rendez-vous manqués	Total
	980710	15564	21882	8800	1'026'956.00
En %	95%	2%	2%	1%	
Subvention de l'Etat					192'883.00
Divers (récupération créances, etc.)					2'755.20
Total recettes					1'222'594.20
Total charges					1'612'502.00
Les recettes couvrent donc le 76% des charges totales					
Le déficit résiduel pris en charge par la Commune représente le 24% des charges totales					
Pour le budget 2018, le déficit résiduel pris en charge par la commune représente le 28,5% des charges totales					

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service explique que ce budget de crise ne permet pas d'entretenir les installations vieillissantes du parc sportif. Dans l'éventualité où des moyens importants ne pourraient être affectés d'ici deux à trois ans, le maintien de l'existant pourrait être compromis. À cet égard, le responsable des infrastructures évoque l'état de la tribune de la Charrière, la piscine des Mélèzes et des Arêtes (l'enveloppe de cette dernière ayant plus de quarante ans). Il relève toutefois un bon fonctionnement au niveau technique, entaché depuis cette année par des

absences maladies de longue durée et des accidents de travail. De plus, l'équipe du secrétariat a été réduite en raison de la suppression de deux postes de stagiaires MPC (difficultés à recruter), remplacés par une apprentie qui n'est présente qu'à 60%.

En réponse à un commissaire concernant les possibilités de faire appel à des fonds privés, il est indiqué que l'analyse est faite lors de chaque opportunité, mais cela nécessite un poste à plein temps, dédié aux développements de projets qui peuvent s'étaler sur une dizaine d'années. Toutefois, force est de constater que l'exercice n'est pas toujours intéressant. Dès lors, un projet de constitution d'une réserve affectée à la réhabilitation des infrastructures est en cours d'étude. Idéalement, il faudrait des investissements annuels de CHF 5 Mio. Ces dernières années, certaines infrastructures ont pu être réhabilitées (Pavillon des sports, patinoire, terrains, Paddock etc. ...) et la motivation reste de mise.

En réponse à un commissaire, il est indiqué que le compte *Cotisations patronales caisse de pension* comprend :

- La part employeur aux cotisations ordinaires à Prévoyance.ne
- La part employeur aux rappels facturés par Prévoyance.ne lors de chaque augmentation individuelle (augmentation des salaires assurés par l'attribution d'échelons automatiques et/ou qualitatifs, ainsi que l'augmentation des salaires suite à l'indexation au coût de la vie).

Vu les mesures prises pour les années 2018-2019-2020, il n'y aura aucune attribution d'échelon (automatique ou qualitatif) et aucune indexation positive à l'IPC l'année prochaine. Pour 2018, aucun rappel ne sera à payer à la caisse de pensions et il subsiste donc au budget 2018 que les cotisations ordinaires.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

En raison des deux récents investissements sur le site (Pavillon + terrain synthétique), le chef de service informe que les amortissements restent adéquats. Tous les anciens investissements ont pu être amortis

complètement. Il est également répondu que les frais relatifs au compte 31200100 *Electricité-Eau-Gaz* concernent les 13 terrains, le Pavillon et l'anneau d'athlétisme. Lors de chaque rénovation, des solutions d'économie sont étudiées afin de réduire les consommations. Au niveau du Pavillon, les solutions thermiques permettent de chauffer l'eau des douches. L'économie est de 60%. À la Halle Volta, les solutions thermiques et électriques font de cette infrastructure un bâtiment autonome.

524 – Piscine des Arêtes

Le responsable informe les commissaires des dépassements pour ces trois dernières années. Il s'agira de faire les ajustements nécessaires. À relever qu'un investissement a été prévu sur 2018 pour l'éclairage de secours et les lampes du bassin. La piscine de Numa-Droz aura, quant à elle, de nouveaux filtres à charbon.

525 – Piscine, patinoire des Mélèzes

La nouvelle politique de prix concernant les entrées a permis de stabiliser les recettes, malgré des diminutions au niveau des entrées, en avantageant les souscriptions d'abonnements. La saison peut être considérée comme satisfaisante et le toboggan a eu un grand succès.

Bien que le plongeur ait un intérêt esthétique évident, une analyse de risques réalisée par une entreprise d'ingénieurs civils montre des signes de faiblesses dans la structure. Il faudra donc prévoir un investissement dans les prochaines années. De plus, une analyse de risques par le service est en cours pour toute l'installation piscine. Concernant les subventions, il n'y a pas de changement par rapport à 2017. Il est relevé qu'elles ont été réduites de moitié depuis 2015.

550 – Service de la jeunesse

À cet égard, la coordinatrice de l'accueil extrafamilial - entrée en fonction au 1^{er} février 2017 (0.6 EPT) - indique que le budget a été construit cet été avec l'actuel chef du service de la santé et promotion de la santé, lequel avait repris ad intérim la tête du service pendant le délai de carence

résultant de la démission de l'ancien chef. Le chef de service présente les trois axes principaux du service :

1. L'accueil préscolaire dont les activités et le budget seront détaillés au centre 552;
2. L'accueil parascolaire dont les activités et le budget seront détaillés au centre 551;
3. L'animation socioculturelle (5.25 EPT) laquelle compte sur un nouveau responsable depuis le 1^{er} mai 2017 (0.8 EPT en remplacement d'un EPT).

L'équipe va à la rencontre de la population au minimum quatre fois par semaine par le biais de différentes activités (*Smala* : 47 participants en moyenne ; *Activités de quartier* avec plus d'une centaine de participants selon la météo ; *Mercredivertissements* ; et différents projets, tels que la *Carte vacances* ou en 2018 un projet de rencontres de jeunes en Europe). De par l'intérêt manifeste des enfants, des jeunes ou des parents, notamment aux Forges, ces activités présentent également l'intérêt d'assurer une présence de l'administration communale sur différents sites. Elles s'inscrivent également en soutien au tissu associatif. Celui-ci peut être concrétisé par le prêt de matériel ou l'encadrement de projets. Au sujet du matériel prêté et en réponse à un commissaire, il est indiqué que celui-ci revient généralement en bon état.

De plus, le chef de service informe des prochains objectifs décrits ci-dessous :

1. Améliorer la cohérence des projets et la visibilité des missions ;
2. Retisser les liens en réactivant la commission de la jeunesse (qui ne s'est pas réunie depuis 2015) ;
3. Réfléchir à une offre complémentaire hors LAE dédiée au 8^e et 9^e Harmos ;

4. Repenser et clarifier l'offre pour l'accueil extrascolaire pendant les vacances.

Par ailleurs, suite à la démission au 1^{er} novembre de la responsable du secrétariat (0.8 EPT), le Conseil communal a validé une nouvelle organisation visant à réunir cette fonction avec celle de la coordinatrice de l'accueil extrafamilial (augmentation 0.2 EPT) et le renforcement du taux d'activité d'autres collaborateurs en place (0.5 EPT). La diminution effective est donc de 0.1 EPT.

En réponse aux commissaires, il est précisé que les budgets et les délais impartis ne permettent pas toujours de mandater des entreprises de la place. Toutefois, le service reste attentif à cette question. Par ailleurs, les frais relatifs aux travaux d'entretien du bâtiment de Serre 12 (patrimoine administratif - PA) sont imputés au service des bâtiments et du logement. Les demandes d'autorisation au SCAV ainsi que les frais relatifs aux émoluments doivent encore être clarifiés. Les contacts ont été pris.

551 – Accueil parascolaire

Selon l'organigramme remis aux commissaires, le nouveau chef de service, entré en fonction au 1^{er} septembre 2017, indique que les équipes comprennent 39.43 EPT, ajouté à cela des stagiaires et des apprentis. Il répond que les personnes (pool de remplaçantes) sont appelées à se déplacer dans les structures parascolaires. En cas d'absence d'un-e éducateur-trice, la responsable réagit rapidement en cherchant la meilleure des solutions pour assurer l'encadrement. En fonction d'absences maladie d'enfants par exemple, mais aussi des différentes occupations des structures et du personnel supplémentaire en place (stagiaires, apprentis), l'exercice est réalisable. Il est précisé que, le compte *31600100 Location local, terrain, surface place* concerne les frais de location d'espaces privés proches des collèges, tels que la structure de Manège 19.

Les bâtiments sont considérés comme PA pour deux d'entre eux (Doubs 34 et Charrière 2bis) et PF pour l'une des structures (Numa-Droz 177).

À relever que le compte *42400020 Participation aux prestations fournies* dépend de la capacité contributive des parents.

552 – Accueil préscolaire

Les équipes (22.1 EPT plus stagiaires et apprentis) répondent au taux d'encadrement défini par la LAE. Il est signalé que l'autorisation d'extension de 8 places accordée à une structure privée subventionnée a été autorisée en raison de la fermeture d'une crèche privée de 16 places, soit une diminution de l'offre de 8 places. Actuellement, la situation par rapport à la demande est satisfaisante.

Le rapporteur de la sous-commission

Oguzhan Can

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Silvia Locatelli PS
 Monsieur Sven Erard Verts
 Monsieur Cédric Haldimann PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de M. Théo Bregnard, de la secrétaire de direction du DICI Mme Estelle Moser et des chefs de services suivants:

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Pascal Cosandier (directeur de secteur), Fabrice Demarle (directeur de secteur), Alain Fournier (chef de la direction générale et directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501 et 502 : M. Jacques-André Humair (directeur) pour les bibliothèques de la Ville
- Centres 505, 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : Mme Sylviane Musy (responsable des Archives communales et conservatrice du Musée d'histoire), M. Régis Huguenin (conservateur-directeur du Musée international d'horlogerie), M. Jean-Daniel Blant (conservateur adjoint institutions zoologiques) et Mme Yasmine Ponnampalam (responsable gardienne d'animaux) pour les institutions muséales
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur SBL-SEP) pour les cultes

Remarques générales

De manière générale, il s'agit de relever que l'ensemble des services du DICI ont essayé de calquer leur budget 2018 par rapport au budget 2017. Pour ce dernier, des efforts conséquents pour réduire les charges avaient été réalisés et salués par la sous-commission. Nous restons donc dans une situation difficile avec un budget limité, où chaque économie doit être bien réfléchie.

Le chef de dicastère excuse l'absence de l'administrateur du DICI et directeur ad intérim des institutions zoologiques.

430 – Ecole obligatoire

Le budget 2018 est relativement austère comme ce fut le cas ces trois dernières années. Il y a une diminution – temporaire – de 5 classes (1 classe au cycle 1 – 1 classe au cycle 2 – 3 classes au cycle 3). Mais dès l'année prochaine, selon les prévisions, il y aura 10 classes supplémentaires (avec 4 salles à créer pour la rentrée 2018).

Il est à noter la suppression de la caisse cantonale de remplacement. Dorénavant, les remplacements sont assurés par la Ville de La Chaux-de-Fonds, avec une prise en charge de 45% par le Canton, comme c'est le cas pour l'enseignement en général. Ce nouveau système est plutôt à l'avantage de la Ville. Suite à la demande d'un commissaire, il est affirmé qu'un système d'APG ne serait pas avantageux dû à la masse d'employés (500 enseignants). De plus, le système d'APG est une assurance partagée entre employé et employeur, ce qui ne serait, dans la situation actuelle, probablement pas accepté par le corps enseignant.

Quelques nouveautés. Le Conseil communal a validé un petit budget afin de proposer aux parents un verre à la fin des réunions de classe. Il est dorénavant aussi possible de publier un faire-part lors du décès d'un élève, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant (seuls les faire-part pour un collaborateur étaient pris en charge). Aussi, l'EOCF a lancé la publication

d'une newsletter afin de tenir informés les parents et le corps enseignant des nouveautés et de l'évolution de l'école.

Les investissements à Bonne-Fontaine pour la création de nouvelles salles de classe se poursuivent. D'autres créations de classes devront encore avoir lieu, surtout pour accueillir les élèves en cycle 3 (avec le nouveau système à niveau, le besoin en salles est plus important que le nombre de classes). Si les chiffres se maintiennent, selon les données fournies par le Contrôle des habitants, il s'agira d'une augmentation de 250 élèves pour les années à venir.

Il est indiqué que la proportion de classes spéciales à La Chaux-de-Fonds est de 12.86% (contre 6.7% pour le cercle scolaire de Neuchâtel). Des contacts et réflexions avec le Canton doivent avoir lieu, ce qui est confirmé par le chef du dicastère.

L'idée d'inciter les élèves à visiter tous les musées de la Ville est partagée et souhaitée. Des brochures avec les "objectifs" par cycle ont été imprimées. Des rencontres entre les conservateurs des musées et les enseignants ont lieu pour voir comment cela pourrait se réaliser. Il y a plusieurs contraintes lors des sorties des classes (2 périodes de suite, transfert,...) qui doivent être encore étudiées.

500 – Affaires culturelles

Le chef de service indique en préambule qu'en plus du fonctionnement du service, les affaires culturelles prennent également en charge les frais de fonction du dicastère (loyer, frais de réception, salaire de l'administrateur, fourniture et matériel de bureau, etc.). De plus, le budget concernant la mini-trotteuse (organisée dans le cadre de la Fête de Mai) a également été porté au 500, anciennement financée par La Trotteuse elle-même.

Le chef de dicastère indique que la question des charges supportées par le 500, dont les frais concernant le dicastère et le salaire de l'administrateur, pourraient être reprises à l'avenir afin de les séparer des affaires culturelles, ceci dans le but d'avoir une plus grande transparence et pour

être plus proche de la réalité des charges et dépenses dudit service. Il indique également que l'augmentation des charges du personnel correspond à l'augmentation du taux d'occupation de 10% du chef de service. Un taux qui correspond aujourd'hui mieux à la réalité.

Le chef de service rappelle que le Conseil communal fixait jusqu'ici dans les budgets les subventions octroyées aux différents acteurs culturels. Pour le budget 2018, la proposition des affaires culturelles est que la somme allouée concernant les acteurs bénéficiant de convention ou mandat de prestations soient décidées par le Conseil communal, et que d'autres enveloppes (musique, arts de la scène, festival, etc.) soient ensuite distribuées tout au long de l'année, sans que celles-ci soient fixées dès le budget.

A noter qu'il y a deux nouveaux comptes : prêts et cautionnements, ce qui ne permet pas tout à fait une comparaison avec les budgets ou comptes précédents. Pour Bikini Test, cela représente toujours CHF 35'000.- et le chef de service précise que la convention devra être refaite.

Le chef du dicastère indique qu'il y a très peu de différence entre le budget 2017 et le budget 2018. Il y a une baisse dans la subvention concernant le TPR, ce qui poussera peut-être le TPR à réorienter ou diminuer son offre. Il faudra aussi reprendre la question des charges du TPR concernant les bâtiments de l'Av. Léopold-Robert, qui sont détenus en copropriété par la Ville et le TPR, ce qui force ainsi le TPR à s'endetter lors de travaux d'entretiens d'importance.

Le chef de service souligne le dynamisme des acteurs culturels locaux que la Ville de La Chaux-de-Fonds appuie autant que possible par l'octroi de subvention, la mise à disposition de locaux, l'affichage culturel ou l'aide à la promotion. A noter encore, la création en 2018 d'un prix dans le domaine des musiques actuelles, la création probable d'un FabLab (laboratoire de création ouvert à tous), et trois films qui sortiront en salle réalisés par des réalisateurs chaux-de-fonniers.

Un commissaire indique que d'avoir réduit d'une manière substantielle la subvention du TPR est une option comprise et partagée, d'autant plus qu'on touche à la saison et non au budget « création et formation ». Il semble que le TPR soit plus établi et solide que les petites compagnies et, de ce fait, a une capacité de réaction plus importante. Il est important de pouvoir soutenir l'ensemble des acteurs qui font aussi la richesse de la vie culturelle chaux-de-fonnière. Tout en étant d'accord avec son collègue, un autre commissaire souligne toutefois qu'il espère que les réductions de subventions ne se portent pas toujours sur les mêmes acteurs culturels.

501 – Bibliothèque de la Ville

Le chef de service indique que d'une manière générale le budget établi permettra à la Bibliothèque de la Ville (BV) de fonctionner pour 2018. Les grands axes sont maintenus. Il s'agit : acquisitions, numérisation et animations/activités culturelles.

En mars 2018, la seconde enquête photographique neuchâteloise sera exposée au MBA. Il s'agit d'encourager le travail d'un photographe tout en palliant le manque de photographies contemporaines dans les collections publiques. Le travail photographique réalisé sur la construction contemporaine viendra compléter celui réalisé par le Service de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel dans les années 50. Autre projet à mentionner, l'introduction de la RFID qui permettra d'ici la fin de l'année, voire début 2018, l'installation de bornes de prêts automatiques. Cela permettra de dégager du temps au personnel afin de mieux accueillir le public.

Le chef de service insiste sur la dotation en personnel qualifié. Il faut rester attentif au problème de compétences et donc pouvoir remplacer les départs par du personnel à compétences égales. La transition vers le numérique est une opération très délicate qui nécessite des ressources. Le chef de service précise également qu'il n'apparaît pas au budget le soutien apporté par l'Association des Amis de la BV ainsi que la recherche

de fonds auprès de Memoriav pour des projets spécifiques liés à la sauvegarde du patrimoine audiovisuel.

Le chef du dicastère précise que la subvention cantonale devrait se monter à CHF 750'000.- si le budget est validé par le Grand Conseil. Cela correspondra à CHF 50'000.- supplémentaires. Selon le chef de service, une partie de cette somme sera allouée à la digitalisation, l'autre partie sera transposée en économie. La BV continue ses missions d'importance cantonale. Il n'y a toutefois pas assez, par exemple, de reconnaissance suffisante pour les activités patrimoniales de l'institution (Département audiovisuel (DAV) et Fonds spéciaux) à leur juste valeur. Le chef du dicastère insiste sur le double rôle de la BV : conservation du patrimoine et lecture publique.

Un commissaire indique que le canton est en train de revoir complètement sa stratégie de communication et d'en mettre en place une nouvelle. Il faudrait voir comment la Ville de La Chaux-de-Fonds – en partenariat peut-être avec la Ville de Neuchâtel – pourrait profiter de ce nouvel élan cantonal, notamment pour le site web des bibliothèques dont leur présence sur Internet est indispensable au vu de l'évolution de la société.

A la suite d'une question d'un commissaire, le chef de service précise que la BV est toujours locataire – au même tarif – des locaux à la rue de la Paix 152, malgré le changement de propriétaire. Ces locaux de 150 m² sont utilisés pour le stockage des fonds spéciaux.

502 – Bibliothèque des Jeunes

Le chef de service nous indique que la subvention accordée par la Ville (CHF 32'000.-) au fonctionnement de l'Association pour les Bibliothèques des Jeunes est désormais versée non plus à l'association mais directement à la Bibliothèque des Jeunes (BJ) pour assurer la gestion des postes d'acquisition et multimédias qui n'apparaissaient pas au budget 502.

Le chef de service précise que la BJ à Président-Wilson fonctionne aussi bien que celle de la Ronde 9 selon les statistiques. Par son emplacement dans le secteur ouest de la Ville, cette bibliothèque doit être maintenue car elle joue un rôle social et culturel important. Dans une vision d'avenir, le chef du dicastère indique qu'il serait par contre intéressant de lier physiquement la BJ de la Ronde à la BV afin de créer un espace intergénérationnel qualitatif.

505 – Archives communales

En préambule, il est rappelé que la cheffe de service partira en retraite en 2018. Puisque cela coïncide avec le départ en retraite du directeur des bibliothèques, il a été décidé que les archives communales passent sous la responsabilité du/de la futur-e directeur-trice de la BV.

Il est souligné que les archives communales ne répondent pas encore à la loi et qu'il reste encore un grand travail pour y arriver. Il est donc important de maintenir la dotation en personnel. Ainsi le budget 2018 est identique à celui de 2017. L'archiviste communale indique qu'un crédit a été validé pour l'installation de compactus (rangement compact) dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville, ce qui permettra d'y déménager les archives qui manquent actuellement de place de stockage.

Le chef du dicastère affirme que les contacts sont maintenus avec l'Etat pour une réflexion sur l'implantation du centre d'archivage cantonal à La Chaux-de-Fonds. L'intention serait alors de regrouper sur un même site les archives tant cantonales que communales.

510 – Services généraux des musées

Selon une décision du Conseil communal, un montant de CHF 10'000.- est porté au compte 31320300 « Conseiller externe – Experts » pour un mandat concernant une réflexion sur la synergie des musées et l'avenir des collaborations entre les musées.

Un commissaire indique que lors des Etats généraux, l'ensemble des groupes et des partis avait demandé d'étudier un possible rapprochement supplémentaire entre les musées. Il salue cette option qui facilitera cette démarche. Il souligne que les synergies sont utiles en terme de rayonnement de la Ville et si on arrive à faire plus avec les mêmes moyens, l'objectif est en grande partie atteint. Plus la Ville rayonne, plus elle attirera du monde.

Le chef du dicastère expose également l'idée d'un site interne pour les musées de la Ville, depuis lequel on accède à une plateforme pour chaque musée, ceci pour une plus grande visibilité.

511 - MHNC

Il est rappelé que la fin du bail des locaux de La Poste est pour juin 2018 avec toutefois une possibilité de prolongation. Certains locaux pourront être libérés à temps, cependant, pour d'autres, le personnel aura besoin de temps supplémentaire puisque l'Ancien-Stand (qui devrait accueillir les collections et d'éventuelles expositions temporaires) ne sera pas prêt à l'été 2018. Le personnel travaille actuellement sur le rapport au Conseil général concernant la réhabilitation de l'Ancien-Stand qui devrait être présenté au début de l'année 2018. Ils s'affairent également à la préparation du déménagement et au traitement et maintien des collections. Le démontage des dioramas a par ailleurs débuté.

Le chef du dicastère précise qu'il y a une obligation de déménager les collections puisqu'il n'est pas possible de rester dans le bâtiment de La Poste, le prix du loyer étant particulièrement élevé. L'Ancien-Stand offre une alternative correcte, même meilleure qu'aujourd'hui.

Peu de changements dans le budget 2018 par rapport aux années précédentes, si ce n'est le loyer dont le budget est supérieur à 2017 en raison de la projection de l'augmentation du loyer dès le 1^{er} juillet 2018 au moment de la prolongation du bail.

512 – MH

L'année 2018 sera une année de transition puisque la conservatrice partira en retraite. Il n'y aura qu'une seule exposition temporaire durant l'année qui s'ouvrira en mai et qui se terminera début 2019. Il y a donc une baisse prévisible des recettes dans le budget 2018 dû à l'absence d'exposition temporaire pendant les premiers mois de l'année. En termes d'attractivité, la seule exposition permanente ne suffit pas.

La conservatrice du musée nous indique que l'édicule en face du Conservatoire sera rafraîchi pour le réaménagement des vitrines. Il sera utilisé par les musées de la Ville, ainsi que le musée paysan et les institutions zoologiques afin de faire la promotion de leurs activités et de leurs expositions.

Il y a une réelle préoccupation quant à la fermeture de la ligne de chemin de fer sur l'axe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds. Beaucoup de visiteurs viennent en train. Cette liaison est très importante en termes d'attractivité, tant pour les musées que pour la Ville elle-même.

Un des commissaires indique que l'idée pourrait être de mettre un système de navette spéciale pour les musées au départ de Neuchâtel, à voir avec TransN et Tourisme neuchâtelois, et reconnaît que cette fermeture temporaire est préoccupante pour l'attractivité globale de la Ville.

513 – MIH

Le conservateur nous informe avec soulagement que le poste de conservateur-adjoint sera remplacé, étant donné que ce dernier arrive à la retraite début 2018. La personne entrera en fonction le 1^{er} février 2018.

Il y a eu quelques travaux de rénovation sur le budget 2017 (toilettes, travaux du parvis d'entrée Sud, sol de l'atelier de restauration). Le compte entretien qui avait été passablement baissé ces dernières années sera augmenté à nouveau pour le budget 2018 afin de s'occuper de l'entretien usuel nécessaire.

Le chef du dicastère nous informe qu'après les travaux importants au MBA et ceux de la réhabilitation de l'Ancien-Stand, il sera temps de se pencher sur la réfection de la toiture du MIH (ceci pour 2019-2020 voire 2020-2021). Mettre le frein sur l'entretien des bâtiments peut s'avérer être un coût supplémentaire au final.

514 – MBA

Suite au départ de la conservatrice du musée, le Conseil communal a recherché activement un remplaçant. Ce dernier prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2018 à un taux égal à l'ancienne conservatrice, soit un 100%.

Afin de terminer la restauration entamée du Musée des Beaux-Arts, des travaux d'entretien (tourelles, verrières de toiture et de façades) auront lieu en 2018, ce qui nécessitera la fermeture probable du musée pendant quelques mois (à priori dans la seconde partie de l'année). Sinon le budget 2018 est sensiblement semblable au budget 2017 et comptes 2016.

Un commissaire se questionne sur le jour de gratuité hebdomadaire, qui est actuellement fixé le dimanche matin (10h à 12h). Ne faudrait-il pas réfléchir à un autre jour ? Le mercredi comme certains musées de la Ville de Neuchâtel ?

Les différents conservateurs présents indiquent tout d'abord que le MIH n'est gratuit le dimanche matin qu'en hiver (le prix d'entrée est d'ailleurs différent 15.- contre 10.- pour les autres musées de la Ville, payant dès 12 ans contre 16 ans pour les autres) et que cela coïncide avec le jour des visites guidées offertes en parallèle pour les adultes et pour les enfants. Cela leur semble donc être un choix judicieux. Ils veulent surtout éviter que les caristes s'organisent pour ne venir que le jour gratuit. De plus, fixée cette gratuité lors d'une matinée touche plus les personnes locales. Toutefois une réflexion pourrait avoir lieu dans ce sens, aussi avec la mise en place d'une carte « famille » annuelle. Pour information, le Musée des Beaux-Arts du Locle est gratuit le premier dimanche du mois uniquement.

515 – Zoo BPC

Beaucoup de travaux sont en cours, dont la mise aux normes du vivarium ainsi que de ses locaux techniques se trouvant à l'Ancien-Stand. En terme de charge de personnel, une augmentation est signalée en raison de la rémunération du personnel de piquet le samedi et dimanche au tarif « week-end », comme pour les autres services de la Ville (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent). Le taux de travail de la gardienne responsable a également légèrement augmenté dû à l'augmentation des tâches. Cette dernière travaille d'ailleurs sur le rapport de l'enclos des loutres cendrées qui devrait être présenté au Conseil général au début de l'année 2018.

Les locaux du personnel du Zoo BPC n'étant pas aux normes, les collaborateurs attendent beaucoup de la réaffectation de l'Ancien-Stand qui comprendra également l'aménagement d'un espace pour le personnel. En effet, aujourd'hui le personnel bénéficie d'un chalet avec un espace qui sert à la fois de vestiaires aux hommes, de salle de pause, de salle de réunion et de bureau à la gardienne responsable, ce qui est problématique.

Le chef du dicastère précise que le rapport sur les loutres devrait être présenté en même temps que le rapport sur l'Ancien-Stand/MHNC. La piste de faire payer une partie du Zoo est évoquée. Une réflexion est en cours. Après des investissements et une nouvelle prestation offerte, le projet « payant » est défendable. Il s'agirait d'un billet commun avec les expositions dans l'Ancien-Stand.

Un commissaire demande s'il y aura un tarif préférentiel pour les habitants de La Chaux-de-Fonds. Le chef du dicastère pense que l'idée serait de proposer un carnet de famille ou carte individuelle avec accès à tous les musées, au Zoo, à l'Ancien-Stand, voire également aux installations sportives de la Ville (saisonnière ou annuelle).

560 – Cultes

Rien de particulier n'est à signaler par l'administrateur SBL-SEP en charge des cultes. Le budget 2018 correspond à ce qui avait été prévu pour 2017,

étant donné que le concordat régissant les subventions octroyées à la paroisse protestante et à l'église catholique n'a pas été revu. Le chef de service nous rappelle toutefois qu'une adaptation pourrait intervenir ces prochaines années, car l'Etat envisage de reconnaître d'autres communautés religieuses. Cela pourrait avoir une conséquence sur le montant des subventions futures.

Le montant du compte 36360800 correspond à celui résultant de la renonciation des intérêts d'un prêt à la paroisse de Notre de Dame de la Paix.

L'administrateur SBL-SEP en charge des cultes indique également qu'il y a parfois un écart avec les comptes en fonction du type d'entretiens apportés.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS
 Madame Monique Erard Les Verts
 Monsieur Christophe Ummel PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 700, 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Joseph Mucaria (chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics
- Centres 860, 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité)
- Centres 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Lt col Thierry König (commandant) pour le SIS
- Centres 205, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour les Forêts et les Services industriels

Remarques générales

Le budget des espaces publics est désormais du ressort du dicastère DSEPE.

Le contexte dans le domaine de la sécurité publique est assez mouvant. L'application de la nouvelle loi sur la police LPol 2015 a pour effet des reports de tâches sur les communes, puisque tout ce qui découle de règlements communaux doit être en principe traité par les communes et que la police neuchâteloise est de moins en moins disposée à effectuer de telles tâches à bien plaisir.

Au niveau des services de secours, la création d'une "maison de la sécurité" suprarégionale est évoquée ces derniers temps. L'adhésion par

La Chaux-de-Fonds, et plus largement par les Montagnes, à une telle démarche devra être étudiée en prenant en compte les possibilités d'économie d'échelle et le maintien d'une gouvernance de proximité respectueuse des spécificités des Montagnes.

Le dossier pour l'obtention de la certification IAS (Inter association de sauvetage) du service ambulancier, qui constitue le système qualité unifié de la branche et est exigée par le canton dans le cadre de la loi de santé, est à bout touchant. Cette certification nécessitera quelques adaptations dans l'organisation du service, mais ne remettra pas en cause la mixité sapeur-pompier/technicien-ambulancier, qui permet un fonctionnement flexible et économique du SIS.

En ce qui concerne le service des espaces publics, la codirection s'est terminée à fin août. La fusion des services de la Voirie et des Espaces verts a été complexe, mais tous les cadres impliqués y ont adhéré et tout a globalement bien fonctionné. Elle a permis d'atteindre, dès le printemps 2017, la diminution de 8.6 EPT, ceci grâce à la rationalisation des moyens et à une flexibilité accrue du personnel qui exécute des tâches plus larges, alors que cet objectif était prévu pour la fin de l'année. Des mesures d'accompagnement ont cependant permis un allègement de la pénibilité de certains travaux. Par exemple, les 6'000 jalons à neige qui seront prochainement posés seront plantés par une machine, le goudronnage a été mécanisé avec une réduction sensible des coûts directs et indirects et compte tenu de l'interdiction d'utilisation de désherbants, plutôt que d'effectuer ce travail manuellement, c'est maintenant une machine utilisant un mélange d'eau chaude et de fécule de pommes de terre qui se charge du travail.

Enfin, s'agissant du domaine des énergies, il faut relever la bonne marche des affaires de Viteos, qui génère des recettes importantes dans le contexte difficile que connaît la Ville. Dans le budget 2018, il est tenu compte des premiers effets de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), qui engendrera une baisse sensible des redevances perçues par la Ville.

205 – Forêts

L'état du marché du bois n'est pas très réjouissant pour le bois de scierie en raison du franc fort.

La collaboration avec la Ville du Locle, qui a cours depuis 12 ans déjà, est très bonne. Aucun investissement prévu pour 2018. Le budget est identique à celui de 2017, car Le Locle ne l'a pas encore établi, mais les chiffres devraient correspondre à la réalité. Les comptes complets et détaillés sont tenus par Le Locle. Sur les comptes de La Chaux-de-Fonds ne figure que la participation au déficit.

700 – Administration des travaux publics

Aucune remarque.

708 – Service des espaces publics

Ce chapitre contient la charge du personnel pour l'ensemble du service, qui compte 143 EPT.

D'autres personnes, environ 30, sont également employées, notamment des réfugiés, civilistes, chômeurs en mesure de crise et des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. Les charges salariales qui en découlent se trouvent sous le 708/30300000 (personnel temporaire).

Une particularité du budget 2018 se situe sous le compte 30900000, qui concerne le renouvellement de la formation de cariste (conducteurs d'élévateurs) qui est obligatoire pour des raisons de sécurité et d'assurance.

710 – Voirie - frais d'entretien

La différence au 31410010 de CHF 80'000.- provient du transfert des travaux de revêtement bitumineux qui étaient précédemment à charge des services techniques au chapitre 701. Cela constitue la principale différence au groupe 31 par rapport au budget 2017.

En imputation interne (groupe 39), il y a eu une redéfinition de la répartition des charges de personnel entre les différentes activités du service, qui a pu être affinée grâce à l'analyse des fiches de travail durant l'année et demie depuis l'entrée en vigueur de la fusion.

711 – Enlèvement de la neige

L'estimation budgétaire de ce chapitre est délicate, puisqu'elle dépend fondamentalement des conditions météorologiques. Une moyenne sur cinq

ans est appliquée pour la majorité des rubriques. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas seulement la quantité cumulée de neige durant l'hiver qui fait accroître les coûts, mais surtout le nombre d'événements neigeux sur de courtes périodes ainsi que les différences de température, qui nécessitent respectivement un déblaiement accru et des passages de véhicules d'entretien plus fréquents.

Contrairement aux autres centres du SEP, l'imputation des charges de personnel ne figure pas au centre 711. Elles sont majoritairement imputées au 710, alors que la consommation d'essence des véhicules de déneigement est affectée au 715.

La taxe neige figure au compte 42400000 et est estimée à CHF 10'000.-, le solde de ce compte concernant des prestations de déneigement effectuées par la Ville au profit de tiers, en particulier l'Etat.

715 – Ateliers

Le sellier, en poste depuis 33 ans, partira à la retraite en avril 2018 et ne sera pas remplacé. Ses travaux, notamment en ce qui concerne les bâches, les cordages des places de jeux ou les drapeaux et oriflammes, seront donnés à l'extérieur.

725 – Déchets des personnes physiques

Selon la loi sur les déchets, le financement des déchets des ménages est assuré par une part d'impôts (20 à 30 % des coûts après réduction des recettes), par la ristourne de la taxe aux sacs et par la taxe de base ménage.

Le montant de la taxe de base ne sera vraisemblablement bientôt plus suffisant pour couvrir les frais. Cependant, avant de modifier son montant, il faut que la réserve soit épuisée (actuellement CHF 660'000.-) et que le taux de participation de l'impôt soit relevé à 30 %.

Les conteneurs enterrés doivent être lavés et désinfectés au moins une fois par année pour assurer une salubrité acceptable, ce qui entraîne des coûts. Il est ainsi proposé, dans le budget des investissements, d'acquérir un véhicule, muni d'un agrégat de lavage des conteneurs, qui permettra non seulement de couvrir les besoins de La Chaux-de-Fonds, mais aussi d'effectuer des prestations pour des communes voisines. La couverture du territoire de la Ville en conteneurs est d'environ 85 %. Globalement, le

système est meilleur qu'auparavant (salubrité, pénibilité, sécurité des servants et diminution de l'utilisation des véhicules), même s'il implique certains coûts nouveaux.

Le service à domicile pour les ordures ménagères est passablement utilisé. Pour éviter des abus, un certificat médical est nécessaire pour pouvoir en bénéficier.

726 – Déchets des entreprises

Selon la loi sur les déchets, le financement des déchets des entreprises est assuré par la ristourne de la taxe au sac et par la taxe de base.

Là aussi, la taxe de base n'est plus suffisante et son montant devra être relevé après épuisement de la réserve (actuellement CHF 274'000.-). Comme le montant maximum autorisé est de CHF 30.- par emploi, un rapport au Conseil général devra être présenté si ce montant devait être relevé.

A noter que la nouvelle législation fédérale sur les déchets (OLED) permettra bientôt aux plus grandes entreprises de s'occuper elles-mêmes de l'élimination des déchets. Ceci aura des effets négatifs sur la taxe des ménages puisque les entreprises contribueront moins aux frais fixes.

727 – Déchetterie intercommunale

Elle est partagée avec Le Locle, Les Planchettes, La Sagne et Le Cerneux-Péquignot. Les ristournes figurent au compte 42600240. Le détail par filière est le suivant: CHF 28'000.- pour le papier, CHF 32'000.- pour le carton, CHF 30'000.- pour le verre, CHF 10'000.- pour les appareils électroniques, CHF 11'000.- pour le PET et CHF 19'000.- pour les textiles.

730 –Espaces verts

Correction sur la répartition des frais de personnel pour environ CHF 300'000.-. Pas d'autres importantes différences. Dès 2019, suite à des départs à la retraite, il y aura une réduction du nombre de cadres.

735 – Centre horticole

Les excédents de charges sont répartis entre les secteurs 730 et 740. La nouvelle serre est un outil de travail de grande qualité. Le magasin rénové

devrait induire des recettes supplémentaires. Au compte 31010600, CHF 5'000.- ont été prévus pour faire sa promotion.

Lors de la rénovation de la serre, la citerne à mazout a été transformée en réservoir d'eau de pluie, ce qui a permis de ne rien prélever sur le réseau d'eau durant l'année 2017, jusqu'à ce jour.

740 – Cimetière et centre funéraire

La rénovation du four induira des prestations de service à des tiers plus importantes pendant les travaux (incinérations à Neuchâtel) et moins de recettes, soit environ CHF 25'000.- de coûts indirects. L'arrêt est prévu pour environ un mois.

Une signalétique sera mise en place dans le cimetière pour permettre aux visiteurs de se rendre plus facilement sur la tombe recherchée, évitant ainsi le besoin d'un accompagnement par les collaborateurs du cimetière.

Au compte 31300900, le montant est prévu pour l'élimination des déchets du massif IV qui sera désaffecté. La durée de la concession est de 30 ans, celle du carré de longue durée de 60 ans. Toutes les familles ou les proches seront informés, une publication sera faite dans la feuille officielle et des informations seront données aux alentours du massif.

860 – Sécurité publique

La réorganisation du service est à bout touchant. La procédure pour l'externalisation des commandements de payer a été longue, car soumise à un marché public ouvert (31300000 mandat de CHF 350'000.-). Le mandat débutera dans le courant du mois de novembre. C'est une entreprise de la place qui a été choisie, elle collabore également avec la SP pour les mesures hivernales.

La création de la brigade auxiliaire a connu quelques difficultés pour recruter des personnes avec les compétences nécessaires. Deux tours de recrutement ont été nécessaires. Il manque encore 0,6 EPT qui sera recherché à l'interne du service.

Les charges du personnel sont moins élevées que prévues au budget 2017 en raison du jeune âge moyen du personnel recruté en 2017, qui implique une collocation à un échelon peu élevé.

Les achats et le renouvellement du matériel sont limités au maximum.

Le contrat de prestations avec la police neuchâteloise a disparu dès 2017. Il est compensé par le basculement d'un point d'impôt.

Concernant le non-paiement de la taxe sur les chiens par certains bénéficiaires de l'aide sociale, la collaboration se poursuit et sera intensifiée avec le service compétent.

870 – Défense incendie région

31300000 Avec la mise en œuvre de la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU), le SIS de Neuchâtel n'effectue plus les missions liées à l'alarme et à l'engagement des moyens dans les Montagnes. La nouvelle centrale ne facture pas ses prestations.

42400380 Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches consécutives à la mise en service de la CNU, cette mission est reprise par l'ECAP. Par conséquent, les recettes disparaissent.

871 – Service ambulancier

Le recrutement d'ambulanciers diplômés est très difficile, notamment en raison de la concurrence salariale entre services ambulanciers. Le budget a cependant été établi comme si le personnel était au complet, ce qui permet de répondre positivement à des opportunités d'engagement de personnel formé. Actuellement, dix ambulanciers sont en formation, c'est le maximum de la capacité du service.

Il est prévu une augmentation des pertes sur débiteurs, le nombre de personnes connaissant des difficultés financières étant en constante augmentation. Le service se heurte régulièrement à la problématique des factures non-payées par des débiteurs qui se font rembourser les frais d'ambulance par leur assurance-maladie, mais ne payent par notre service.

875 – Prévention incendie

Rien de particulier à signaler.

876 – Service du feu

Part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 870. La quote-part entre les communes des Montagnes est donnée par l'ECAP. Elle est basée sur des unités de risque, prenant en compte les habitants, les emplois, la valeur assurée par l'ECAP et le montant des primes ECAP.

877 – Service de sauvetage

Part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes est proportionnelle à la population.

878 – Secours routier / hydrocarbures / chimique / Grimpe

Aucune remarque particulière. Le coût est de CHF 12.- par habitant.

880 et 890 – PCi

Le centre 880 constitue la part de la Ville (CHF 14.- par habitant). Le centre 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Un projet de réorganisation est en cours, où le nombre de régions passerait de 6 à 4, ce qui pourrait induire une diminution des coûts de CHF 14.- à CHF 12.- par habitant.

Le commandant est parti en retraite à la fin de l'année 2016 et n'a pas été remplacé, en raison du projet de réorganisation en cours. Son adjoint assure le commandement *ad interim* en plus de sa charge de responsable de l'instruction.

902 – Services industriels

Dans ce chapitre figure, entre autres, l'éclairage public, pour lequel les nouveaux aménagements créent de nouveaux besoins. Le mandat d'exploitation de Viteos a été augmenté.

La rubrique 35110130 est impactée par la nouvelle loi sur l'approvisionnement électrique (LAEL). Précédemment, il était prélevé 1,4 ct/kWh pour l'utilisation du domaine public. Ce montant était payé par le client pour l'utilisation du sous-sol dans sa facture d'électricité et reversé par Viteos à la Ville. S'ajoutait à cela une contribution à vocation

énergétique de 0,5 ct/kWh prélevée par Viteos pour des projets choisis par le conseil d'administration de Viteos, mais pas nécessairement réalisés sur le territoire de la Ville.

La nouvelle loi prévoit de réduire la redevance en trois ans à 0,8 ct/kWh pour la basse tension et 0,4 ct/kWh pour la moyenne tension, ce qui induira en finalité en 2020, sur ce poste, une perte annuelle d'environ CHF 1'500'000.-.

La commune aura désormais la possibilité de prélever une redevance communale à vocation énergétique de 0,5 ct/kWh qui devrait être attribuée à un fonds dont l'utilisation sera décidée par la Ville.

La rubrique 42600290 est nouvelle et concerne une convention qui a été établie avec Viteos. La Ville percevra une ristourne de 1 % sur le montant du gaz vendu.

Concernant le dividende de Viteos, l'équivalent d'un dividende de 4 % sur le capital-actions est prévu. Ce taux s'est monté à 6 % lors du dernier exercice.

Le système comptable MCH2 prend en compte les participations de la Ville dans des sociétés parapubliques. Une nouvelle ligne apparaît donc dans le budget 2018 qui prend en compte cet élément. Elle était précédemment imputée dans le chapitre 600 des finances, sans mettre en évidence le montant relatif à Viteos. Le total des revenus financiers provenant de Viteos est ainsi plus transparent.

911 – Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Aucune augmentation du prix de l'eau n'est à prévoir ces prochaines années. En raison des travaux sur le réseau d'adduction, lors de la déconnexion du réseau pendant quelques semaines en 2018, l'eau de la Ville sera exclusivement fournie par le SIVAMO. Un montant de CHF 180'000.- est prévu dans le crédit de la deuxième étape de rénovation de l'adduction d'eau à cet effet.

Le rapporteur de la sous-commission
Christophe Ummel

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC, rapporteur
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Jean-Luc Abbet (chef de service) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines et M. Pierre Studer (coordinateur sécurité) pour le secteur Santé et sécurité au travail

Le centre 122 – Service de l'économie est également géré par la cheffe de dicastère du DFER.

Remarques générales

En raison de plusieurs événements exceptionnels (ex-CPC, vente de Polyexpo, valorisation du prêt TransN, réévaluation positive des actions Viteos, ...), les comptes 2017 s'annoncent bien meilleurs que prévus. Le Conseil communal souhaite profiter de ces éléments exceptionnels pour amortir les immobilisations incorporelles (études). S'agissant des

réévaluations des actions de Viteos, il pourrait sembler judicieux d'envisager de créer une réserve de réévaluation, pour prévenir d'éventuelles moins-values de l'entité dans les années à venir.

Le budget 2018 présente un déficit de CHF 15.1 millions, sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

122 – Service de l'économie

Le budget du Service de l'économie n'est pas très conséquent. La responsable du dicastère ne travaille pas seule pour le Service de l'économie, mais collabore avec plusieurs personnes, notamment sa secrétaire de direction, l'urbaniste communal, la responsable des permis de construire, le délégué au marketing urbain, le chef du service de la communication, ou encore le service de l'économie du canton.

Les principales activités réalisées par le Service de l'économie sont les suivantes:

- Participation à la CDC économie.
- Participation au Conseil d'administration d'Aresa et de Neode.
- Séances régulières à l'interne pour discuter des dossiers en cours.
- Visite des entreprises chauds-de-fonnières à la foire de Bâle et au SSIH à Genève.
- Création d'une plateforme informatique commune pour partager les informations avec le SUE.
- Recherche de locaux et de terrains pour les entreprises.
- Rencontres avec les entrepreneurs de la région et visites de leurs entreprises.
- Mise en relation des entreprises avec le service des permis de construire afin de régler les divergences de vue.
- Rencontre annuelle avec différents représentants des milieux économiques afin de sentir l'évolution de la conjoncture et de communiquer sur les prévisions fiscales. Mme Aeschlimann, cheffe du service des finances, participe également à ces rencontres.

- Rencontres annuelles avec les 20 plus grands contribuables de la Commune (personnes physiques et morales).
- Organisation de deux Up La Chaux-de-Fonds par année afin de provoquer des rencontres entre les chefs d'entreprises pour créer des synergies entre eux.

Selon le conseiller d'Etat responsable du Département de l'économie du canton, le rôle du Service cantonal de l'économie consiste à rechercher des entreprises suisses et étrangères, conseiller en engineering auprès des entreprises, maintenir des relations avec les grandes entreprises du canton et continuer d'agender des rencontres régulières avec le service communal afin de partager les dossiers en cours.

En parallèle, le service communal a la charge d'entretenir ses relations avec les PME locales et avec les grandes entreprises de la Ville, en concertation avec le Service cantonal de l'économie.

D'une manière générale, des terrains sont proposés par ledit service dans tout le territoire cantonal, y compris dans les Montagnes Neuchâteloises.

123 – Service informatique communal

Deux travaux très importants ont été réalisés en 2017, à savoir d'une part la renégociation du contrat avec le fournisseur des multifonctions (CANON), ce qui a permis de réduire d'environ 25% le coût global de ces prestations, et d'autre part la diminution des coûts des prestations du SIEN pour environ CHF 65'000.-.

Le contrat entre la Ville et l'Etat a été renégocié et augmenté de CHF 10'000.-, passant ainsi à CHF 30'000.-/an sur une durée de cinq ans, ce qui semble un montant tout à fait modeste par rapport aux prestations qui sont fournies. Le parc des machines est renouvelé tous les cinq à sept ans. Les mêmes règles et les mêmes coûts sont appliqués par l'État pour tous les partenaires neuchâtelois (Viteos, Vadec, Prévoyance.ne, etc.).

Pour venir appuyer et sécuriser la salle machine à l'avenue des Cadolles, à Neuchâtel, une nouvelle salle est en cours de finalisation à la rue Jardinière, à La Chaux-de-Fonds. Elle devrait être fonctionnelle d'ici fin 2018. Si tout se passe bien, le SIEN devrait pouvoir réaliser avant la fin de l'année une liaison de 288 lignes de fibre optique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sans passer par les tunnels de la H20 qui comptent le passage actuellement de 144 lignes. Cette seconde liaison permettra d'assurer la liaison en cas d'incident dans les tunnels. Aujourd'hui, les données sont toutes stockées sur des serveurs neuchâtelois et cela devrait durer en tout cas à moyen terme. Une vingtaine de collaborateurs du SIEN travaillent actuellement dans les Montagnes Neuchâteloises. Une fois l'installation rue Jardinière terminée, 10 à 12 personnes resteront dans les Montagnes Neuchâteloises, le reste des collaborateurs devraient être regroupés à Neuchâtel.

Le départ du chef du SIEN est annoncé pour l'été prochain. Cela pourrait peut-être être une opportunité pour le SIEN d'envisager une fusion avec le CEG.

S'agissant des investissements, quelques crédits 2017 seront reportés en investissements 2018, ce qui évitera de passer des écritures transitoires.

130 – Contrôle des habitants

Le Contrôle des habitants (CDH) n'est plus un service sous la responsabilité de la Chancellerie et de ce fait plus rattaché à la présidence du Conseil communal. En effet, à part au moment des élections, le CDH n'a pas de relations spécifiques avec la Chancellerie. Par ailleurs, il n'était pas pratique pour le CDH de changer chaque année de dicastère, comme le fait la Chancellerie. C'est donc aujourd'hui un service à part entière, tout à fait indépendant, sous la responsabilité du DFER.

Il n'y aura pas d'élections en 2018, ce qui permettra au CDH de consacrer du temps à travailler sur des projets avec d'autres infrastructures cantonales ou communales, notamment pour améliorer le logiciel du CDH

ou les échanges avec le service des migrations (SMIG). Le CDH est constamment sollicité et, en moyenne, 2500 citoyens se rendent à leurs guichets chaque mois.

Il n'y a pas de réserve budgétaire prévue en cas de référendum en 2018.

Le CDH dispose d'un agent recenseur. Son travail consiste à faire le lien entre les habitants et leurs logements, réaliser des enquêtes sur le terrain si une personne, par exemple, n'est pas domiciliée où elle le prétend, ou encore faire le tour des ménages pour vérifier que les adresses données correspondent bien à la réalité. Ceci permet de mettre au jour passablement de fraudeurs. Certains d'entre eux pratiquent l'établissement de faux baux à loyer ou la déclaration de fausses séparations, par exemple.

600 – Service des finances

Pour les charges de personnel, au compte 30520900 il n'y a plus lieu d'enregistrer une recette relative à la part employeur à l'ex-CPC étant donné que ce dossier se règle en 2017. Le compte 31800010 - réévaluations sur créances (ducroire) est mis à 0 lors des budgets. Le montant final (CHF 139'000.- aux comptes 2016) est impossible à estimer, car la diminution ou l'augmentation des débiteurs est très aléatoire. Il y a peu de débiteurs pour des gros montants, c'est un cumul de petits montants qui représentent les pertes sur débiteurs (taxes déchets et frais d'ambulance en particulier).

Cette année aussi, les intérêts DEPFA représentent une lourde charge puisqu'ils s'élèvent à 18.047%. Le taux est fixé à fin mai et l'Euro n'était pas encore remonté à ce moment-là. S'agissant des Autres revenus financiers (44990000), le Service des finances absorbe pratiquement tous les événements extraordinaires qui concernent les comptes de la Commune, qui ne peuvent pas être imputés ailleurs. Pour cette raison, le total du Service des finances ne peut pas être comparé d'année en année.

Pour ce qui est de la péréquation intercommunale, la Ville de La Chaux-de-Fonds touche environ CHF 6 millions à titre d'impôts (péréquation des ressources) et CHF 8 millions en tant que ville de centre et de compensation des charges structurelles (voir annexe). Il y a trois villes-centres dans le canton (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle) qui reçoivent un certain montant de la part des plus petites communes en tant que contribution aux charges de ces trois villes. Il est difficile de définir si cette contribution couvre ou non les charges des trois villes, mais cela ne semble pas être le cas pour La Chaux-de-Fonds. La ville de Neuchâtel a demandé la réalisation d'une étude afin d'obtenir des faits précis pour son propre cas.

610 – Contributions

Les prévisions fiscales de fin septembre ont été intégrées dans le budget 2018. Ces dernières restent pour l'instant stables par rapport aux mois précédents. Tant que les deux points d'impôts ne seront pas votés par le Grand Conseil, ils ne seront pas intégrés dans le budget. Toutes les communes en ont décidé ainsi pour l'établissement de leur budget.

Même si on revenait à hauteur des recettes de 2014, ce qui n'est déjà pas simple, on serait toujours déficitaire (écart entre comptes 2014 et budget 2018 environ -10.7 millions). Il est difficile de déterminer quand la conjoncture reprendra et surtout se traduira par des recettes fiscales. Si les prévisions augmentent à fin octobre, il sera encore possible de les intégrer dans le budget, mais si c'est à fin novembre, il faudra faire un amendement au budget.

620 – Service des ressources humaines

Il y a eu passablement de départs ces dernières années au sein du personnel communal et la situation ne s'améliore pas puisque les départs sont en constante augmentation. Dans la mesure du possible, pour chaque départ, le collaborateur est entendu par le SRH afin de mieux cibler les

raisons de ces départs. Le manque de progression dans l'échelle salariale explique pour partie cet état de fait.

Les collaborateurs du SRH sont continuellement surchargés, notamment en cette période où le SRH est régulièrement sollicité en raison des nombreuses réorganisations envisagées dans les services. L'encouragement à la retraite anticipée suite à l'introduction du pont AVS implique également beaucoup de travail pour le SRH.

Tous les dossiers des collaborateurs ont été scannés. On dispose donc dorénavant d'un dossier informatique pour chaque collaborateur. Une deuxième phase va démarrer l'année prochaine consistant à donner un accès à ces dossiers aux chefs de service, afin que ces derniers puissent également les consulter.

De nombreux projets sont pour l'instant en suspens par manque de temps. Dans l'ensemble, les services sont satisfaits des prestations fournies par le SRH.

Le personnel du SRH compte 8 personnes pour 6 EPT. Une ligne a été introduite dans le budget (30100030 - Vacances délai résiliation) en raison du temps de latence entre le départ et l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

La fête du personnel se tient le 20 octobre et le Conseil communal souhaite son maintien, même et surtout en période de crise. Pour cette année, il y a plus de 300 inscriptions.

Groupe santé et sécurité au travail

Le groupe santé et sécurité au travail est composé depuis 2016 de trois coordinateurs sécurité (dont 2 à 50% et un sans pourcentage attribué, en soutien), lesquels sont titulaires d'un brevet de chargé de sécurité, ainsi que d'une responsable du secteur assurances & sécurité à 10%. La secrétaire de direction du DFER apporte également un soutien administratif

à ce groupe de manière ponctuelle. Les tâches du groupe santé et sécurité sont principalement les suivantes :

- visite et analyse de la sécurité au sein de tous les services de la Ville;
- détection des dangers et planification de leurs résolutions, en coordination avec les chef-fe-s de service;
- mise en place de campagnes ciblées en fonction des différentes spécificités des services et des fonctions au sein de l'administration;
- information à l'employeur et à l'employé-e sur leurs droits et devoirs en matière de santé et sécurité au travail;
- organisation de la formation des secouristes d'entreprise en nombre suffisant pour couvrir les besoins de chaque service;
- rattrapage de tous les dossiers et déclarations d'accidents depuis 2015.

Concrètement, pour 2017, le groupe santé et sécurité a réalisé les démarches suivantes :

- mise à jour du fichier relatif au suivi des déclarations d'accident depuis 2015;
- organisation d'une campagne de vaccination contre l'hépatite B et l'encéphalite à tique pour le personnel de l'administration communale, laquelle a concerné environ 350 collaborateurs, ce qui a coûté CHF 20'000.-;
- mise à jour et suivi des formations suivantes : formation Spanset; permis pour remorque BE; permis pour transport de matières dangereuses ADR / SDR; formation pour travaux dans les canalisations; permis de grutier sur camion (cat. A); permis pour le chariot télescopique; permis de cariste; formation pour les secouristes d'entreprise;

- visite des bâtiments suivants : ateliers serrurerie et carrosserie du SEP; locaux pour les produits toxiques et la peinture route ; secteur vert; serres horticoles; patinoire; piscine des Arêtes; Parc des sports; Service communal de l'action sociale; Musée d'histoire naturelle; Collège des Forges;
- entretien, suivi et réparation des défibrillateurs installés en ville.

En aucun cas les différentes démarches entreprises ne permettent de diminuer les primes d'assurances. Il s'agit uniquement d'une obligation légale qui exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs. Il n'est pas envisagé par la Ville d'ouvrir un centre exclusivement pour le groupe santé et sécurité, car cela impliquerait d'engager un-e chef-fe de service, ce qui n'est actuellement pas prévu. Par ailleurs, de nombreuses mesures à prendre ne sont pas forcément impactées dans les comptes du SRH, mais directement dans le centre du service concerné par ces mesures.

Le rapporteur de la sous-commission
Marc Schafroth

Mme Maria Belo, Présidente : Nous commençons par une discussion générale et je laisse tout d'abord la parole à M. Julien Gressot, Président de la commission financière.

M. Julien Gressot, Président de la Commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La commission financière s'est réunie une première fois le 15 août pour discuter des conséquences du refus populaire des trois points d'impôt et des premières prévisions, puis à quatre reprises pour discuter directement du budget 2018, les 25 septembre, 25 octobre, 8 novembre et 16 novembre 2017.

Un rythme soutenu, entrecoupé de nouvelles cantonales pour le moins inquiétantes, pour ne pas dire décourageantes, à savoir l'annonce de la volonté du Conseil d'Etat de redonner quatre points d'impôt sur deux ans aux différentes communes. Apparemment, cela sera moins brutal que prévu, en tout cas dans un premier temps. Mais au moment où il s'agirait d'aider sa plus grande ville, le Canton fait tout le contraire.

Le budget est à nouveau rouge vif et ce malgré les efforts consentis à tous les niveaux depuis plusieurs années, malheureusement sans résultats tangibles. Les recettes continuent de chuter, surtout celle sur les personnes morales et la commission n'a pu que le constater. Même avec la reprise qui semble se dessiner mais dont nous ne pouvons ni connaître l'ampleur, ni le moment où elle produira ses effets sur nos finances, nous ne sommes de loin pas certains de retrouver un niveau suffisant.

Dans cette situation, les débats de la commission financière ont semblé quelque peu désabusés. Désabusés peut-être malgré la qualité des échanges, mais par contre bien conscients à la fois des enjeux et des diagnostics sur les problématiques que nous traversons. Aucune solution venant de l'intérieur n'a pu être avancée, même si tout le monde a souligné l'importance de poursuivre les efforts. Reste à espérer une reprise économique et surtout à œuvrer pour une meilleure répartition des charges financières et de la richesse au sein de ce canton. La piste de nouvelles recettes a aussi été étudiée pour pallier au moins en partie la baisse des rentrées fiscales.

Tous les points abordés ont été adoptés à l'unanimité des commissaires, que ce soit la levée du frein à l'endettement, les rapports de sous-commission et le budget 2018. En tant que Président de la commission financière, je ne peux que remercier l'ensemble des commissaires pour leur engagement, le Conseil communal pour ses explications et son énergie, mais aussi particulièrement l'ensemble des employés de la Ville qui travaillent en faisant de leur mieux dans des conditions difficiles.

Nous aurons besoin, pour sortir la tête de l'eau, de l'union de nos forces. La commission financière qui a préparé le budget 2018 est parvenue à la réaliser, mais cette énergie se doit d'être maintenue sur la durée pour le bien commun et c'est ce qui risque d'être bien le plus dur à faire sur le long terme. Je vous remercie.

M. Pascal Bühler, Rapporteur de la Commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme indiqué précédemment, les membres de la commission financière et du Conseil communal se sont retrouvés à cinq reprises aux fins d'examiner le budget de fonctionnement 2018, les rapports des sous-commissions et le budget des investissements pour l'an prochain.

L'objectif du rapport de la commission financière est de donner un aperçu général des travaux et des discussions qui ont occupé les membres de ladite commission dans le cadre de l'élaboration du budget 2018.

S'il fallait résumer très brièvement les points essentiels, je dirais que les débats ont eu lieu dans un climat constructif et respectueux, malgré le fait que le budget 2018 présente un déficit d'environ CHF 5'200'000.-.

La commission reconnaît la situation financière très difficile de la Ville sur le plan structurel et invite les membres du Conseil général à déroger au principe du mécanisme du frein à l'endettement pour les investissements.

La commission, comme ça a été rappelé précédemment, a accepté à l'unanimité le budget 2018 des comptes de résultats et des investissements tel que présenté ce soir.

Finalement, la commission tient à remercier l'ensemble de l'administration communale pour le travail effectué dans l'élaboration de ce difficile et laborieux budget 2018 et plus particulièrement Mmes Sylvène Aeschlimann, cheffe du service financier et Virginie Brahier, secrétaire de direction, pour leur précieuse et efficace collaboration. Je vous remercie de votre attention.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci. Je donne maintenant la parole, pour le propos introductif, au Conseil communal. M. Théo Huguenin-Elie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi, en tant que Président du Conseil communal, de prononcer quelques propos liminaires à l'examen par votre autorité du budget 2018 de notre ville.

D'abord, je souhaiterais dire ma fierté de constater à quel point la classe politique de notre ville, mais également les services communaux et notre population savent réaliser une véritable union sacrée afin d'affronter

de manière forte et solidaire la tempête financière que nous traversons déjà depuis quelques années. Ce sens des responsabilités est d'autant plus remarquable qu'il s'exprime de façon intelligente et subtile, c'est-à-dire sans tuer le débat de société indispensable au bon fonctionnement démocratique. En d'autres termes, cela ne signifie pas que nous sommes toujours d'accord et c'est heureux.

Aujourd'hui, je n'hésite pas à le dire, ce que nous réalisons ensemble à La Chaux-de-Fonds devrait servir d'exemple au canton de Neuchâtel. Aussi, j'aimerais, au nom du Conseil communal, remercier pour cela chacune et chacun d'entre vous et évidemment, que cela ne vous empêche pas d'être sans concessions tout à l'heure vis-à-vis du Conseil communal si cela devait se montrer nécessaire.

J'aimerais également, au nom du Conseil communal, remercier les services communaux, dont le dynamisme, l'efficacité et la maîtrise des dossiers, dans des situations pourtant souvent difficiles, où les moyens et les forces de travail manquent, sont tout simplement remarquables.

Permettez-moi ici une digression afin de remercier chaleureusement, au nom du Conseil communal, une collaboratrice particulière, c'est-à-dire notre brillante chancelière, qui assiste en cette fonction à son dernier Conseil général. Merci, Madame la chancelière, pour la qualité de votre engagement, pour vos conseils toujours avisés et pour votre capacité de travail absolument invraisemblable. La Cour de droit public gagne indéniablement, avec vous, un juge qui sera de tout premier plan.

Revenons, si vous le voulez bien, à notre budget aux perspectives financières. C'est tout de même pour cela que nous sommes réunis ce soir. Paradoxalement, malgré un budget rouge vif, le Conseil communal est persuadé que plus que jamais, il y a des raisons objectives de retrouver un certain optimisme.

Premièrement, nos charges sont remarquablement maîtrisées, notamment grâce aux différentes restructurations qui ont généré, j'en ai déjà dit un mot, une administration svelte, peut-être trop ici ou là, réactive et dynamique.

Deuxièmement, si les recettes fiscales demeurent très basses, nous assistons à un tassement notoire dans la décrue. En d'autres termes, aujourd'hui nous savons que, si vous me passez l'expression, nous ne descendrons pas plus bas. A partir de là, évidemment, il faudra se donner les moyens de remonter la pente.

Troisièmement, et c'est le corollaire du point précédent, apparaissent les premiers signes et témoignages d'une reprise conjoncturelle dans le domaine industriel, soutenue notamment par un euro qui reprend de la valeur.

Quatrièmement, les investissements privés dans l'immobilier et les projets urbanistiques demeurent à un très haut niveau. Dans les quatre prochaines années, ce ne sont pas moins de 400 logements aux standards modernes, aux standards actuels, qui sortiront de terre. Pensez aux Forges, à l'ancien Coop-City, à la scierie de la Charrière, à Croix-Fédérale, à Crêt-Rossel, au Vieux-Patriotes, aux anciens Moulins et j'en passe. Ces projets, Mesdames et Messieurs, ne sont pas des hypothèses. Ces projets sont des certitudes.

Cinquièmement, il y a également l'espoir de grandes décisions en 2018-2019 portant sur les axes de communication reliant les Montagnes neuchâteloises au Plateau suisse. 2018 et 2019 pourraient être les années de la perspective concrète de désenclavement définitif pour nous. Ces décisions porteront sur la ligne ferroviaire entre les Montagnes et le Littoral et sur la H18. Mesdames et Messieurs, si les astres s'alignent, il n'est pas exclu que dès 2022, les Montagnes neuchâteloises dans leur ensemble soient le plus grand chantier de Suisse, favorisant de profondes modifications structurelles. Nous pourrions alors assister au début du chantier de la H20 du côté du Locle pour le contournement de la Mère-Commune, au début du chantier de la H18 pour le contournement est de la Ville, si nécessaire au bon développement urbanistique de notre ville, et au début du chantier de rénovation et d'amélioration de la ligne ferroviaire.

J'aimerais terminer en nuanciant tout de même mon propos par l'évocation des menaces qui planent sur notre ville. La première menace porte sur des missions d'importance supra-communales que les autorités supérieures sont prêtes à attribuer à la première ville du canton. Il nous faut également du contenu à haut rayonnement institutionnel pour prospérer. Or, après le Nouvel Hôtel judiciaire, force est de constater que le pipeline des projets de l'Etat pour les Montagnes neuchâteloises est vide. C'est à nous d'aider à le remplir et à cet effet, je peux vous annoncer que pour le Conseil communal, UniLac 2 pour CHF 60'000'000.- devra se construire dans les Montagnes neuchâteloises, soit dans l'autre partie de l'espace cantonal unique, si vous me passez l'antithèse.

La deuxième menace porte sur une dégradation plus forte encore des finances communales. Nous pouvons raisonnablement admettre que nous n'avons plus beaucoup à craindre de la dégradation conjoncturelle, puisque nous ne touchons plus en ligne directe que CHF 6'500'000.- de recettes fiscales sur les entreprises. En d'autres termes, en faisant fi des perspectives d'embellie conjoncturelle dont j'ai parlé tout à l'heure, comme déjà dit, il n'y a plus grand-chose à perdre de ce côté-là. Par contre, les menaces de bascule de l'impôt frontalier, de suppression de l'indice de charge fiscale dans le calcul péréquatif, de captation de points d'impôts communaux par l'Etat, comme c'est le cas cette année pour un point, et de

reports de charges de l'Etat vers les Communes peuvent être évalués à près de CHF 10'000'000.-.

Le Conseil communal souhaite rappeler à ce propos que l'Etat est notre autorité tutélaire, soit celle qui protège. A ce titre, l'Etat doit avoir la préoccupation constante de la bonne santé financière de notre ville, qui abrite tout de même un petit quart de la population cantonale, et des conditions-cadres qui feront sa prospérité. Je vous remercie de votre attention.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Soyons clairs, au vu du résultat déficitaire annoncé dans le budget 2018, le groupe PLR ne peut pas se satisfaire de ce dernier. Si nous considérons que le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle équivaut au manque à gagner supposé dû à la mauvaise conjoncture actuelle, nous arrivons à un déficit à hauteur de CHF 5'200'190.-, sans prendre en compte le transfert de points d'impôts des Communes au Canton qui devrait être validé prochainement. Et force est donc d'admettre que nous avons un déficit structurel de plus de CHF 5'000'000.-. De ce fait, nous ne devons pas attendre l'embellie hypothétique de la conjoncture mais bien prendre en main notre Commune aujourd'hui, sans quoi nous creuserons perpétuellement et avec constance notre déficit.

Nous ne remettons pas en question la gestion rigoureuse du Conseil communal. Nous tenons d'ailleurs à féliciter et remercier l'ensemble du Collège et les divers services communaux pour le travail fourni jusqu'à maintenant, notamment en termes d'économies de fonctionnement et de recherche de synergies. Nous les encourageons à continuer dans ce sens afin de trouver les économies structurelles encore possibles.

Nous sommes néanmoins surpris de voir l'effectif du personnel de notre ville rester pratiquement constant, malgré les non-remplacements annoncés, et ceci sans prendre en compte le renforcement au Service communal de l'action sociale ou le changement de méthode dans le calcul des effectifs du SIS, ni la fluctuation du personnel enseignant et la nouvelle brigade à la Sécurité publique.

Pour étayer un peu mes propos, suite à une rapide analyse de l'effectif communal, si nous comparons le budget 2018 aux comptes 2016, nous avons une différence de 26,25 EPT en plus dans le budget 2018 par rapport aux comptes 2016. Bien sûr, on peut retirer l'augmentation au service communal de l'Action sociale, due à l'augmentation des dossiers, même si nous devrions aussi peut-être travailler pour que ces dossiers diminuent. Bien sûr, nous pouvons retirer l'augmentation des effectifs au

SIS, due au changement de méthode de calcul. Nous pouvons aussi retirer l'augmentation de l'effectif dans les écoles, étant donné que c'est de l'ordre cantonal. Nous pouvons aussi supprimer l'augmentation au service public, qui est due à la nouvelle brigade que nous avons votée ici-même. Après tous ces effectifs retirés, nous arrivons à une différence de 1,5 EPT en moins, quand même, heureusement, dans le budget 2018 par rapport aux comptes 2016. Mais lorsque ça fait des années qu'on nous dit que l'on ne remplace pas les départs à la retraite, il y a de quoi s'inquiéter tout de même un peu. Je pense qu'il faut réellement entamer une restructuration dans cette Commune.

Il est aussi indispensable de continuer une négociation avec l'Etat afin d'obtenir une répartition plus équitable entre les recettes et les charges, mais s'en plaindre continuellement ne résout pas notre problème. Nous ne devons attendre de l'aide de personne. Agissons sur les leviers dont nous avons la maîtrise.

Outre les restructurations et les économies, le PLR appelle à travailler de manière significative sur l'augmentation des recettes. Nous soutenons la politique foncière active proposée par le Conseil communal qui va justement dans ce sens : en favorisant notamment l'implantation de nouvelles entreprises et en restant à l'écoute de leurs besoins, et en mettant à disposition des terrains constructibles à faible densité pour accueillir des familles qui veulent s'établir durablement chez nous, ou du moins conserver celles attachées à notre région.

L'image de notre ville doit être améliorée par la requalification du centre-ville afin de créer une réelle attractivité et une fierté de vivre ici, à La Chaux-de-Fonds. Faisons passer le message que le travail à La Chaux-de-Fonds est indéniablement une vertu. Oui, nous aimons travailler et qui plus est de façon précise et appliquée. Le Chaux-de-Fonnier, la Chaux-de-Fonnière fait, et ne se perd pas en vains discours. Ces mesures permettront donc de pérenniser voire d'augmenter les recettes fiscales par la venue de nouveaux contribuables, sans en augmenter le coefficient, ce qui aurait pour conséquence l'effet contraire.

Concernant les investissements, le groupe PLR soutiendra la demande de dérogation au principe du mécanisme du frein à l'endettement. Un Etat doit investir, et encore plus en période de crise, pour soutenir son économie locale. Il doit le faire de manière modérée et intelligente comme le prévoit le Conseil communal.

Mais ce qui aura le plus retenu l'attention du groupe PLR, et malheureusement pas de manière positive, est le plan financier 2019-2021. Comment peut-on sciemment présenter des comptes de résultats prévisionnels de plus en plus déficitaires ? L'intention ne doit-elle pas être de chercher l'équilibre ? Que veut-on montrer par là ? Que le retour à des

finances saines ne dépend pas de nous ? Il est faux de penser ainsi. Nous nous sommes retrouvés cet été pour des Etats généraux à l'initiative du Conseil communal, nous nous sommes entendus sur des propositions communes dans un climat constructif et enrichissant. Nous sommes en droit désormais, nous membres du législatif, de réclamer à l'exécutif de mettre en place les solutions et même d'en trouver d'autres. Les conseillers communaux se sont présentés et engagés personnellement pour cela. De notre côté, nous pouvons leur assurer notre soutien dans leurs décisions allant dans le sens du renouveau et de l'assainissement de notre situation financière.

Soyons tous des ambassadeurs de notre ville. Arrêtons de nous plaindre, de nous décharger sur l'Etat et les prises de décisions démocratiques et prenons tous nos responsabilités.

C'est dans cet état d'esprit et uniquement dans celui-ci que le groupe PLR accepte le budget 2018. Car bien que déficitaire, il a été fait de manière consciencieuse et rigoureuse compte tenu également des éléments sur lesquels nous n'avons pas la mainmise. Merci de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le budget 2018 tel que présenté est loin d'être satisfaisant, avec un déficit annoncé de plus de CHF 15'000'000.-. Cependant, le groupe des Verts devrait l'accepter.

Notre cité a besoin d'un budget pour fonctionner et les solutions simplistes ne sont pas applicables dans le cas de la gestion des finances d'une Commune. De plus, nous ne sommes pas maîtres de tous les paramètres. De nombreuses décisions prises au niveau cantonal influent sur notre porte-monnaie, de nouvelles lois d'application tendent à vider notre portefeuille, des reports de charges annoncés, ou projetés, ou que sais-je encore, laissent augurer des lendemains qui ne chantent pas.

La fiscalité ne suit pas l'augmentation des charges. En quatre ans, près de CHF 10'500'000.- de rentrées fiscales se sont comme évaporées, la conjoncture et les réformes conjuguant leurs effets néfastes pour les Montagnes. La perspective de la mise en œuvre de la bascule de l'impôt des frontaliers n'est pas non plus pour nous rassurer. En effet, elle n'a été que reportée.

Si comme annoncé les comptes s'annoncent meilleurs que prévus, tant mieux. Réjouissons-nous. Mais n'oublions pas qu'il s'agit, pour la plupart des rentrées extraordinaires, de « *one shot* », bref, de rentrées qui ne se reproduiront pas.

Si la tendance de diminution des rentrées fiscales et d'augmentation des charges ne s'inverse pas, il faudra alors couper dans les prestations, les rendre payantes ou les facturer au prix coûtant, supprimer des lignes au budget. L'équilibre des sacrifices a atteint son maximum et il sera désormais vain de poursuivre dans cette voie. Mais dans quels domaines serons-nous prêts à faire, ou devons-nous faire, ces sacrifices ? La question reste entière. La suppression d'un service, d'une prestation à la population pourrait en effet avoir des effets collatéraux contreproductifs et sources de charges supplémentaires ailleurs. Il s'agira de bien évaluer, de bien choisir. Mais avec quels critères ? Il s'agira d'estimer avec justesse les conséquences des options finalement choisies et mises en œuvre. Les réflexions doivent encore se poursuivre à ce niveau et avec les personnes concernées, qu'elles soient employées, partenaires, bénéficiaires. Peut-être que chacun détient un bout de la solution la meilleure, ou du moins la moins pire. Les gens du terrain, les individus impliqués sont au fait des conséquences, des avantages ou inconvénients de la suppression d'un service à la population, de l'adaptation d'une prestation.

Le peuple souverain a refusé en 2017 une augmentation de trois points d'impôts sur la part communale. Il s'agit maintenant de répercuter cela autrement, de redistribuer les cartes pour que chaque citoyen participe à l'effort nécessaire au redressement de nos finances.

Les efforts sur les charges ont été faits, les services ont limé encore un peu partout là où cela semblait encore possible sans mettre en péril leur survie et chacun tentera de faire autant avec moins même si cela devient illusoire tant les montants alloués et les forces semblent comptés au plus juste. Le personnel communal subit fortement les effets de nos difficultés financières mais il ne baisse pas les bras et remplit ses missions avec professionnalisme. Que toutes et tous en soient ici remerciés.

Les effets financiers des restructurations, groupements et recherches de synergies entre services ne sont pas encore très visibles et ne compensent de loin pas les pertes de recettes ou l'augmentation des charges.

Attention également à la perte d'attractivité de notre Commune si nous sabrons ce qui fait sa spécificité, ce qui nous démarque des autres, ce qui fait qu'on habite à La Chaux-de-Fonds et qu'on y reste, ou qu'on a envie de venir s'y établir.

Une nouvelle baisse de subventions pourrait signifier la mort d'une association, d'une institution ou du moins la perte subite d'une aura, d'un rayonnement, d'une réputation qu'on aura mis des années à créer. Notre ville existe ici, elle existe dans notre canton, dans notre région et elle rayonne également plus loin. Si nous devons détruire, abandonner ce qui

fait sa substance aujourd'hui, nul doute que les effets se feraient ressentir loin à la ronde.

Le groupe des Verts acceptera la demande de dérogation au mécanisme de frein à l'endettement. Les investissements sont réduits à la portion congrue et permettent tout juste de maintenir l'existant, de réaliser l'indispensable, d'accomplir le nécessaire. Pour le reste, il nous reste l'espoir de jours meilleurs. Pas de regrets, car dans les regrets, il y a une sorte de résignation, d'abandon, de défaitisme.

Le groupe des Verts, bien que très déçu que le projet de Naturama-zoo-musée ne voie pas le jour tel qu'imaginé de prime abord est pourtant surpris que rien n'apparaisse dans les investissements. En effet, si le bail du bâtiment des Postes a été prolongé jusqu'au printemps 2019, ne faudrait-il pas prévoir de débiter quelques travaux sur l'édifice de l'Ancien Stand en 2018 déjà ? Mais nous reposerons la question lors de la discussion sur les investissements.

Le coût des prestations aux niveaux sportif, culturel, social servies à une population qui dépasse le périmètre communal devrait être mieux partagé. La péréquation devrait mieux tenir compte des charges de centre et la plus grande ville du canton devrait être mieux reconnue comme pôle des Montagnes, et des moyens lui être alloués pour cela.

Un canton, un espace, oui, mais un espace qui comprend également les Montagnes, un espace qui comprend également les villes-centres, un espace où chacun peut trouver sa place. Je vous remercie.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PDC a pris connaissance du budget 2018 et il en prend acte.

Il tient à saluer la rigueur avec laquelle les services ont œuvré afin de limiter les dépenses. Il se plaît également à relever la bonne qualité des rapports de la commission financière et des sous-commissions.

Il est de fait que la sortie du tunnel est encore loin et CHF 15'200'000.- de déficit pour 2018 n'est pas une perspective réjouissante, c'est plutôt une pilule amère et difficile à avaler. A ce titre, les efforts doivent se poursuivre et la question du service à la population mérite d'être posée. Peut-on encore diminuer certaines prestations sans trop péjorer le fonctionnement des institutions ? Y a-t-il encore des prestations qui sont offertes et qui pourraient l'être contre un émolument, même modique ?

A ce propos, je me permets de citer un exemple. Locataire dans un immeuble de la Ville, j'ai fait un ordre permanent pour m'acquitter du montant du loyer mais je reçois toujours les bulletins de versement. Si on a un millier de locataires ou plus à qui on ne distribue plus de bulletins de

versements, ça peut être une économie, certes légère, mais ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?

En termes de recettes, le PDC continuera à intervenir dans le dossier des horodateurs, dont il tient à rappeler que le Tribunal fédéral a débouté le TCS dans son opposition à la réalisation de ce concept de stationnement. A titre d'information et toute proportion gardée, les recettes des parcs payants à la Ville de Neuchâtel se montent à CHF 2'200'000.-. Uniquement pour les parcs payants, je ne parle pas des vignettes.

A ce sujet, le PDC est fort aise de constater qu'un horodateur sera installé sur le site du NHOJ et il l'est d'autant plus que son représentant au Conseil général l'avait déjà proposé en 2015 avant son départ à la retraite, dans l'attente de la réalisation du NHOJ, proposition qui avait été refusée.

Permettez-moi encore d'ajouter pour la culture générale de cet hémicycle qu'une convention avait été conclue avec les CFF qui avaient installé sur les douze places de parc sises à l'ouest de la gare un horodateur CHF 0.50 pour quinze minutes. La Sécurité publique était en charge du contrôle et de la relève des recettes. Ainsi, la Ville percevait annuellement le 50% de la recette, soit environ CHF 6'000.-.

En conclusion, sans faire preuve d'un optimisme débordant, soyons réalistes et pragmatiques. Le PDC est convaincu que la Ville retrouvera à terme un équilibre budgétaire et vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, il acceptera ce budget. Merci.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP a passé beaucoup de temps à éplucher le budget 2018. Autant le dire directement, ce budget ne nous satisfait pas.

CHF 15'200'000.- de déficit après déjà plusieurs exercices largement déficitaires : force est de constater que malgré les mesures vigoureuses prises, la situation ne s'améliore pas. Pire, elle continue de se détériorer, notamment au niveau des recettes.

Le refus attendu de la population de la hausse d'impôts des trois points suite au référendum de la droite ne nous a pas permis d'obtenir une bouffée temporaire d'oxygène. Alors même que cela aurait pu permettre de répartir les efforts à consentir sur tout le monde au lieu de cibler principalement les employés de la Ville, qui n'en peuvent plus. Nous y reviendrons.

La population cantonale nous a elle par contre offert un répit, que nous avons envie de qualifier d'inespéré, avec l'acceptation du report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Mais le refus de la hausse d'impôts et l'acceptation du report s'annulent à peu près. Match nul donc à ce niveau.

Les futures renégociations des différentes péréquations s'annoncent à la fois compliquées et nécessaires pour l'avenir de notre ville et de notre canton.

Le Canton, parlons-en. Alors même que nous prenions connaissance de ce budget cramoisi, les annonces en provenance du Conseil d'Etat ne pouvaient que nous inquiéter. Il a été question de quatre points d'impôts que le Château du Littoral souhaitait nous confisquer. Avec la promesse, ô combien ironique, de ne plus rien nous demander après. Evidemment, lorsque tout a été pris, il semble difficile de continuer sur cette voie, même si le passé devrait nous donner confiance envers les capacités du Conseil d'Etat pour nous retirer de nouvelles ressources. Nous envisageons donc ce type d'engagement avec, pour le moins, du scepticisme. En tout cas, cela confirme que plus nous diminuerons notre déficit, plus le Canton nous en demandera. C'est le serpent qui se mord la queue. Désormais, les nouvelles castrales semblent un peu moins mauvaises, avec la volonté de ne prendre qu'un point allégé cette année avant de revenir discuter des trois suivants l'année prochaine. On se réjouit et ne pouvons que remercier la charité consentie par ses majestés du Château.

Ce constat nous rend d'autant plus amers qu'en novembre, le Grand Conseil a refusé de rediscuter de la fiscalité des entreprises qui nous coûte pourtant des millions. Rappelons-le : nous étions encore en 2012 à CHF 29'000'000.- d'impôt sur les personnes morales et désormais nous en sommes à CHF 12'000'000.- au total selon les prévisions du budget. Soit CHF 17'000'000.- de moins directement, sans compter les reports de charges cantonaux qui en découlent. Même avec une éventuelle reprise, combien parviendrions-nous à récupérer ? De loin pas l'entier de la somme, qui nous permettrait pourtant, même s'il faut prendre en compte les changements de clefs de répartition, de se voir présenter un budget largement bénéficiaire ce soir.

Le POP, avant même l'introduction de cette réforme, l'a dénoncée comme allant nous plomber durablement, mais à part les Verts, personne n'était d'accord avec nous : la réforme du futur banquier allait produire des effets incroyables et la division par cent des impôts sur les entreprises à statut spécial, les holdings, allaient être minimales selon le rapport présenté au Grand Conseil. Jusqu'à il y a deux semaines, nous avions l'impression de prêcher dans le désert. A ce moment, un professeur d'économie de l'Université de Neuchâtel, souvent reconnu pour ses analyses financières sur le canton, le professeur Jeanrenaud, que l'on ne saurait qualifier de marxiste, annonçait que la réforme des holdings avait permis aux entreprises de pratiquer l'optimisation fiscale en 2013 ce qui allait nous coûter CHF 40'000'000.- par année entre 2017 et 2019. Le POP ne saurait

parler de satisfaction, car cette possibilité existe toujours. Gouverner c'est prévoir, aime à répéter certains. Cela semble être davantage un plat slogan, pour ne pas parler d'oxymore, qu'une réalité. Les entreprises peuvent toujours pratiquer l'optimisation fiscale grâce à cette réforme. Désormais, c'est aussi un professeur d'économie adepte du néolibéralisme qui le dit. Peut-être que cela poussera à la réflexion. En tout cas, le POP ne peut que l'espérer, car ce sont les déficits à répétition, largement dus aux effets mentionnés ci-dessus, qui poussent le Canton à nous offrir des reports de charges.

Dans un autre registre, nous apprenions récemment que le canton de Neuchâtel avait réalisé 4% de croissance en 2015, alors que nous sommes dans une situation proche de la débâcle. Si cet indicateur est en soi très critiquable, cela nous montre les limites du système dans lequel nous nous trouvons. La richesse se crée ici en grande partie, mais elle part dans les communes résidentielles et hors du canton. Il nous faut donc une nouvelle péréquation, et ce à tous les niveaux.

Nous pouvons également nous inquiéter de la baisse des revenus sur les personnes physiques. La baisse des impôts votée par la droite, évidemment uniquement pour les personnes les plus aisées – pourquoi aider les pauvres ? – commence elle aussi à produire ses effets sur notre collectivité. Il y a également des personnes qui quittent notre ville, voire le canton. Les raisons en sont diverses, notamment l'incapacité de donner une ligne politique claire et des politiques d'austérité durables qui ne mènent à rien et ne sauveront pas notre ville. La question à se poser est : comment faire pour la rendre encore attractive ? Comment faire pour que notre ville en demeure une ? Car c'est bien le risque que nous courons. Devenir une cité-dortoir, une banlieue grise de Neuchâtel-la-brouillardeuse.

Sur ce point, nous ne pouvons que féliciter et soutenir la démarche du Conseil communal, mais aussi celle de l'entier des groupes, en tout cas jusqu'à présent, de ne pas détruire ce qui fait que notre collectivité perdure. Ce qui fait que notre collectivité mérite encore ce terme. Mais pour combien de temps ? Nous sommes à l'os à tous les niveaux, nous ne pourrions même pas investir CHF 1'000'000.-, donc même pas assurer l'entretien minimal nécessaire à conserver nos infrastructures, souvent vieillissantes. Il nous faut trouver de nouvelles recettes d'urgence, car tout ce qui était faisable l'a été et même bien plus. Sur ce sujet, le POP ne peut que regretter qu'il ne soit pour le moment quasiment rien ressorti des Etats généraux. Nous nous sommes même demandé à quoi avaient-ils servi, vu que l'immense majorité des propositions avancées n'ont plus jamais été évoquées. C'est bien dommage, car ce n'est qu'en nous associant encore davantage que nous pourrions éventuellement trouver des solutions durables.

Notre regard se tourne vers l'avenir. Avec la limite de fortune à ne pas franchir de CHF 40'000'000.- votée par ce Conseil en 2015, nous n'aurons bientôt plus de marge de manœuvre. Combien de temps avant de franchir cette limite ? Cela se compte sans doute sur les doigts d'une main. Après, il s'agira de trancher dans le vif sans possibilité de faire autrement. Le POP n'avait eu de cesse de combattre cette règle que nous nous sommes imposée, mais en vain. Nous risquons tous de la regretter amèrement car non seulement elle ne résoudra pas les problèmes, mais en plus elle en suscitera de nombreux autres.

Après ce passage en revue de ce qui nous attend, la pensée du POP se tourne vers les employés, qui doivent consentir des efforts salariaux importants tout en supportant une ambiance et une pression intenable sur la durée. La valse des collaborateurs, et pas seulement des chefs de service, devrait nous alerter. En effet, comment tenir le cap dans une période si compliquée si ceux qui ont l'expérience et les capacités requises pour amener des pistes nous quittent à un rythme effréné ? Dès qu'une possibilité se présente ailleurs, ils la saisissent, sans doute dans la douleur de devoir quitter le service d'une si belle ville, mais comment leur jeter la pierre ? Il nous faut rapidement rediscuter des conditions de travail si l'on souhaite que La Chaux-de-Fonds demeure attrayante. Sinon nous perdrons et peinerons à retrouver des personnes de qualité.

Les accords difficiles pour l'élaboration du budget 2017 avaient porté sur une répartition des efforts. Cela n'a pas été respecté et donc l'essentiel repose sur les mêmes personnes.

Les écarts de richesse s'accroissent au sein même de notre canton. Les derniers chiffres, ceux de 2014, montrent que les millionnaires ont augmenté leur fortune de plus de CHF 600'000'000.-, alors que d'autres catégories augmentent légèrement et que la plupart stagnent ou diminuent. Le système de redistribution ne fonctionne visiblement plus du tout, ce qui met en danger l'entier de notre société, que ce soit au sein de notre Commune, du Canton, du pays et du monde. Les écarts croissent à tous niveaux. La pauvreté augmente tandis que les riches et les multinationales paient de moins en moins d'impôts, quand elles en payent. Ainsi est l'état du monde dans lequel on vit.

Malgré tout ce que nous avons dit, le POP acceptera le budget en l'état même si tous ses aspects ne nous satisfont pas vraiment, ainsi que la dérogation au frein à l'endettement. Nous souhaitons que l'union sacrée qui existe actuellement demeure car c'est la seule manière que nous nous en sortions, tous ensemble et non pas en se tirant dans les pattes. Il s'agit de continuer à montrer un front uni face au Canton, demeurer ferme, expliquer

et convaincre tout en travaillant sur la modification de lois qui nous péjorent et sur une meilleure répartition des ressources. Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le budget 2018 de la Ville présenté par le Conseil communal, à l'instar de ceux des deux années précédentes, s'inscrit dans une logique de rigueur et de redressement commandés par une situation financière particulièrement difficile.

Pour rappel, en à peine trois ans, soit entre les comptes 2014 et les perspectives 2017, les recettes fiscales ont chuté de près de CHF 15'000'000.-. Tout le monde s'accorde pour dire que seule la moitié de cette diminution des recettes est due à la conjoncture actuelle. Il y a donc une partie structurelle de l'ordre de CHF 10'000'000.- qui s'explique très largement par la mauvaise et insidieuse répartition des richesses au sein de notre espace cantonal qui, par conséquent, est à des années-lumière de suivre la logique d'un seul et même espace.

Par ailleurs, les charges, elles, ont augmenté de 2012 à 2017 de CHF 10'000'000.- principalement dans les secteurs qui ne sont pas sous maîtrise directe de la Commune et découlant de lois cantonales. C'est notamment le cas pour la mise en œuvre de la loi sur l'accueil des enfants. Une loi nécessaire, mais dont la charge pèse bien plus lourdement sur les communes qui, comme la nôtre, abritent de nombreuses familles avec des revenus moyens relativement faibles par rapport à d'autres communes, avant tout villageoises, bien plus avantagées.

De 2014 à 2017, ce delta est donc de plus CHF 3'000'000.- de charges et de moins CHF 15'000'000.- de recettes, soit CHF 18'000'000.-. Etonnant, quand on regarde les chiffres de notre budget.

Pleinement conscients cette situation, nous, membres du groupe socialiste, soutenons ce budget avec toute la responsabilité d'élus qui est la nôtre, le tout en saluant au passage, comme l'a fait le conseiller communal tout à l'heure, l'union des groupes politiques face à la crise dans l'élaboration de ce budget 2018 qui est née lors des Etats généraux des finances de la Ville. Même si l'intervention précédente du PLR annonce déjà quelques menaces sur les effectifs communaux après les avoir remerciés de leur travail, nous tenons à saluer cette union sacrée qui a eu lieu pour l'élaboration de ce budget.

C'est en effet lors des Etats généraux que tous les groupes politiques ont reconnu l'existence d'un déficit structurel et surtout refusé toute solution populiste consistant à dire que c'est la faute de l'autre bord politique ou en visant à éliminer tel ou tel service ou telle ou telle prestation que son électorat ne soutient pas. La reconnaissance du déficit structurel ainsi que le constat commun que le seul espoir pour notre ville est bien d'investir a

permis cette union des groupes politiques et l'acceptation unanime de la dérogation au frein à l'endettement.

Nous sommes cependant extrêmement inquiets pour l'avenir, craignant que tous les efforts fournis par la Ville s'avèrent finalement insuffisants pour lui redonner durablement du souffle. L'exercice de limitation des charges sous maîtrise des autorités communales arrive clairement au bout de ce qui peut être admis sans mettre en péril la substance même de la Ville. Les services sont restreints au minimum nécessaire à leur fonctionnement, voire moins, et les équipes travaillent dans des conditions difficiles pour continuer à assurer les prestations à la population. Nous tenons à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Ville pour leur engagement dans ces circonstances.

Parallèlement, la Ville peine à trouver de nouvelles recettes. Les perspectives économiques sont encore incertaines et les marges de manœuvre relatives à des rentrées semblent épuisées. A court terme, seule la mise en œuvre de la politique de stationnement pourrait amener des recettes intéressantes. En effet, avec la récente adoption du plan directeur des mobilités, cette concrétisation pourrait bientôt voir le jour et nous la soutiendrons.

Comme déjà dit, le groupe socialiste est convaincu que la solution pour La Chaux-de-Fonds ne pourra passer que par un pari sur l'avenir. L'exemple d'autres collectivités qui se sont réinventées le démontre. Il s'agit d'investir pour rebondir et se reconstruire. Cela passe par de nouvelles opportunités, de nouveaux apports, notamment sur le plan économique. Le budget des investissements qui nous est proposé contient de tels projets prometteurs, comme par exemple la réhabilitation des anciens Abattoirs. C'est pourquoi le groupe socialiste soutient le plan d'investissements 2018, tout comme la dérogation au frein aux dépenses. Il invite également le Conseil communal à suivre, tout comme le POP l'a fait tout à l'heure, les recommandations des Etats généraux, passant notamment sur le renforcement de la vision économique communale et sur la mise en place d'une politique de stationnement visant principalement les pendulaires et la mise en place d'horodateurs, comme l'a dit précédemment le PDC, dans les endroits stratégiques.

Finalement, malgré une situation financière dramatique, le budget 2018 fait ce qu'il peut pour sauvegarder tout ce qui fait la richesse de notre ville afin qu'elle garde son attractivité. Cela passe par un budget culturel et sportif qui permet aux associations et institutions de faire vivre notre ville ainsi qu'aux plus petites entités de tenir le coup et de ne pas se faire éliminer par la crise que nous traversons.

Reste que notre ville n'évolue pas dans un environnement fermé. Ainsi, tous les efforts que nous pourrions mettre en œuvre et tous les paris que nous pourrions faire resteront en partie tributaires des impacts des décisions que d'autres autorités pourraient prendre. Au-delà des décisions déjà prises, que mes préopinants ont rappelées, sur le plan cantonal notamment, et qui contribuent encore à réduire nos recettes, comme la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et la soustraction de points d'impôts aux Communes sans contreparties, toutes ces décisions auraient pour effet de neutraliser les douloureux efforts consentis par notre ville pour sortir la tête de l'eau.

Si La Chaux-de-Fonds connaît la situation la plus dramatique, c'est bien l'ensemble des collectivités ou presque qui ont des difficultés à faire face à leurs obligations. Dire que le canton ne fait pas exception, c'est enfoncer une porte ouverte. Cependant, cette réalité implique qu'il ne soit ni raisonnable, ni de notre intérêt de nous opposer à toutes les réformes, toutes les économies et tous les reports de charges envisagés par le Canton. En effet, le Canton doit lui aussi revoir sa structure afin que sa situation ne se reporte pas sur celle des Communes et ne les aggrave pas. Mais parmi ces choix du Canton, certains demeurent, à notre sens, difficilement acceptables au vu des conséquences insidieuses qu'ils auront de manière directe sur les populations les plus fragiles de notre canton et, de manière indirecte, sur les collectivités, avant tout voire pratiquement exclusivement sur les villes, qui précisément soutiennent ces populations. Nous ne parlons bien évidemment ici pas du budget 2018, mais bien du plan financier du Conseil d'Etat présenté en début de mois et sur lequel je vais m'attarder brièvement, car certaines de ces mesures sont en lien direct avec la capacité de notre cité à sortir la tête de l'eau.

Ainsi, s'attaquer à l'orthophonie, c'est faire peser encore plus sur les trois villes la responsabilité de devoir assumer le parcours des élèves se trouvant dans les situations les plus précaires, en prenant le risque de les envoyer en échec scolaire et ensuite directement dans le filet social.

Quant à l'augmentation du nombre d'élèves par classe, il est particulièrement insidieux pour les villes qui ont un environnement social beaucoup plus complexe et qui doivent faire face à des problématiques au sein de l'école d'un tout autre niveau que ce qu'on peut rencontrer dans les villages. La mise en place d'une telle mesure ne saurait donc être envisagée sans tenir compte d'un indice social par commune ou par cercle scolaire.

Nous ne perdons pas espoir que le Canton nous entende. Contrairement au POP, nous croyons que c'est encore possible et que les réformes annoncées puissent se faire en bonne intelligence, en tenant compte de la situation réelle des Communes.

Mais pour revenir à ce qui nous occupe aujourd'hui et conclure, vous l'aurez compris, comme pour le budget 2017, c'est en prenant toute la mesure de la situation dramatique de nos finances et partant, de nos responsabilités d'élus, que le groupe socialiste acceptera ce budget sans enthousiasme, mais en saluant l'union sacrée que les groupes ont su trouver pour le construire et faire voler le frein à l'endettement. Merci de votre attention.

M. Lionel Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est la gorge serrée que l'ensemble des membres du groupe UDC a pris connaissance du budget 2018.

Plus que le déficit faramineux qui nous est présenté, c'est bien l'impuissance du Conseil communal à retrouver l'équilibre financier qui nous effraye. Comprenons-nous bien : par ces termes, nous ne blâmons pas le Conseil communal actuel, qui lui a hérité des casseroles de ses prédécesseurs, qui ont dépensé sans compter durant plusieurs années. Cette impuissance découle également des manœuvres du Conseil d'Etat. Chaque effort consenti par la Ville peut être immédiatement balayé d'un simple coup de crayon suite aux décisions de l'Etat. Reports de charges, ponction sur les recettes et autres actions sont devenues monnaie courante depuis plusieurs années. Quelle lâcheté de la part du Château. Nous savons que ces points sont un combat de tous les jours pour le Conseil communal et qu'il tente, dans la mesure de ses possibilités, d'y mettre un terme.

D'autre part, l'exécutif ici présent a hérité d'une situation plus qu'embarrassante. La marge de manœuvre dont il dispose est bien minime au regard du passé. Durant plusieurs années, les investissements dépassaient les CHF 30'000'000.-, alors que l'on savait que les capacités financières de la Ville n'en permettaient pas plus de CHF 20'000'000.-. Impossible de faire avec moins, nous disait-on, laissant ainsi courir la situation pour les équipes futures. Désormais, les mesures à prendre sont douloureuses, tant pour les citoyens que pour les autorités. Ainsi, si nous étions restés plus raisonnables, la situation ne serait probablement pas si grave et déficitaire.

Pour d'autres, l'ensemble de ces maux nous vient de la réforme fiscale des entreprises. Il est en effet possible d'en calculer les effets négatifs pour nos comptes, mais certainement pas encore d'en calculer les effets positifs. Comment garder sur notre sol un tissu économique favorable avec une fiscalité rédhibitoire ? Impossible. Nous en voulons pour preuve l'exode de nombreux citoyens chauds-de-fonnières à plus ou moins forte capacité contributive vers des communes et des cantons moins

gourmands. Cette réforme fiscale fait peut-être mal à notre ville à court terme, mais elle est nécessaire si l'on veut survivre sur le long terme.

Passons à la dérogation au frein à l'endettement. Celle-ci nous déplaît fortement, mais nous sommes cependant bien conscients que vu la situation actuelle, il s'agit d'une nécessité impérative. Le refus de celle-ci n'est tout simplement pas concevable, car si nous souhaitons garder une attractivité, nous devons investir. Investir, oui, mais avec intelligence et parcimonie, en fixant des priorités et en garantissant le bon fonctionnement de nos services. Nous accepterons donc avec regret cette dérogation.

Espérons encore qu'une fois la Ville revenue à meilleure fortune, le Conseil communal retienne les leçons, un peu à la manière de nos aînés qui ont vécu la guerre.

Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour son courage et ses engagements, ainsi que l'ensemble de l'administration pour ses efforts. Il acceptera le budget 2018. Merci de votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil communal, de remercier tous les groupes de l'accueil qui est fait à ce budget 2018. Il y a certes des nuances dans vos interventions, mais tous ont la même envie : avoir un budget 2018.

Je vous remercie tout particulièrement pour la qualité de vos interventions, extrêmement fouillées. L'ensemble de vos réflexions reflètent vraiment toute la problématique de la Ville. Chacun a porté une part, un éclairage, et ce sera extrêmement intéressant de relire tous vos propos.

Ce budget 2018 n'est évidemment pas celui que nous souhaiterions avoir, mais il est malheureusement le reflet de la réalité d'aujourd'hui. La reprise économique est à nos portes, mais dans les chiffres, ce n'est pas encore une réalité.

La semaine passée et celle-ci ont apporté quelques éléments nouveaux qui ont leur importance. Tout d'abord, l'acceptation par le Grand Conseil de la reprise d'un point d'impôt en 2018 aux communes, avec une atténuation de l'effet sur certaines d'entre elles, dont La Chaux-de-Fonds. Il en résulte une perte de recettes pour la Ville d'environ CHF 800'000.-.

D'autre part, le Service des contributions a communiqué quelques chiffres, concernant des entreprises, qui sont enfin positifs. Une réelle inquiétude est de mise par rapport aux personnes physiques, qui continuent de baisser. Il s'agira de comprendre la raison de cette baisse, qui, pour l'heure, n'est pas clairement identifiée.

Dès lors, le Conseil communal a décidé de ne pas modifier les recettes du budget 2018 telles qu'elles vous ont été proposées. Si tout se

déroule en notre faveur, soit des entreprises qui contribuent davantage et la reprise du point d'impôt par l'Etat refusé par le peuple suite à un éventuel référendum, l'évaluation des recettes fiscales au budget 2018 est peut-être trop prudente. Toutefois, il serait prématuré de dire que le déficit se réduirait d'autant. En effet, si les recettes sont plus élevées que prévu au budget, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle devrait être réduit. Dans le budget 2018, un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 10'000'000.- a été opéré, afin de ramener le déficit de CHF 15'200'000.- à CHF 5'200'000.-.

Ces CHF 10'000'000.- représentent le manque à gagner lié à la conjoncture. Il s'agit évidemment d'une estimation, il n'est pas possible de garantir une amélioration des recettes fiscales de cette ampleur à coup sûr. Il reste donc un déficit structurel de CHF 5'000'000.- au minimum à régler, je crois que CHF 10'000'000.- c'est un peu beaucoup, j'espère quand même que ce chiffre est inférieur. De nombreuses pistes sont à l'étude, mais elles n'ont pas été intégrées dans le budget 2018. Il va sans dire que si le Conseil communal trouve des réponses à ses études, les comptes 2018 seront meilleurs que le budget 2018.

Ce budget 2018 est prudent, tant au niveau des recettes que des baisses de charges. Cela ne signifie pas pour autant que le Conseil communal se satisfasse de ce budget. Il travaillera tout au long de l'année à trouver de nouvelles synergies au sein de l'administration, mais il mettra aussi toute son énergie à trouver de nouvelles recettes. De plus, il sera très actif dans les domaines de l'accueil extrafamilial, de l'instruction publique, des charges de centre et de la fiscalité, afin de trouver des solutions acceptables pour les Communes et pour l'Etat.

Qu'en est-il des comptes 2017 ? Ils se présentent extrêmement bien. Il était prévu de faire un déficit, avant des opérations exceptionnelles, de CHF 19'200'000.-. Or, les comptes de la Ville vont être équilibrés, voire bénéficiaires, sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, grâce à des éléments non prévus. Il s'agit de la vente de Polyexpo, d'une créance de TransN non comptabilisée à l'époque de la fusion, du remboursement de l'ex-CPC pour la Ville et pour Viteos, et de recettes fiscales liées à l'amnistie fiscale. Ainsi, la réserve de politique conjoncturelle restera intacte dans les comptes 2017. Et l'excédent du bilan va peut-être progresser. Dès lors, nous n'avons pas de souci dans l'immédiat. La mise sous tutelle n'est plus une menace pour ces prochaines années.

Mais le problème demeure. Aussi, il n'est pas possible de baisser les bras maintenant. Il est de notre devoir de redresser ce navire. Vis-à-vis des conseillers communaux et conseillers généraux à venir, il est de notre

responsabilité de trouver des solutions. Croire qu'il suffit d'attendre et que tout redeviendra comme avant est illusoire. Parfois, il faut faire des choix. Il arrive que l'on se trompe, mais ne rien faire est à coup sûr le mauvais chemin.

Je ne vais pas vous faire une présentation des chiffres importants de ce budget, vous en avez tous pris connaissance en pages 5 à 24, et vous les avez analysés d'une manière extrêmement détaillée tout à l'heure.

Enfin, le plan financier et des tâches 2019-2021, qui se trouve en page 153, est un document nouveau. Les outils de prévision devront être améliorés, mais ce plan démontre tout de même que les déficits futurs ne tendent pas vers zéro en 2021. Les prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle diminuent, puisque les recettes augmentent, d'où une aggravation du déficit. Nous avons évoqué un équilibre en 2020, et cela a paru impossible à réaliser pour la commission financière et pour un certain nombre de conseillers généraux présents lors de la séance des Etats généraux samedi matin. Dès lors, à quand l'équilibre ? Il est certain qu'il faut trouver des solutions pour réduire les charges et augmenter les recettes, car l'administration ne pourra assumer des déficits perpétuels et vivre avec un blocage des salaires qui s'éternise. Pour rappel, si l'on octroie à nouveau les échelonnages qualitatifs, il est nécessaire d'avoir environ CHF 1'000'000.- de recettes supplémentaires chaque année ou de réduire les prestations.

Enfin, comme vous avez pu le constater, des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances à hauteur de CHF 11'600'000.- sont modestes pour une ville de la taille de la nôtre, mais ne peuvent être réalisés sans déroger au frein à l'endettement. En effet, les amortissements sont supérieurs au déficit de CHF 839'430.-, soit le montant qui serait autorisé à investir et qu'il n'est pas possible de respecter si l'on veut entretenir et faire vivre un minimum La Chaux-de-Fonds.

En conclusion, nous avons tous du pain sur la planche. Il faudra trouver des consensus, s'opposer à toute décision d'assainissement du Conseil d'Etat qui ne fait pas avancer la reconstruction de notre ville ou du canton. Cela passera forcément par des sacrifices des uns et des autres pour retrouver une situation financière saine. Le Conseil communal reste confiant. Il est persuadé que chacun saura mettre de côté ses idéologies pour le bien de la Ville. C'est dans la concertation que nous trouverons le chemin qui mène à la prospérité. Nous y arriverons.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci Madame Morel, pour le Conseil communal. Nous pouvons maintenant procéder à un deuxième tour de discussion. Pour le POP, M. Boukhris.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens ici à titre personnel, puisque notre représentant, notre chef, c'est Julien maintenant.

J'ai quand même deux commentaires à faire. Tout d'abord, un commentaire sur l'aspect technique du frein à l'endettement. Je crois que tout le monde sait ici l'amour que je porte à la LFinEC et aux mécanismes de frein à l'endettement. On arrive à un jour où l'on devrait appliquer un mécanisme de frein à l'endettement, c'est-à-dire qu'au lieu d'investir pour l'année 2018, nous devrions vendre pour CHF 1'200'000.-. On ne peut absolument pas investir. Je veux faire le commentaire suivant : ces mécanismes, qui peuvent paraître jolis, qui plaisent visiblement à passablement de monde, sont au mieux inutiles, au pire néfastes. Si on les applique, c'est à peu près catastrophique dans l'état actuel des finances de la Ville. Ces mécanismes de frein à l'endettement sont des petites règles technocrates qui rassurent je ne sais pas qui, mais qui sont inutiles dans nos règlements. On s'éloigne de la tutelle, c'est clair, mais comme je l'ai déjà dit, si nous devons appliquer la règle que notre Conseil a votée pour les règles à mettre en place le jour où nous avons une fortune qui descend au-dessous de CHF 40'000'000.-, je crois que la première urgence, si ce jour arrive, ce sera de passer outre la règle de frein à l'endettement et de frein aux dépenses. C'est un premier commentaire, sur ces règles qui ne nous servent à pas grand-chose.

Je vais faire un deuxième commentaire, comparatif cette fois. On sait que la Ville de La Chaux-de-Fonds a une population relativement pauvre dans le canton, c'est une ville où il y a proportionnellement plus d'emplois que d'habitants. Une autre ville connaît cette situation, entre autres. C'est la Ville de Neuchâtel. Faut-il le rappeler, la Ville de Neuchâtel, c'est la ville capitale. Elle a donc l'essentiel de l'administration cantonale. C'est une ville où l'on peut retrouver le Laténium, l'Université, l'OFS, la Haute école de musique. C'est une ville où on dira qu'il y a aussi l'hôpital. Une ville où les contribuables payent des contributions en moyenne nettement supérieures à celles que les personnes physiques payent dans la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est une ville qui comprend le plus gros contribuable du canton au niveau des personnes morales. Et cette ville, avec toutes les conditions réunies, présente aujourd'hui un budget déficitaire de l'ordre de CHF 14'000'000.-. A La Chaux-de-Fonds, on a CHF 15'200'000.- de déficit. Je crois qu'il faudra qu'on comprenne, dans ce canton, que les zones où l'on produit la richesse, où le travail se fait, ne peuvent pas tout le temps être déficitaires par rapport aux régions où on ne fait que bénéficier du travail qui est produit ailleurs. C'est un réel problème de répartition et je crois que le Canton doit une fois entendre le fait que cette répartition ne

fonctionne pas. Si aujourd'hui la Ville de Neuchâtel peut présenter un budget déficitaire dans de telles proportions, c'est qu'il y a un véritable problème. Je ne parle pas ici de la Ville du Locle, qui connaît la même situation, la même problématique et les mêmes déficits. Je crois que les zones de production, on va dire, doivent maintenant s'allier pour trouver des solutions au sein de ce canton et peut-être au-delà, parce que je crois que le canton vit la même chose que d'autres cantons de la Confédération, où le canton de Neuchâtel a un très fort PIB mais a des problèmes financiers graves, alors que la production de richesses se fait aussi dans ce canton. C'était le deuxième commentaire que je voulais faire. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quelque part, je peux vous rejoindre sur un certain nombre de points.

Le frein à l'endettement, est-ce qu'il est vraiment utile si chaque année on vote une dérogation au frein ? C'était un standard, ce à quoi on devrait tous tendre. Au fond, ça ne devrait pas être écrit, ça devrait être naturel d'être en équilibre. Et effectivement, quand la situation est extrêmement difficile, on n'arrive tout simplement pas à respecter ce frein à l'endettement.

Maintenant, par rapport à la Ville de Neuchâtel, on ne va pas faire de grandes comparaisons, mais je trouve qu'on peut être extrêmement fiers de la gestion de notre administration, parce que la Ville de Neuchâtel a CHF 145'000'000.- de recettes fiscales, et ils arrivent à montrer un déficit, j'avais entendu CHF 11'000'000.-, vous dites CHF 14'000'000.-, je ne sais pas, mais alors que Neuchâtel a CHF 145'000'000.- de recettes fiscales et qu'à La Chaux-de-Fonds, on n'en a même pas CHF 110'000'000.-, je crois qu'on peut bien se rendre compte qu'on a une gestion extrêmement rigoureuse et qu'on peut être cités en exemple plutôt que d'être critiqués.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci Madame Morel. Si la parole n'est plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons passer à la discussion de débat du budget de fonctionnement, en pages 37 à 107.

Administration générale

100 – Conseil général

M. Karim Boukhris, POP : C'est juste une question technique. Je reviens sur le centre 100. Est-ce que le montant des indemnités de partis a

été réduit dans le budget ou pas ? C'est une petite question technique. Je ne sais pas si cette modification a été intégrée ou pas.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, les indemnités des conseillers généraux avaient été introduites dans le budget. La baisse est déjà comprise.

Maintenant, j'aimerais juste intervenir sous le Service de l'économie. J'ai reçu aujourd'hui un mail de M. Karakash qui a lu notre rapport de sous-commission et qui trouvait que la définition de ce que fait le Service de l'économie ne correspondait pas tout à fait à notre rapport. Je vais simplement vous lire ce qu'il aurait souhaité voir dans notre rapport, mais nous n'allons pas le modifier, je vais simplement vous en donner la lecture, comme ça on aura fait un petit rectificatif. Selon le conseiller d'Etat responsable du Département de l'économie du Canton, le rôle du Service cantonal de l'économie consiste à appuyer les entreprises novatrices, promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise, de prospecter et implanter des entreprises, faciliter les procédures en lien avec les entreprises, assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés, ainsi qu'à accorder des aides ciblées. Le service continuera à agender des rencontres régulières avec le service communal, afin de partager les dossiers en cours.

Voilà, comme ça vous êtes informés de la définition du conseiller d'Etat M. Karakash, en charge du Service de l'économie.

Actions sociales

301 – SCAS – Office d'aide sociale

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aurais juste une question pour savoir si effectivement il y a une restructuration qui est prévue au sein du Service de l'action sociale, parce que ça n'avait pas été évoqué dans le cadre de la sous-commission financière. Je voulais savoir s'il y avait des projets en cours ou à venir. Je vous remercie.

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme vous le précisez dans vos remarques au budget, le nombre de dossiers par assistant social reste élevé par rapport aux normes

en vigueur. De ce fait, pour quelle raison ne demandez-vous pas une augmentation de postes de travail, pourtant nécessaire ? Cette décision nous semble être un mauvais calcul et une fausse économie, puisque les demandes d'aide sociale dans notre ville sont, elles, en augmentation constante. Le personnel en place n'a pas assez de temps pour pouvoir traiter de manière efficace les dossiers et permettre éventuellement à certaines personnes de sortir de leur situation précaire. La charge bien trop importante de travail par assistant entraîne des démissions à répétition et des absences pour cause de maladie qui empêchent un bon suivi des dossiers et de surcroît, nous connaissons vos difficultés à trouver du personnel qualifié pour remplacer le personnel démissionnaire ou mort d'épuisement.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Oui, pour répondre au POP, Monsieur Boukhris, une réorganisation est en cours, mais elle a été décidée et votée par le Conseil communal dernièrement, donc bien après les travaux de la sous-commission. Cette réorganisation sera expliquée dans le cadre des comptes, elle n'est pas encore totalement aboutie.

Et ça me permet de répondre directement à la deuxième question. En effet, on peut comprendre, il y a eu juste un problème d'adaptation, c'est que la remarque que vous trouvez en page 17 n'est pas conforme aux chiffres que vous trouvez au 301. Si vous regardez la charge de personnel, elle augmente bel et bien pour 2018 et ce de plus de CHF 440'000.-, mais qui ne sont pas totalement à charge de la Ville, puisque cette hausse des salaires est partiellement prise en charge par le pot commun. Donc au poste 46, vous voyez également que les subventions du Canton et des Communes augmentent dans le cadre du pot commun. Le Conseil communal a dernièrement validé une hausse des EPT au sein du SCAS, justement due à ce problème de dossiers qui n'est plus gérable, puisque les normes cantonales prévoient une fourchette de 80 à 120 dossiers par assistant social pour pallier les hausses ou baisses temporaires, mais normalement, un assistant social à plein temps devrait gérer 100 dossiers, ce qui n'est pas le cas à La Chaux-de-Fonds puisque c'est plus de 120, voire 130 dossiers par assistant social, ce qui fait que le travail ne peut pas être effectué correctement et qui induit un turnover important.

Le Conseil communal a pris la décision, pour 2017 déjà, mais évidemment le temps que nous engagions et que nous trouvions les personnes efficaces et formées pour ce type de postes, le Conseil communal a pris des mesures RH qui développeront leurs entières compétences au mois de janvier-février, le temps que les gens puissent entrer en fonction, avec 1,5 EPT d'assistant social en plus, 0,9 EPT

d'administratif, 0,3 EPT de cadres. Ceci devrait nous permettre de stabiliser le nombre de dossiers à 110 dans un premier temps, et surtout d'éviter ces départs, qui évidemment prêteraient chaque fois le nombre de dossiers des assistants sociaux restants.

En plus, pour information, le Service de l'action sociale est un service essentiellement féminin, jeune, ce qui fait qu'on a aussi beaucoup de congés maternité, ce qui induit aussi des augmentations des dossiers. Mais on a des remplacements pour éviter cette surcharge de dossiers et cette prise en charge difficile des bénéficiaires, qui conduit évidemment également à des personnes qui restent plus longtemps à l'aide sociale, puisqu'ils sont aussi moins armés pour pouvoir les réinsérer.

Instruction publique

430 – Ecole obligatoire – Direction et administration

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous constatons qu'à la rentrée scolaire d'août 2017, une diminution de cinq classes a eu lieu. Ce constat, ainsi que les décisions du Conseil d'Etat d'augmenter le nombre déjà trop élevé d'élèves par classe, nous alarme et nous inquiète.

Qu'est-il prévu, vu cette situation de plus en plus critique, pour aider les élèves en difficulté et éviter que trop d'enfants se retrouvent sur le carreau à la fin de leur scolarité, faute de n'avoir pas pu être accompagnés dans de bonnes conditions ? Ne craignez-vous pas un nivellement vers le bas de la formation dans notre ville et dans notre canton ? Avez-vous prévu dans votre organisation à venir des heures de soutien pour les élèves en difficulté et comment comptez-vous permettre aux enseignants de pouvoir enseigner dans de bonnes conditions et sans risque de burn-out ?

Bref, ces mesures économiques nous semblent être, une fois de plus, de mauvaises économies qui entraîneront dans un futur moins immédiat des coûts importants vu le nombre d'élèves qui risquent de se retrouver avec des perspectives d'entrée dans la vie professionnelle tronquées.

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le 1^{er} de ce mois de décembre, une onde de choc a secoué notre canton. Je parle bien sûr du programme de législature du Conseil d'Etat.

Dans les mesures du plan financier, il est notamment prévu d'augmenter le nombre d'élèves par classe. Le groupe socialiste s'inquiète

de cette décision, qui fait fi de la réalité sociale dans certaines communes comme la nôtre. En effet, nous doutons fortement que l'indice social de notre ville soit identique à celui de Milvignes, par exemple.

Nous souhaiterions donc avoir l'avis du Conseil communal à ce sujet, et, si possible, des statistiques pour confirmer notre hypothèse. Merci.

450 – Ecole obligatoire – Bâtiments

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste s'interroge quant à l'investissement cité au poste 450 concernant l'ouverture de fenêtres et différents aménagements de locaux dans les collèges des Forges et de Bellevue. De quoi s'agit-il exactement ? Est-ce la création de nouvelles classes ? Je vous remercie.

482 – Centre de santé scolaire

Mme Françoise Jeandroz, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous constatons, au poste Centre de santé scolaire, biens, services, charges d'exploitation, plusieurs diminutions dues à des suppressions de prestations concernant essentiellement la prévention : campagne cancer, campagne SIDA, protection solaire, prophylaxie dentaire.

La prévention en matière de santé est essentielle et se révèle être un investissement à moyen ou long terme. Nous aimerions connaître les raisons de ces suppressions. Est-ce pour des raisons budgétaires ? Ces campagnes sont-elles inefficaces ? Autre question, est-ce que ces suppressions ont entraîné une suppression de personnel ? Merci.

483 – Centre d'orthophonie

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Toujours dans ses mesures financières, le Conseil d'Etat prévoit de réduire considérablement les prestations d'orthophonie. Quel sera donc l'impact de cette décision ? De la même manière, qu'en est-il de la convention liée à l'Etat ? Je remercie le Conseil communal de me répondre.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Deux questions du parti POP et parti socialiste qui se rejoignent un peu sur la question de l'augmentation des effectifs et d'un certain indice social.

Effectivement, nous avons appris ces mesures comme vous, de façon assez surprenante, parce que jusqu'ici l'Etat se battait pour défendre les conditions des enseignants, pour essayer de répondre au mieux aux problèmes de burn-out qui ont été évoqués. Et puis jusqu'ici, sa position relevait fréquemment qu'il s'agissait de faire attention à ces fameux niveaux d'effectifs par classe. Nous avons entendu comme vous, début décembre, une volonté d'augmenter les effectifs au cycle 1, cycle 2. Nous avons fait depuis lors une évaluation, cela correspondrait à environ douze classes pour la ville.

Nous n'en avons pas encore largement discuté au sein du Conseil communal, mais je crois qu'il y a une réalité qui a été dite par les intervenants : on a déjà de grandes difficultés, notamment dans certains collèges périphériques. Il ne s'agit pas de les stigmatiser, mais je crois qu'il s'agit de reconnaître ces difficultés dans des collèges comme Esplanade, les Endroits, vous connaissez certainement. Des difficultés à atteindre, parfois, le niveau requis à la fin de l'année, à la fin des cycles.

Pour nous, cette augmentation des effectifs n'est à proprement parler pas véritablement une bonne décision. Le Conseil d'Etat disait lui aussi qu'il prenait cette décision de mauvais gré, qu'il faudrait plutôt des effectifs autour de 15-16 élèves pour pouvoir mener à bien les projets qu'on souhaite développer au sein de nos écoles, notamment dans la différenciation. Vous savez qu'on accueille aujourd'hui largement plus d'élèves différents et qu'il s'agit d'avoir des programmes les plus différenciés possibles.

Une difficulté, aussi, se pose à nous. On a largement parlé des salles de classe. Certaines restent relativement petites. On essaye de trouver des solutions, mais dans certaines classes, quand vous allez visiter, vous voyez que les élèves sont collés. Trois rangées de six, difficile de rajouter une rangée de plus. Bon, on verra comment on s'arrange. Un des problèmes, ce sera évidemment le report dans des classes plus grandes, pour arriver peut-être à répondre à ces moyennes des classes qui devront être de 20-21 pour compenser celles où l'on ne pourra pas augmenter le nombre de 18 élèves.

De façon générale, nous sommes plutôt contre. Peut-être que des solutions pourraient être trouvées, ça a été évoqué, notamment avec des correctifs du type indice social, des correctifs qui tiennent compte aussi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ou alors, dans certaines classes difficiles, on est allé de ce point de vue-là en France, où on développe le co-enseignement dans certains quartiers dont on reconnaît les difficultés pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs.

Si ces mesures s'accompagnaient de véritables soutiens, peut-être qu'on serait dans un projet éducatif qui pourrait avoir du sens. Mais nous en attendons tout de même largement plus de l'Etat pour pouvoir nous prononcer.

De notre côté, on rejette plutôt ces propositions, par contre, si on devait arriver à des économies, il s'agira peut-être de travailler sur d'autres sujets. On voit que la réforme au niveau du cycle 3 pose d'énormes problèmes, notamment avec tous les niveaux. Sans trop m'étendre, d'avoir voulu mettre sur pied cinq niveaux différents, c'était vraiment un projet ambitieux, et peut-être aujourd'hui, pour économiser d'une certaine manière et simplifier notre système, trois niveaux pourraient s'avérer suffisants. Voilà des choses qu'on propose, peut-être qu'il s'agirait aussi davantage de supprimer l'une ou l'autre période, ce qui permettrait de ne pas augmenter les effectifs. Mais tout ça, ce sont des questions qu'on apportera dans les CDC en particulier, ou dans le conseil d'établissement scolaire au niveau cantonal.

Pour nous, ce qu'il importe, pour faire le lien avec la question de M. Can sur l'indice social, c'est de reconnaître ces difficultés de notre ville. Ces difficultés des villes, qui ont été évoquées avant. Et nous essayons de répéter et de construire aussi une façon de mieux comprendre et suivre l'évolution de l'école. Par exemple, on nous reproche, vous l'avez peut-être vu dans les journaux cette semaine, d'avoir trop de formations spéciales. Pourtant, j'ai présenté ça à mes collègues, peut-être à certains aussi à la commission scolaire : si on croise le nombre d'élèves en formation spéciale avec des indices tels que l'aide sociale, le chômage, la proportion d'étrangers – sans vouloir être stigmatisant, mais qui sont des difficultés au niveau de l'intégration –, le nombre de requérants d'asile – dont, soit dit en passant, on nous fait un report de charges assez lamentable, de mon point de vue, et qui devrait grever malheureusement notre budget prochainement –, avec l'impôt – relativement bas dans notre ville et qui témoigne d'une composition socio-économique dont on a parlé auparavant –, si on croise tous ces critères, on voit de façon évidente des inégalités dans ce canton. Et puis je crois qu'il s'agira, de ce point de vue-là, de proposer des vrais critères pour, objectivement, essayer de renforcer le soutien aux écoles des villes, écoles chaudes-de-fonnières en particulier, et de leur permettre de pouvoir absorber tant l'augmentation des effectifs si elle devient effective que les problématiques qu'on rencontre dans nos écoles.

On appellera le Conseil d'Etat à travailler, comme il le dit dans son programme de législature, à favoriser la mixité sociale. Et dans ce sens, peut-être à revenir sur UniLac 2, qui devrait s'appeler UniMontagnes 1...

RIRES

...comme l'a proposé mon cher Président. Et puis vraiment, de prendre en compte de façon plus égalitaire les situations de chaque région de ce canton.

J'avais encore une petite, ou une grande question de Mme Monique Gagnebin concernant les ouvertures de fenêtres à Bellevue. Depuis une année, il y a vraiment une volonté d'avoir un tournus au sein de la direction générale, de ne pas avoir un directeur supérieur aux autres, un peu comme au sein du Conseil communal, un *primus inter pares*, comme on dit. De ce point de vue-là, on a aussi envie que les directeurs soient davantage sur le terrain. C'est une volonté qu'on a, et de faire que chaque directeur général s'occupe de son secteur. Aux Forges, à Numa-Droz, aux secteurs nord et ouest, c'est déjà le cas. Et au secteur sud, aujourd'hui, il n'y a pas de directeur sur le terrain, puisqu'il est à Serre 14. Donc il y a vraiment une volonté de créer un bureau pour que les directeurs soient sur le terrain. Je crois qu'il y a une importance par rapport aux parents, par rapport aux liens aux enseignants, à être proches de ceux-ci. Et puis cette fenêtre, c'est pour avoir une égalité de traitement entre les cercles, et parfois aussi renouveler les idées en aérant.

RIRES

Je vous remercie.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour la réponse à la question sur la santé scolaire. Je vais commencer par répondre à la dernière question, dont les autres vont découler.

Vous demandez si ces suppressions entraînent une réduction de personnel. Non, en fait, c'est plutôt la démarche inverse qui s'est produite : l'adjointe au chef de service à 80% a démissionné et sa démission a pris effet au 31 août. Dès l'annonce de cette démission, comme c'est chaque fois le cas, une réflexion a été faite pour voir les possibilités de synergies, d'économies potentielles. Et il a été décidé après cette analyse de l'ensemble des prestations de ne pas repourvoir le poste. Donc ce 0,8 EPT n'a pas été repourvu et il a fallu également faire une baisse dans certaines prestations.

Vous nommez notamment les prestations concernant la prévention, mais je tiens à vous rassurer, sur ce qui est prévention primaire, qui est vraiment le cœur du centre de santé scolaire, pour les enfants, tout ce qui

est prévention de la vaccination, sur l'alimentation, l'hygiène de vie, le mouvement, sont encore et toujours délivrés avec beaucoup de compétence par le centre.

Et l'adjointe avait le profil, elle était infirmière scolaire mais elle avait également cette charge des mesures et des projets de prévention. On va continuer à en faire, mais en minimisant évidemment les coûts, que ce soit en RH ou au poste d'un service et charges d'exploitations, et ce grâce à des synergies entre services, mais aussi avec l'aide de privés. Par exemple la prévention solaire, donc la lutte contre le mélanome malin qui se fait à la piscine, continuera d'être faite, avec des dermatologues qui viennent bénévolement. C'est une action qui se poursuivra, avec un peu de moyens en RH, mais aucun moyen financier à disposition, avec une communication du Service de la communication. Il y a donc vraiment une volonté de continuer, mais en abaissant considérablement les coûts.

Et pour d'autres types de prévention, évidemment qu'il y a tous les programmes de la Confédération et du Canton, où là on va encore plus démarcher pour essayer des projets pilotes ou trouver des fonds pour ces grandes campagnes de prévention nationales ou cantonales. Il ne faut pas vous inquiéter, la prévention, et on en est convaincu, comme vous, est un des arguments massifs pour non seulement faire baisser les coûts, mais aussi pour que les gens soient en meilleure santé, et on continuera à en produire. Pour tout ce qui est santé sexuelle, le planning familial est très actif dans ce domaine.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à la question de M. Can sur l'orthophonie, évidemment que nous avons appris, en même temps que vous d'ailleurs, les mesures qu'envisage d'entreprendre le Canton, puisqu'il s'agit d'économiser CHF 2'000'000.- sur l'orthophonie jusqu'en 2021, c'est-à-dire plus de 25% de l'entier de l'orthophonie. Dans le canton, évidemment que cette annonce nous inquiète.

Par contre, là où on peut être rassurant pour le moment : la convention d'orthophonie, qui lie les trois centres du canton, celui de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, a été signée au mois d'octobre. Cette convention est valable pendant trois ans, ce qui fait que pour 2018, 2019 et 2020, les trois centres ne sont pas impactés ni financièrement, ni au niveau de leurs prestations, par les mesures cantonales.

Mais bien entendu, dès le mois de janvier, le Conseil communal par moi-même et les trois villes ont déjà pris langue avec le Conseil d'Etat pour que nous puissions trouver des solutions, puisqu'évidemment que l'impact sera, dans un premier temps, sur les orthophonistes privés. Les listes d'attente risquent de s'allonger et les centres publics ne pourront pas

accueillir plus de cas, puisque nous avons également dans la convention un montant plafonné à CHF 2'600'000.- que les trois centres peuvent facturer par année. Donc il risque d'y avoir des listes d'attente, et nous sommes en discussion avec le Conseil d'Etat pour que d'autres mesures, peut-être notamment dans le milieu scolaire, puissent être prises, puisqu'un enfant qui peut-être ne bénéficierait pas rapidement de mesures d'orthophonie risque l'échec scolaire. Et l'échec scolaire conduit rarement à une autonomie totale pour les adultes. Je vous remercie de votre attention.

Culture – sport – loisirs – culte

500 – Service des affaires culturelles

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai deux petites interventions.

Le groupe socialiste s'inquiète en ne voyant toujours pas venir les quatre bons promis aux familles chaudes-de-fonnières donnant accès à différentes entrées sportives ou culturelles. Nous avons classé cette motion parmi d'autres en avril 2016 avec la promesse d'une mise en place très rapide, celle-ci étant quasi prête étant donné que les services concernés avaient consulté le principal signataire sur le projet.

Pouvez-vous nous indiquer la date de mise en service de ces bons, ou alors, quels sont les problèmes rencontrés ou les nouvelles propositions ? Je vous remercie.

J'ai une deuxième intervention : le groupe socialiste est très reconnaissant à la Ville de ne pas diminuer les subventions à la culture. Elles sont nécessaires au maintien d'une ville attrayante et agréable pour tous, au même titre qu'un maintien des offres et des infrastructures sportives, à l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts. Nous sommes conscients que les efforts demandés à tous les services contribuent également de façon importante à la qualité sociale de notre cité.

Pendant, le TPR fait partie des fleurons de notre culture, et nous trouvons que la limite a été atteinte quant à la diminution de subventions qui, cette année, ne touche que cette institution qui cinq années de suite a perdu CHF 30'000.-. Ceci nous semble une forte contribution aux difficultés financières de notre cité. C'est pourquoi ce sera la dernière baisse aux contributions du TPR que le groupe socialiste pourra accepter. Je vous remercie.

520 – Service des sports

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un nouveau chef du Service des sports a été nommé dernièrement, sans qu'il y ait d'offre de postulation à l'externe. Pourquoi donc ?

L'ancien chef, qui avait un poste à 60%, est remplacé par M. Aeberhard. Est-ce qu'il a lui aussi un poste à 60% ?

Le 2 décembre dernier dans L'Impartial paraissait une annonce. La Ville cherchait un adjoint au chef du Service des sports à 80-90%. En période de vaches maigres, est-ce bien à-propos d'engager un adjoint et surtout à ce taux d'occupation ? Merci.

560 – Cultes

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous dire pour quelle raison, dans un canton prétendument laïc, notre ville donne CHF 46'000.- de subventions à la paroisse protestante et CHF 42'000.- à l'église catholique et nous expliquer à quoi servent ces subventions ?

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une première intervention, qui n'est pas forcément celle qui fait le plus plaisir, mais parfois vous êtes là pour nous piquer un peu, donc je remercie Mme Gagnebin de me rappeler le carnet culturel, les quatre bons qui devaient être envoyés et dont, effectivement, vous aviez voté le rapport.

Je crois qu'il y avait avec cette motion une volonté d'ouvrir la culture et le sport à un public plus large, en offrant notamment des gratuités auprès des familles. Je crois que c'est un objectif louable, d'où finalement mes remerciements pour me rappeler à mon oubli. Je crois qu'il faut parfois reconnaître que nous n'avons pas suffisamment pris en charge cette question. Cependant, cet accès gratuit aux musées, par exemple, existe, notamment le dimanche matin ou lors des vernissages. C'est peut-être l'occasion de le rappeler. Et du coup, je vous invite tous à venir samedi, lors du vernissage de la Biennale. Des possibilités, en tout cas en matière culturelle, mais sportive aussi, de profiter gratuitement de nos infrastructures existent.

Un choix avait été fait et présenté : quatre bons pour les musées, mais aussi pour la piscine couverte et découverte, et aussi pour la patinoire, pour une somme qui avait été évaluée à CHF 8'000.-. Peut-être qu'en période de beau temps, c'est une proposition positive, ouverte. Mais

en même temps, aujourd'hui, au vu des difficultés, on se posait la question de la pertinence de ces bons gratuits, d'autant plus que finalement, en offrant ça à tout le monde, on finissait inmanquablement à avoir une partie qui partirait probablement au papier dans le meilleur des cas, ou alors qu'une infime partie en profite et que ce soit finalement les mêmes qui en profitent déjà plutôt que d'aller vers de nouveaux publics. Et c'est vraiment la volonté des musées, des institutions culturelles et sportives, d'aller et de s'ouvrir à un nouveau public.

Donc aujourd'hui, il y a vraiment une volonté de reprendre cette motion, en tout cas son esprit, dans cette idée d'ouvrir nos institutions à la population chaux-de-fonnière. Il y a peut-être à reprendre cette idée de carnet, on en a discuté avec ma collègue Katia Babey, un carnet familial ou même individuel qui permette aux habitants chaux-de-fonniers de profiter de ces infrastructures à des tarifs réduits, préférentiels, peut-être une carte qui permette d'aller dans les musées, à la piscine, à la patinoire. Voilà, des choses qu'on s'engage, et je reviendrai, à regarder avec ma collègue Katia Babey et à reprendre ensuite en commission culturelle et des sports. Donc merci de nous avoir rappelé ce point et mes excuses pour l'oubli.

Sur le TPR, pas grand-chose à ajouter. Vous avez fait une remarque en relevant effectivement la nécessité de la culture. Aujourd'hui, 17% de baisse de la culture en deux ans, trois ans, c'est énorme. Je crois qu'on n'était évidemment pas heureux de faire cette baisse. Nous partageons avec les Verts l'idée que la culture fait rayonner notre ville, et le TPR en fait évidemment partie, je crois que nous en sommes tous convaincus. On n'a pas pris ça de gaieté de cœur, par contre on voyait aujourd'hui les difficultés pour répondre à certaines demandes, et quand on essayait d'être plus ou moins égalitaires en ne touchant pas l'ensemble des subventions, inmanquablement, c'était auprès du plus grand bénéficiaire, de la plus grande institution culturelle que nous avons dû nous retourner pour essayer d'équilibrer un peu les subventions.

Je partage donc pleinement votre avis. On a une envie, avec la petite marge, de pouvoir répondre à des projets. Je ne sais pas si vous avez vu ces derniers temps que passablement de groupes musicaux ont obtenu des prix, si on pouvait les soutenir d'une petite manière. Et d'autres groupes, à ce que j'ai entendu, ont encore reçu des prix qui devraient arriver tantôt. Donc on doit aussi être attentifs, au sein de la culture, à pouvoir répondre de façon modeste à ce fourmillement qu'on voit aujourd'hui en matière d'art, 156 projets artistiques ont été déposés lors de la Biennale, c'est énorme. D'une certaine manière, essayer de soutenir, par des petits moyens, ce fourmillement. Et sinon, nous partageons votre point de vue.

Et une dernière question concernait les cultes, Mme Roulet. Ça ne date pas d'hier, c'est l'époque de ce concordat qui reconnaissait, même si on vit dans un Etat laïc, trois Eglises : l'Eglise réformée évangélique, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise chrétienne. Donc finalement, lors de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, en 1943, un concordat a été signé et ce concordat stipule dans les grandes lignes que l'Etat soutient la célébration des cultes, selon une certaine répartition qui avait été faite à l'époque. Donc aujourd'hui, les montants prévus au budget, je ne vais pas vous passer l'ensemble, mais correspondent à l'entretien du Grand Temple, à l'électricité, aux conciergeries à la fois du Grand Temple et aussi des églises catholiques romaines et chrétiennes. Les montants au budget résultent de ces obligations.

Une petite correction avait été amenée en 2014, parce qu'à l'époque du concordat en 1943, il y avait 24'000 protestants contre 6'000 catholiques (j'ai arrondi les chiffres). Et finalement, en 2014, on avait une autre répartition, les protestants étaient 10'870 contre 17'317 catholiques, il y avait eu un certain rajustement. Et comme vous l'avez vu, aujourd'hui, il y a un rapport qui a été retiré au Grand Conseil et qui devrait peut-être permettre à de nouvelles communautés d'être reconnues et de refaire valoir leurs droits. Mais justement, ces questions financières étaient problématiques, n'avaient pas suffisamment été étudiées, c'est pour ça que le Conseil d'Etat a retiré son rapport.

Nous reviendrons vers vous s'il y a des changements en temps voulu. Je vous remercie.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à la question, il est vrai que le chef de service actuel, M. Alexandre Houlmann, prend sa retraite avec effet au 31 janvier 2018, qu'il est à l'heure actuelle payé à 65%, mais que dans les faits, il effectue un 90%. Et vient s'ajouter à ce départ à la retraite la démission avec effet au 28 février 2018 de Mme Brigitte Leitenberg, qui est chargée de mission manifestations, au taux d'activité de 40%. Elle est donc engagée avec un contrat d'assistanat d'organisation d'événements, mais comme vous avez tous pu le voir, c'est une des chevilles ouvrières, notamment de la Trotteuse-Tissot, mais également de la Mini-Trotteuse et de plusieurs manifestations sportives en ville. Donc sans compter, que ce soit M. Houlmann ou Mme Leitenberg, effectuent beaucoup plus de temps que ce pourquoi ils sont payés. C'est tout de même un 105% que nous perdons.

Et si nous voulons continuer à pérenniser la promotion du sport, les manifestations, plus, comme vous le savez sans doute et que vous avez pu

le voir, il y aura énormément de travail dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives, le Conseil communal a jugé de devoir engager un adjoint comme une nécessité au vu des circonstances. Et ce poste n'est mis au concours qu'à 80-90%, soit une économie d'EPT.

De plus, M. Aeberhard, qui est l'actuel responsable des infrastructures à 100%, occupe depuis la baisse du temps de travail de M. Alexandre Houlmann, dans les faits, déjà un poste d'adjoint, puisqu'il s'occupe des RH. Et il nous paraissait bien pour la pérennité du service, dans cette période de grands changements, que M. Aeberhard puisse reprendre le service.

Mme Marina Schneeberger, POP : Excusez-moi, vous ne m'avez pas répondu : pourquoi est-ce que le poste n'a pas été mis au concours à l'externe ?

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : C'est une postulation interne, ça arrive assez souvent que l'adjoint devienne chef de service. C'est un peu l'ordre naturel des choses. Et on avait la personne de circonstance pour le poste à ce moment-là. Donc dans ces cas-là, on ne met pas forcément le poste au concours externe.

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous remercie. Et comme c'est 19h et que nos estomacs commencent un peu à gargouiller, nous allons faire une pause.

Mais avant, comme notre Président communal l'a indiqué, c'est la dernière séance de notre chancelière. Et le Bureau du Conseil général tient à lui offrir cette modeste attention.

APPLAUDISSEMENTS

Chère Celia, cette modeste attention est pour te remercier d'être toujours là pour le Bureau, mais surtout pour moi. Tu accomplis ton travail de chancelière avec rigueur. Tu as souvent mis de côté ta vie personnelle, ton rôle d'épouse pour faciliter le travail à nous toutes et tous. Sans compter que par exemple, pendant ces vacances, elle était au Mozambique mais elle répondait à mes mails. Et qu'on a eu une réunion du Bureau le jour de son anniversaire.

Avec toi, tout paraît si simple, mais c'est toi qui le rends ainsi. Et ce sont des heures que tu nous fais gagner. Pour ton avenir, nous te

souhaitons beaucoup de bonheur et que dans ton nouveau rôle, tu puisses toujours t'épanouir.

Bon vent, chère Celia, Madame la chancelière.

APPLAUDISSEMENTS

PAUSE

Finances

600 – Finances

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je m'excuse d'avance si je ne pose pas la question au bon poste. J'aurais voulu avoir des nouvelles de l'étude sur la monnaie locale.

620 – Service des Ressources humaines

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Là non plus, je ne sais pas si c'est exactement le bon poste, mais j'aurais voulu connaître la position du Conseil communal sur la consultation sur l'évolution de Prévoyance.ne. Je voudrais savoir quelle ligne avait défendu le Conseil communal suite à la consultation. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je réponds à la question concernant la monnaie locale, parce que c'est le Service de l'urbanisme qui s'occupe de l'étude, plus précisément le délégué au marketing urbain. Pourquoi, parce qu'il nous semble important, dans cette réflexion, de pouvoir intégrer le Réseau centre-ville et le CID, qui pourraient être les principaux concernés.

D'abord, vous dire qu'une analyse juridique a d'ores et déjà été faite et que cette analyse démontre que l'allocation de résidence – parce qu'on en avait discuté il y a exactement une année autour du principe de l'allocation de résidence – doit être exclue d'un paiement en monnaie locale. En fait, seuls les revenus qui ne sont pas prévus contractuellement ou réglementairement peuvent être versés en monnaie locale. Cela signifie, à l'échelle de la commune, qu'il n'y a guère que les primes qui pourraient être versées en monnaie locale, ou alors quelque chose d'autre qui serait à inventer.

Sachez qu'une étude a été menée par un étudiant de la Haute école Arc, que cette étude a été reçue par le responsable du marketing urbain il y a un mois environ et qu'elle est en phase d'être analysée. Visiblement, elle présente des éléments qui sont tout à fait intéressants. Elle donnera lieu à une note avec des propositions qui seront soumises au Conseil communal pour que nous puissions faire le débat et que nous puissions répondre à la motion qui est pendante.

Parallèlement, le responsable du marketing urbain a déjà rencontré le CID pour prendre la température et échanger sur leur vision de la monnaie locale et ce que le CID serait éventuellement prêt à faire, dans quelle mesure le CID serait prêt à s'investir dans une telle démarche.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, sauf que les choses sont en cours et que nous espérons que durant l'année 2018, quelle que soit la réponse que donnera le Conseil communal, nous puissions revenir devant votre autorité pour répondre à la motion.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant Prévoyance.ne, le Conseil communal est favorable à ce que le rapport du Conseil d'Etat puisse aboutir.

C'est extrêmement important que ce rapport aboutisse, que toutes les parties y trouvent un consensus, parce que sans cela, l'autorité de surveillance va imposer des mesures d'assainissement à Prévoyance.ne. Ce ne sera plus ni le Grand Conseil ni le Conseil d'Etat qui pourront intervenir, mais l'autorité de surveillance qui imposera des diminutions de retraites à hauteur de 25%.

Donc pour nous, c'est extrêmement important qu'on n'en arrive pas là, que le plan puisse aboutir. Et sachez quand même que ce plan va coûter CHF 11'000'000.- à la Ville. La Ville pourra financer parce que nous avons une réserve, mais quand même dans une certaine limite. Et il est vraiment primordial que toutes les parties puissent aboutir à ce consensus. Parce que ne pas y arriver, ce sera gravissime et ce sera le Conseil d'administration tout seul qui va devoir décider. Il ne pourra même pas vraiment décider, ce sera une imposition de l'autorité de surveillance. Donc on ne peut que soutenir un aboutissement du rapport du Conseil d'Etat.

Travaux publics

711 – Enlèvement de la neige

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quarante centimètres. C'est la quantité de neige qui est tombée en une nuit et qui a mobilisé environ 160 personnes et une cinquantaine de véhicules samedi dernier dès 3h30 du matin, sans oublier qu'il s'agissait du jour de la Trotteuse, je vous le rappelle. Alors que la moitié de la Suisse était bloquée pendant des heures, dont le Valais où la même quantité de neige est tombée, notre ville et ses citoyens pouvaient profiter de routes dégagées dès les premières heures du matin. Une preuve de l'habitude, de la préparation et du travail de nos équipes. Le groupe socialiste profite de cette occasion pour remercier vivement et de plein cœur la voirie et les personnes engagées sur le terrain. Je vous remercie.

APPLAUDISSEMENTS

727 – Déchetterie intercommunale

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu bavard ce soir. Le groupe socialiste avait fait par le passé une proposition liée à la mise en place d'un espace à la déchetterie qui servirait de lieu d'échange pour des objets réutilisables. Qu'en est-il ? Le Conseil communal peut-il nous informer s'il est prévu de mettre en place cette idée et à quelle fréquence ? Pour ne citer qu'un exemple, le bilan de l'éco-débaras, tel que nommé et mis place par la Commune de Corcelles, se révèle extrêmement positif avec des objets qui retrouvent une seconde vie et des citoyens heureux de pouvoir en disposer.

Au nom du groupe socialiste, je vous remercie donc de bien vouloir nous apporter quelques précisions sur l'état de vos réflexions ou de vos éventuelles démarches allant dans ce sens.

755 – SUE Urbanisme

Question écrite du parti socialiste

Sécurité lors de transformation dans un immeuble

Nous avons été contactés par des habitants de l'immeuble Rue de La Fiaz 40.

Des travaux de rénovation ont été entrepris, ce qui est nécessaire vu l'état de vétusté de cet immeuble.

Cependant, il semble que des murs porteurs sont démolis et des matériaux peu conformes choisis.

Les locataires ne reçoivent aucune information au sujet de ces rénovations et sont très inquiets. Ils se demandent si les directives de sécurité sont respectées.

Y a-t-il un organe de vérification pour la bonne conformité des travaux effectués ?

Nous vous remercions.

Pour le groupe PS

Rose Lièvre Assamoi, Monique Gagnebin, Carmen Brossard, Oguzhan Can

Interpellation du groupe PLR

« Sud de la ville, une circulation au goût de bouchon »

Le groupe PLR se permet d'interpeller le Conseil communal quant à la problématique de circulation dans les zones Sud de la ville. En effet, il a été constaté une péjoration de la fluidité du trafic dans différentes zones du secteur susmentionné qui a été accentuée par les travaux de réaménagement du Pont du Manège.

Nous demandons au Conseil communal de se pencher sur cette problématique qui a des conséquences tant sur la qualité de vie des riverains des zones concernées (nuisances sonores et pollution), que sur la sécurité aux abords de certains collèges (Foulets, Promenade et Bellevue) dans la mesure où les voitures empruntent des rues adjacentes aux axes principaux.

Concernant la sécurité, permettez-nous d'émettre également des doutes concernant la nouvelle définition du giratoire du Bas-du-Reymond, dont il

est fréquent de constater des incidents divers tels que perte de chargement, manœuvres avant/arrière de camions, sorties de route. Ceci ne va pas dans le sens de favoriser la mobilité douce proche de ce rond-point.

Une partie du problème d'engorgement du secteur pourrait être résolu en favorisant un service de transports publics performant et en adéquation avec le nombre de personnes susceptibles d'accéder à ces zones tant résidentielles qu'industrielles ayant connu un fort développement démographique ces dernières années (principalement valable pour le quartier de l'Orée-du-Bois).

Les horaires scolaires, les horaires des magasins en fermeture nocturne ainsi que les horaires CFF devraient être pris en considération pour l'établissement du futur horaire de TransN. La desserte de la Ligne Cerisier reliant le sud de la ville devrait être valorisée au même titre qu'une ligne principale.

Il n'est pas admissible qu'une personne se trouvant à 18h35 à la gare ne puisse rejoindre son domicile situé dans le quartier du Cerisier que par taxi ou transport sur appel « Mobicité ». Tout comme il n'est pas admissible que des parents doivent amener leurs enfants avec des véhicules personnels, afin de respecter l'horaire scolaire et éviter des retards à répétition (dimensionnement des bus insuffisant).

Ces 2 cas de figure découragent l'utilisation de transports en commun dans un secteur déjà fortement engorgé.

Depuis plusieurs années, nous constatons un embellissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cet axe routier restant élémentaire, nous espérons que des efforts de valorisation continueront dans ce secteur.

N'oublions pas que la carte de visite d'une ville passe également par des entrées/sorties soignées.

Pour le groupe PLR

Sven Deschenaux, Marc Frutschi, Yves Morel, Yves Strub, Christophe Ummel, Cédric Haldimann, Daniel Surdez

Mme Maria Belo, Présidente : Cette interpellation a déjà été développée le 31 octobre. A qui puis-je donner la parole pour le Conseil communal ? M. Marc Arlettaz.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je répondrai aux deux interventions de M. Can. La première concerne le déneigement. Effectivement, c'est un début de saison hivernale en fanfare. Hier matin, 1m08 de chutes cumulées, pour un 13 décembre, il faut remonter quelques années en arrière pour en arriver là. Sauf erreur, neuf alarmes déjà pour le service. Donc je transmettrai avec grand plaisir vos chaleureux applaudissements à l'ensemble des collaborateurs du Service des espaces publics, qui font un boulot incroyable en ce moment – service où la fatigue commence à se faire un petit peu sentir, avec des réveils entre 2h et 3h du matin de manière régulière ces derniers jours, mais on voit qu'effectivement, la mécanique est bien rôdée et que malgré des chutes de neige importantes et la concomitance d'événements comme la Trotteuse-Tissot, on arrive toujours, grâce au travail de tous ces collaborateurs, à avoir une ville qui est praticable, pratiquement quel que soit le mode de transport qu'on utilise. Donc merci vraiment beaucoup et je transmettrai encore une fois vos chaleureux applaudissements.

En ce qui concerne la déchetterie intercommunale, nous avons un projet qui est en cours de finalisation, qui devrait démarrer au printemps sous la forme d'un essai, pour une durée vraisemblablement de trois à six mois. Nous avons contacté plusieurs associations, parmi elles Emmaüs a répondu présent. C'est donc avec Emmaüs que nous procéderons à cet essai à la déchetterie intercommunale pendant, *a priori*, trois demi-journées par semaine; l'idée étant que les représentants d'Emmaüs soient à ce moment-là sur le site de la déchetterie et que les usagers leur amènent les objets qu'ils souhaitent pouvoir voir réutilisés, à leur bon vouloir. Ce qui veut dire que ce n'est pas Emmaüs qui va aller au-devant des usagers ou encore moins aller chercher dans les bennes. On a vraiment la volonté, et c'est le cas dans la plupart des déchetteries qui nous entourent, de ne pas faire du troc sur place, à la déchetterie, qui cause du trafic et des mouvements de personnes, voire quelques sources de conflits dans un lieu qui est déjà passablement occupé. Mais de cette manière-là, Emmaüs aura la possibilité de reprendre à son compte ces objets et ces effets personnels des gens qui souhaiteront les apporter. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs. Je commencerai par répondre à l'interpellation PLR « Sud de la ville, une circulation au goût de bouchon ». L'interpellation foisonnante de questions demande une réponse longue, j'en suis désolé. J'essayerai de ne pas vous impatienter.

Il est d'abord évoqué le trafic trop dense dans certaines parties de la ville. C'est un constat que le Conseil communal partage. Effectivement, le trafic journalier moyen en 2015 est de près de 14'000 véhicules par jour sur une rue de l'Hôtel-de-Ville qui pourtant, comme vous le savez, est mal adaptée à un tel trafic. Sur le boulevard de la Liberté, le trafic journalier moyen est de 17'500 véhicules par jour entre le Bas-du-Raymond et le giratoire du Grenier. Mais il est vrai aussi que l'axe est mieux adapté.

La situation de saturation de ces deux axes devrait encore s'accroître ces prochaines années. Dans ce contexte, le contournement est, par la H18, qui réduira la charge de trafic sur la rue de l'Hôtel-de-Ville est indispensable, et je pense que c'est un constat partagé, nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de notre dernière séance. Pour le boulevard de la Liberté, la charge de trafic diminuera lors de la réalisation de l'évitement ouest par la H20, mais pour cela, il faudra attendre plus longtemps.

Pour ces deux projets routiers, des mesures d'accompagnement seront prises afin de reporter le trafic, y compris le trafic interne à la ville, sur ces deux infrastructures de contournement. Mais pour être clair, d'ici à la réalisation de ces deux infrastructures, il est impossible de diminuer les embouteillages de manière importante et suffisante.

Il faut cependant relever la mise en œuvre de deux mesures qui pourraient influencer la circulation dans le sud de la ville, et ici on en revient au plan directeur des mobilités, évoqué lors de la dernière session de votre Conseil. La première mesure, c'est la volonté de mettre en place une politique de stationnement en 2019, dans le but de garantir la sécurité au centre-ville et de diminuer le trafic pendulaire, qui utilise notamment les axes Hôtel-de-Ville et boulevard de la Liberté. La deuxième mesure, c'est la mise en zone 30 ces prochaines années de toutes les routes de desserte, afin de garantir la sécurité des quartiers, la sécurité des habitants qui vivent à l'intérieur des quartiers, en diminuant le trafic parasite et les nuisances environnementales.

Les interpellateurs évoquent également la problématique des chantiers. Ils ont raison, puisque les embouteillages de cette année ont été particulièrement forts et qu'ils sont largement dus à des travaux importants en ville, notamment bien sûr Crêt-Manège.

Les interpellateurs évoquent également la sécurité aux abords des collèges. Concernant la sécurité aux abords de tous les collèges, il est prévu, conformément au plan directeur des mobilités, d'évaluer la mise en place des mesures que je vais énoncer en fonction de la situation et des

problématiques constatées autour des collèges. Premièrement, il s'agira éventuellement d'aménager particulièrement les axes aux abords des collèges, indépendamment, et j'insiste, du statut de la route, que ce soit une route de transit, de liaison, collectrice ou de desserte. Deuxièmement, il s'agira de réaménager les secteurs problématiques à la sortie directe des collèges, par la création, par exemple, d'esplanades ou de trottoirs élargis pour éviter la fuite directe des écoliers sur la chaussée. Troisièmement, il s'agira de limiter le trafic lié à la dépose et de sensibiliser les parents pour éviter qu'ils amènent leurs enfants en voiture à l'école. Quatrièmement, il faudra évaluer le maintien, voire la création de passages pour piétons aux abords des collèges et dans la continuité des chemins scolaires, indépendamment des zones à 30 km/h. Et enfin, cinquièmement, il s'agira de définir des principes d'accessibilité, des restrictions de stationnement autour des collèges et aussi particulièrement dans les cours des collèges hors du temps scolaire.

Les interpellateurs évoquent également le giratoire du Bas-du-Raymond. Concernant le réaménagement de ce giratoire, les travaux ont été effectués par le Service cantonal des ponts et chaussées. La Ville a été informée de la nature des travaux, mais n'a aucune prise en la matière. La réalisation d'une voie supplémentaire dans le giratoire pour les véhicules de la rue de l'Hôtel-de-Ville doit permettre de ne pas surcharger le giratoire pour les véhicules partant directement en direction du boulevard de la Liberté. Notons encore que la mobilité douce a été traitée dans le cadre de ce réaménagement, notamment pour le mouvement venant de ou allant vers la rue de l'Hôtel-de-Ville. Le projet de réaménagement à long terme du giratoire, c'est le projet H18 et H20, prendra en compte la mobilité douce, avec la réalisation de passages inférieurs.

Les interpellateurs évoquent également les transports publics. Le quartier de L'Orée-du-Bois est en fort développement démographique. Afin de répondre aux besoins de déplacements, la cadence de la ligne 311 a été améliorée ces dernières années, en passant de 30 minutes à 20 minutes, puis à 15 minutes. Malgré cela, le taux d'utilisation de la ligne reste faible, et pour nous c'est une déception, car ce taux d'occupation n'est que de 12% alors que le Canton demande un taux de couverture à au moins 40%. Le Conseil communal a demandé au Canton et à TransN d'étudier la mutualisation des lignes 303 Patinoire-Foulets et 311 Cerisiers, afin d'avoir une desserte plus attractive, soit à 10 minutes, pour le quartier du Cerisier. Cette étude est en cours. Concernant le dimensionnement des bus à L'Orée-du-Bois, TransN nous a confirmé que la capacité permettait de répondre aux besoins. Il est par contre possible qu'une ou deux courses connaissent une surcharge liée aux écoles. Il n'est pas possible de changer

de véhicule pour une ou deux courses et le besoin d'un renfort n'a pour l'instant pas été identifié par TransN.

Enfin, les interpellateurs évoquent la rue de l'Hôtel-de-Ville de manière plus particulière. Nous constatons que plusieurs propriétaires ont choisi d'assainir leurs bâtiments depuis plusieurs années. Le Conseil communal et les services soutiennent cette démarche. Nous espérons que cette tendance se confirmera. Concernant l'axe routier, celui-ci sera réaménagé dans le cadre des mesures d'accompagnement pour la H18, mais évidemment, étant donné que c'est quand même à moyen-long terme, aucun projet n'a encore été élaboré, car nous ne connaissons pas non plus exactement le projet de la H18.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci Monsieur Huguenin-Elie. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Sven Deschenaux, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour cette réponse très détaillée. Après, il est clair que de répondre dans le sens de l'interpellation, c'était aussi répondre notamment sur le plan directeur des mobilités, puisqu'en page 8, en effet, nous avons constaté que les transports publics étaient de 8% à La Chaux-de-Fonds contre 24% à Neuchâtel. Donc il est évident que ce pourcentage était pris au détriment des transports individuels motorisés. C'est clair que de répondre dans le sens de l'interpellation répondait aussi dans le sens de l'amélioration future du plan directeur. Je vous remercie pour cette réponse.

Mme Maria Belo, Présidente : Est-ce que je donne encore la parole à M. Huguenin-Elie ?

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Oui Madame la Présidente, parce que je dois également répondre à une question. J'ai choisi de le faire de manière orale, sinon il s'agissait de produire un rapport, et finalement il me semble que j'ai toutes les informations qui peuvent être transmises de manière synthétique et oralement lors de ce Conseil.

Je peux vous donner des informations rassurantes concernant les travaux supputés dangereux à Fiaz 38-40. D'abord, sachez qu'un permis de construire a été dûment délivré le 2 juin de cette année. En date du 7 novembre, un inspecteur des constructions du Service d'urbanisme a procédé à une visite inopinée du chantier. Il a constaté un chantier bien tenu et sans problèmes relevant. En date du 17 novembre, une nouvelle

visite a eu lieu, cette fois annoncée, en présence du directeur des travaux et du responsable de chantier. De son côté, le responsable du Service d'urbanisme était représenté par le même inspecteur des constructions, par l'inspecteur de la prévention incendie et par le responsable des permis de construire. Il a de nouveau été constaté un chantier bien tenu. Seules quelques légères modifications ont été apportées à la réalisation par rapport au plan sanctionné, modifications qui feront l'objet, comme c'est l'usage, d'un dépôt d'ajustement de plans.

Par ailleurs, le directeur des travaux a précisé qu'une information avait été affichée dans les entrées des immeubles, information plusieurs fois arrachée et plusieurs fois reposée.

En d'autres termes, l'émoi autour de ce chantier reste, pour le Conseil communal et pour le service concerné, assez incompréhensible. Nous ne pouvons que vous encourager, lors de cas similaires, à appeler directement le Service d'urbanisme plutôt que de donner une publicité institutionnelle à un cas finalement bien incertain.

Sécurité

860 – Sécurité publique

Interpellation du groupe PS

Sécurité des piétons sur le grand chantier Manège-Grenier

De nombreux témoignages de citoyens amènent à ce constat : les entreprises chargées de garantir la sécurité des piétons sur le grand chantier Crêt-Manège ont souvent failli à leur mission.

Une absence de signalisation claire et de passages sécurisés a donc été patente à plusieurs reprises, notamment au carrefour Grenier-Manège, et nous amène à ces questions :

- *Le Conseil communal confirme-t-il ces manquements ?*
- *Est-il vrai que certains chefs de chantier d'entreprises ont fait preuve de mauvaise volonté ?*
- *A l'avenir, que compte faire le Conseil communal pour mieux garantir la sécurité des piétons; envisage-t-il de rendre plus contraignant le cahier des charges dans les offres publiques ?*

Pour le PS

Patrick Jobin, Silvia Locatelli

Mme Maria Belo, Présidente : Cette interpellation n'a pas été développée, elle a été présentée lors du Conseil général du 28 novembre. Pour le parti socialiste, M. Jobin.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. De nombreux témoignages de citoyens amènent à ce constat : les entreprises chargées de garantir la sécurité des piétons sur le grand chantier Crêt-Manège ont souvent failli à leur mission.

Les témoignages des citoyens qui nous sont parvenus sont notamment les suivants : des enfants qui passent sous les bras des pelles mécaniques, des chefs de chantier qui enlèvent les mesures demandées par les employés de la Ville dès que ces derniers ont tourné le dos. Une absence de signalisation claire et de passages sécurisés a donc été patente à plusieurs reprises, et nous amènent à ces questions : le Conseil communal confirme-t-il ces manquements ? Est-il vrai que certains chefs de chantiers d'entreprise ont fait preuve de mauvaise volonté ? A l'avenir, que compte faire le Conseil communal pour mieux garantir la sécurité des piétons et envisage-t-il de rendre plus contraignant le cahier des charges dans les offres publiques ?

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si c'est le bon moment, j'anticipe peut-être. Ça concerne le poste Sécurité publique 47200000, les amendes et les contraventions. Le PDC est dubitatif quant au montant articulé et il se demande si ce n'est pas un artifice en vue de contribuer à l'allègement du déficit budgété. J'en tiens pour preuve il y a quelques années en arrière quand le Conseil général avait ajouté CHF 100'000.- au crédit pour avoir un budget équilibré, alors qu'on savait très bien que le montant des amendes ne serait pas atteint.

En effet, la Sécurité publique compte ou comptera cinq agents dévolus au contrôle du stationnement. La Ville de Neuchâtel a budgété CHF 1'500'000.- et elle dispose de sept agents pour les mêmes missions. Si nous tenons compte d'une moyenne de CHF 60.- par contravention, cela représente quelque 33'100 amendes. Partant du principe qu'un agent de sécurité travaille 230 jours, desquels il convient de déduire environ 50 jours de travaux divers dont les services d'ordre de parcage, cela représente 180 jours, soit 36 contraventions par jour, ce qui nous paraît peu crédible. Nous convenons volontiers que le reste du personnel en uniforme rédige également des contraventions, mais ces chiffres nous interpellent.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous confirmer que ce montant n'est pas à des fins d'augmenter artificiellement les recettes et nous indiquer comment est-ce qu'il arrive à ce chiffre ? Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je commencerai par répondre à l'interpellation du groupe socialiste en ce qui concerne le chantier Chaux-de-Fonds est.

La question de la sécurité des piétons est une préoccupation constante du Conseil communal, vous le savez bien, puisqu'elle sous-tendait assez largement la réorganisation de la Sécurité publique qui vous a été soumise il y a un an, avec la problématique du parage des véhicules sur les trottoirs. Dans le cadre des chantiers, les risques s'additionnent, entre ceux liés directement aux travaux du chantier, ceux liés à la déviation des flux de véhicules, et ceux liés à la déviation des itinéraires piétonniers. Dans les cas particuliers des rues du Crêt et du Manège, la présence de deux collèges, la Promenade et Bellevue, et donc d'itinéraires scolaires, a rendu la problématique encore plus aiguë.

La Sécurité publique, en étroite collaboration avec les services techniques, a œuvré de manière continue et déterminée pour assurer la meilleure sécurité des piétons tout au long du chantier. Mais il faut l'admettre, cela n'a clairement pas été de tout repos.

D'abord, parce que le retard initial du chantier, en lien avec l'approbation par l'Office fédéral des transports, a sérieusement compliqué la planification des phases de chantier et qu'il y a finalement eu peu de temps pour affiner la gestion des cheminements piétons entre la finalisation du phasage et le début des travaux. Les services, à ce titre, ont travaillé en flux tendu de manière remarquable.

Ensuite, parce que certains intervenants du terrain n'ont eu qu'une intention disons secondaire de la problématique des piétons aux abords du chantier. La Sécurité publique, et en particulier la collaboratrice en charge de la signalisation et des chantiers, a donc dû prendre son bâton de pèlerin du premier au dernier jour pour aller rappeler les exigences d'un tel chantier aux entreprises engagées. Mais là où d'habitude le rappel des bonnes pratiques est fructueux, cela a été, il faut l'avouer, plus compliqué dans le cadre de ce chantier. Puisque malgré les rappels incessants, certains des intervenants concernés ont constamment montré de l'agacement quant aux demandes de la Sécurité publique, quand bien même le rappel à l'ordre était donné sur place par le commandant lui-même, par exemple le jour de la rentrée scolaire alors que des engins, effectivement, manœuvraient sur des espaces où circulaient

simultanément des élèves du collège de la Promenade. Nos collaborateurs ont non seulement rappelé systématiquement les problèmes récurrents constatés sur le terrain lors des séances hebdomadaires de chantier et vérifié chaque jour l'état général de la signalisation, mais ils ont dû déployer beaucoup d'énergie à faire un travail qui ne devrait normalement pas être nécessaire, à savoir de devoir parfois déplacer eux-mêmes le matériel et les barrières des entreprises pour garantir la sécurité, voire, et c'était certainement la première fois que cela se produisait, de devoir menacer de dénonciation pour désobéissance à la police les intervenants sur le chantier pour que les adaptations exigées soient réalisées.

Sur cette base, et pour éviter que de tels événements se reproduisent ces prochaines années, où d'autres chantiers importants se dérouleront, il y a effectivement lieu que des mesures soient prises. Premièrement, il y a lieu qu'un rappel d'ordre général soit fait cet hiver aux entreprises actives à La Chaux-de-Fonds sur l'importance de respecter non seulement la sécurité du chantier proprement dit, mais aussi celle des piétons et du trafic qui évoluent aux abords immédiats. Deuxièmement, il s'agit de modifier les conditions générales imposées aux entreprises pour renforcer contractuellement les devoirs de l'entreprise et les prérogatives de la Sécurité publique pour ce qui est du contrôle du respect des règles de sécurité. Et troisièmement, il faudra s'efforcer de consacrer un moment spécifique en début de chantier pour clarifier entre la Sécurité publique, les services techniques et les entreprises engagées les exigences de la Ville en termes de sécurité du trafic et des piétons.

Avec de telles mesures, le Conseil communal est persuadé qu'en plus de l'attention de chaque instant que les entreprises, et c'est heureux, portent à la sécurité de leurs collaborateurs, elles amélioreront la perception de leurs responsabilités quant à la sécurité des usagers qui fréquentent les abords de leurs chantiers. Voilà pour l'interpellation du parti socialiste.

Mme Maria Belo, Présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse précise et transparente.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant l'intervention de M. Fivaz, du PDC. Je peux vous le confirmer très clairement, il ne s'agit pas d'un artifice cosmétique, mais il s'agit bien d'une prévision, qui est d'ailleurs conforme, et je vous renvoie volontiers à

la lecture du rapport de l'année passée sur la réorganisation de la Sécurité publique, puisque le montant qui est budgété en 2018 est exactement le même qu'au budget 2017.

Je peux par contre vous annoncer que vraisemblablement, aux comptes 2017 le montant qui a été prévu au budget ne sera pas atteint, pour la simple et bonne raison que le transfert des commandements de payer vers l'entreprise privée s'est réalisé beaucoup plus tard que prévu, la longueur de l'appel d'offres public en est la cause. Ce qui veut dire qu'on aura un montant d'amendes en 2017 qui sera sensiblement moindre que le montant budgété, mais en échange, le contrat de prestations de l'entreprise privée qui a commencé beaucoup plus tard dans l'année sera aussi nettement moindre. Donc d'après les prévisions qu'on a maintenant, courant décembre, les deux montants s'égaleront. Donc même pour 2017, on n'aura pas de différence en montant net au centre 860, même avec un montant d'amendes qui est nettement réduit.

Vous faites la comparaison avec Neuchâtel. C'est vrai, Neuchâtel, au budget 2018, a un montant moindre que le nôtre. Nous sommes à CHF 1'986'000.-, Neuchâtel est à CHF 1'500'000.-. J'ai fait l'exercice de voir dans quelques autres villes de tailles à peu près comparables, un petit peu plus petites ou nettement plus grandes. Yverdon-les-Bains, qui est aux alentours de 25'000 habitants, a un budget d'environ CHF 1'600'000.-, donc c'est CHF 380'000.- de moins que chez nous. Mais si on compare en francs par habitant, nous sommes ici à CHF 51.- et Yverdon est à CHF 66.-, c'est donc un montant supérieur. La Ville de Sion, au budget 2017, est à CHF 1'450'000.-, ce qui correspond là aussi en francs par habitant à peu près au montant qui est budgété chez nous. Et puis la Ville de Fribourg, qui a vous le savez la même population que la Ville de La Chaux-de-Fonds à quelques unités près, a un budget, elle, de CHF 3'600'000.-, soit plus de CHF 1'000'000.- de plus que nous pour les amendes. Vous me direz que les politiques de stationnement ne sont pas les mêmes, elles sont certainement plus développées aujourd'hui à Fribourg ou à Yverdon-les-Bains, mais à l'inverse, ces deux villes que je viens de citer n'ont pas de mesures hivernales, qui causent un potentiel d'amendes assez important.

Donc le montant nous semble certes ambitieux, mais avec les 5,4 EPT que nous avons maintenant à la brigade auxiliaire, plus les 13,7 EPT d'agents que nous avons dans la brigade d'intervention, dont ce n'est certes pas la tâche principale de mettre des amendes d'ordre, mais qui mettent aussi des amendes au hasard de leur patrouille, et parfois plutôt des amendes tarifées que des amendes d'ordre, donc avec des

montants qui sont nettement supérieurs, on estime que le montant de CHF 1'986'560.- est ambitieux, mais vraisemblable.

Je terminerai pour l'anecdote en vous signalant que la Ville de Lausanne, elle, budgète CHF 26'000'000.- d'amendes.

BROUHAHA

Soit CHF 208.- par habitant, contre les CHF 51.- de La Chaux-de-Fonds. Je vous remercie.

Services industriels

902 – Services industriels

Question écrite du POP

Viteos : quid des comptes consolidés ?

Lors de la dernière Assemblée générale de Viteos SA de ce printemps, nous avons été quelque peu surpris par le fait que l'entreprise n'ait pas présenté de comptes consolidés ; cet élément faisant d'ailleurs l'objet d'une remarque dans le rapport de l'organe de contrôle.

Aussi, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur :

1° l'absence de comptes consolidés tant en 2016 qu'en 2015 et que cela a bien fait l'objet d'une remarque de l'organe de révision ;

2° le pourquoi (cas échéant) de cette absence de comptes consolidés ?

Par ailleurs, nous profitons de cette question écrite pour signaler que les membres des Conseils généraux invités à l'Assemblée générale de Viteos SA ne reçoivent pas les comptes de l'entreprise. Doivent-ils les demander à Viteos SA et, si oui, les comptes sont-ils accessibles aux membres des Conseillers généraux des villes actionnaires de Viteos ?

En vous remerciant de vos réponses.

Karim Boukhris

Nathan Erard

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme mon collègue Président du Conseil communal, j'ai opté pour la réponse orale à la question écrite. Pour rappel, le 29 août 2017, MM. les conseillers généraux Boukhris et Erard ont déposé, au nom du groupe POP, une question écrite intitulée « Viteos, quid des comptes consolidés ? ». Je vous donne lecture de la réponse du Conseil communal à cette question.

Le Conseil communal confirme que Viteos n'a pas présenté de comptes consolidés et que l'organe de révision a effectivement émis une remarque à ce sujet. Viteos doit consolider ses comptes avec ceux des entreprises Bérocad et Vivaldis, dont les capitaux-actions sont très faibles par rapport à Viteos, puisqu'ils s'établissent respectivement à CHF 4'000'000.- et CHF 4'500'000.-, contre CHF 106'000'000.- pour Viteos. En conséquence, l'organe de révision a validé les comptes de Viteos, et a formellement déclaré leur conformité à la loi suisse et aux statuts de la société. La remarque évoquée à l'instant n'apparaît pour sa part que tout à la fin du rapport de révision.

De plus, il convient de noter que Viteos est actuellement en train d'acquérir un logiciel qui permettra de consolider les comptes dès 2018-2019.

Par ailleurs, le Conseil communal relève que les comptes de Viteos contiennent des informations confidentielles, compte tenu du contexte concurrentiel dans lequel Viteos déploie une partie de ses activités, raison pour laquelle leur distribution est limitée. Formellement, le rapport de gestion est remis à chaque actionnaire pour l'assemblée générale. Cela étant, toutes les activités opérationnelles sont publiées dans le rapport d'activité, disponible pour tout un chacun sur le site Internet de Viteos. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous remercie, Monsieur Arlettaz.

Nous passons maintenant à la discussion de détail du budget des investissements. Tout d'abord à la page 179, sur les crédits d'engagement soumis et inférieurs à CHF 200'000.-.

Investissements soumis et inférieurs à CHF 200'000.-

514 – Musée des beaux-arts

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si c'est là ou ailleurs, mais il nous semblait, pour

nous, les Verts, qu'étant donné que le bail du bâtiment des postes n'a été prolongé que jusqu'en 2019, si le déménagement du MHNC doit être prévu à ce moment-là, est-ce qu'il n'aurait pas fallu introduire au 511 un investissement quelconque pour pouvoir débiter les travaux sur l'édifice de l'Ancien Stand en 2018 ? C'est ce dont j'ai déjà parlé dans mon intervention tout à l'heure. Sans vouloir présager du vote du Conseil général sur ce projet, est-ce que nous sommes trop pressés ? Ou est-ce qu'il s'agirait d'un crédit extraordinaire ? Ou alors, est-ce qu'il y a eu des arbitrages au sein du Conseil communal qui ont eu raison de ce projet et que ce projet est à nouveau et encore reporté ? Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'année passée, effectivement, nous remettons en cause la possibilité de réaliser Naturama. Depuis lors, nous avons beaucoup travaillé sur la question de la conservation des collections. Et après avoir analysé plusieurs lieux, on l'a évoqué largement au sein de la sous-commission financière, l'Ancien Stand s'est vraiment imposé comme le lieu qui semble convenir pour la conservation des collections, mais aussi, dès l'instant où on est sur ce lieu, en lien avec le Bois du Petit-Château, comme un lieu de valorisation de ces collections.

Je ne vais pas anticiper le débat qui aura lieu, parce qu'on est en train de préparer un rapport qui devrait permettre au Conseil communal en premier lieu, mais ensuite au Conseil général, de se prononcer sur l'avenir de ces collections et de ce musée.

Par rapport au délai, nous avons espéré, nous avons avancé, mis toutes les forces du service sur ce projet, qui est un des projets prioritaires de mon dicastère. Mais malheureusement, les forces étant ce qu'elles sont, relativement limitées, le rapport qui devait être présenté à l'automne pour permettre d'anticiper un positionnement dans le budget n'a pas été possible. Dès lors, cela a été reporté de quelques mois, pour arriver normalement en janvier ou février devant votre instance.

Il était difficile pour nous d'anticiper. On n'avait pas les chiffres exacts qui permettaient d'inscrire un montant au budget. C'est pour ça que, pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs, le Conseil communal a estimé prématuré d'inscrire un montant au budget.

Je suis désolé de ne pas répondre davantage, mais on reprendra le débat, en février j'espère.

701 – Services techniques

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la réfection des trottoirs publics, nous aurions souhaité savoir combien de trottoirs avaient été cédés à la Ville suite à l'opération et à la modification du règlement y afférant. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre à la question portant sur la cession des trottoirs privés à la Ville.

Dans le rapport qui vous était soumis lors de la séance du 25 septembre 2014, le Conseil communal définissait effectivement, comme vous l'avez dit, une nouvelle stratégie afin d'accélérer la cession des trottoirs privés à la Ville.

Cette stratégie correspondait aux éléments suivants. D'abord, il y avait une réfection gratuite par la Ville dans le cadre d'un chantier si et seulement si le propriétaire ensuite céda son trottoir à la Ville. Et puis il y a une subvention, qui était déjà précédemment accordée, avec une subvention de 40% pour la réfection d'un trottoir privé, mais qui désormais n'est accordée que si et seulement si le trottoir est ensuite cédé à la Ville. En d'autres termes, celui qui ne veut pas céder son trottoir ne voit pas son trottoir être refait gratuitement lors des chantiers et ne peut pas obtenir de subventions pour la réfection de son trottoir.

En préambule de son rapport, le Conseil communal notait, je cite : « *A ce jour, les trottoirs situés sur le territoire de notre commune représentent une surface totale d'environ 435'890m² – heureusement que c'était précisé environ – pour une longueur approximative de 180km. La part des trottoirs privés est de 57,8%, soit 251'840m² sis sur 2444 biens-fonds privés* ». Ce sont les chiffres de 2014. Pour la période depuis la mise en place de la nouvelle stratégie, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, on dénombre 75 cessions des actes signés ou des dossiers en traitement chez le notaire, pour une surface de 7624m² de trottoir, soit le 3% des trottoirs privés cédés en trois ans. En comparaison avec la période précédente, pour la même durée, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, on dénombrait 36 cessions pour une surface de 3525m² de trottoir.

Notre nouvelle stratégie a donc produit des effets modestement positifs, puisque le nombre de trottoirs cédés à la Ville a doublé et que malgré tout, ces cessions restent relativement modestes.

Investissements non soumis, financés par des taxes et inférieurs à CHF 200'000.-

727 – Déchetterie intercommunale

Mme Anne Monard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts trouvent bien élevé le montant estimé pour une signalétique de localisation des déchets. Le Conseil communal peut-il nous donner des détails sur ce montant ?

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce montant, qui est effectivement assez élevé, a été calculé relativement large. Je vous rappelle que l'importance est peut-être un tout petit peu moindre dans les investissements non soumis.

Cela étant, il se décompose en deux parties. Une partie qui est la reprise du concept graphique existant pour créer ces nouveaux panneaux, et la réalisation desdits panneaux, qui seront suspendus à la toiture qui protège l'espace où se trouvent les bennes, de manière à ce que les différents emplacements soient clairement visibles pour l'ensemble des usagers, afin que, de cette manière, le personnel de la déchetterie soit moins à vérifier et, si vous me passez l'expression, à faire la police par rapport à ce qui s'apprête à être jeté dans telle ou telle benne, mais qu'il puisse plus spontanément aller aider les usagers qui auraient des questions à poser. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, Présidente : Nous avons terminé avec le chapitre des investissements. Nous pouvons maintenant passer au vote des trois arrêtés.

L'arrêté n° 1 est accepté par 36 voix sans opposition.

L'arrêté n° 2 est accepté par 36 voix sans opposition.

L'arrêté n° 3 est accepté par 36 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 36 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 36 voix sans opposition.

Mme Maria Belo, Présidente : Nous avons terminé notre douzième séance du Conseil général. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, de Noël, avec vos familles. Et je vous dis bonne fin de soirée et une bonne nuit.

M. Alain Vaucher : Chers collègues, je vous annonce que si vous voulez poursuivre un tout petit peu la soirée, il y a des dégustations de vin jusqu'à 22h à la cave de la rue du Rocher.

RIRES

Séance levée à 20h50.

La présidente :
Maria Belo

Le secrétaire :
Sven Erard

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand